Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15315 – 7 F

– DIMANCHE 24 – LUNDI 25 AVRIL 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Menaçant de déclencher des frappes aériennes si Gorazde est toujours pilonné

L'OTAN a adressé un nouvel ultimatum aux Serbes de Bosnie

Quelques heures après l'annonce d'un nouvel ultimatum de l'OTAN, à Bruxelles, qui menace de déclencher des frappes aériennes si les forces serbes de Bosnie ne cessent pas de pilonner Gorazde et ne se retirent pas à 3 kilomètres du centre de la ville avant samedi 23 avril à minuit, les dirigeants serbes, réunis à Belgrade sous l'égide de l'émissaire spécial de l'ONU, Yasushi Akashi, ont accepté un cessez-le-feu immédiat et le libre passage des organisations humanitaires. Mais samedi matin, de nouveaux tirs d'obus étaient signalés contre l'enclave bombardée nuit et jour depuis plus de trois semaines.



Lire pages 3 et 4 les articles de FLORENCE HARTMANN, PHILIPPE LEMAITRE et CORINNE LESNES

La décision de M. Clinton

AU moins 500 morts, près de 2 000 blessés déjà. Il aura fallu attendre trois semaines pour que les Occidentaux et l'OTAN décident d'intervenir pour sauver la population de Gorazde et arrêter le massacre de l'enclave. Trois semaines de désaccords sur la ligne à suivre. Paris et Washington se sont entendus seulement il y a quelques jours pour agir et Moscou, mis au courant cette fois préalablement, a choisi sinon d'approuver l'ultimatum, du moins de laisser faire. Les hésitations des Etats-Unis ne sont pas étrangères à cette lenteur.

Combien de fois un président des Etats-Unis peut-il proférer menaces et avertissements non suivis d'effet sans diminuer le prestige de l'Amérique sur la scène internationale ? Sans doute Bill Clinton avait-il cette question en tête quand il s'est félicité devant la presse, vendredi 22 avril, que l'Alliance ait adressé un ultimatum aux milices qui martyrisent Gorazde.

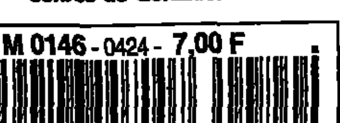
M. CLINTON l'a fait sans hausser la voix, comme s'il était bien conscient que toute fanfaronnade serait déplacée après que les Serbes eurent impunément défié tant de précédentes mises en garde occidentales. Il l'a fait comme s'il n'ignorait pas non plus que, cette fois, ce n'était plus seulement la « crédibilité » de l'OTAN ou de l'ONU qui était en jeu, mais également la sienne.

Le président s'est félicité que l'Alliance atlantique ait entériné la proposition des Etats-Unis d'une extension du mandat de l'OTAN en Bosnie. Ainsi pourrait-on faire respecter les conditions de l'ultimatum et intervenir plus efficacement pour prévenir toute menace contre les autres « zones de sécurité » (Tuzla, Srebrenica, Bihac et Zepa).

LES Etats-Unis paraissent décidés à ce que l'OTAN mette, cette fois, de gros moyens en œuvre si les Serbes ne se conforment pas à l'ultimatum ou attaquent une autre ville de Bosnie. Il s'agit de défendre non seulement les « casques bleus », mais les populations des zones de sécurité. Pas question, en revanche, d'envoyer, pour le moment, des soldats américains sur le terrain.

M. Clinton parlait au lendemain d'un débat au Congrès qui a reflété les hésitations des dirigeants américains dans la crise des Balkans. Certains, comme le sénateur républicain John Warner, proche du Pentagone, pensent qu'aucun intérêt vital américain ne justifie l'emploi de la force par les Etats-Unis. D'autres sénateurs également républicains, tels Robert Dole, estiment qu'il en va de la « crédibilité » du pays dans le monde.

La majorité des Américains sont sans doute de l'avis de M. Warner : ils perçoivent mal ce qui est en jeu pour les Etats-Unis en Bosnie. Mais, outre Atlantique, l'opinion n'aime guère voir son président défié sur la scène internationale, qu'il s'agisse de M. Carter face aux preneurs d'otages de Téhéran ou de M. Clinton face aux milices serbes de Gorazde.


M 0146 - 0424 - 7,00 F

Après le verdict sportif pour tentative de corruption

Bernard Tapie fera appel des sanctions contre l'OM

Bernard Tapie a décidé, samedi 23 avril, de faire appel des sanctions prises, la veille, par le conseil fédéral de la Fédération française de football contre l'Olympique de Marseille. Le verdict sportif rendu par l'instance suprême du football français dans l'affaire de tentative de corruption lors du match Valenciennes-OM est sévère. Le club phocéen sera rétrogradé en deuxième division la saison prochaine. M. Tapie est sommé de quitter sa présidence et interdit de toute fonction officielle dans le football. Jean-Pierre Bernès, l'ancien directeur général, est radié à vie.

Condamné et martyr

VOILA le football français débarrassé de Bernard Tapie et de ses méthodes. N'était-ce pas le vœu de Noël Le Graët, le président de la Ligue nationale de football, lorsqu'il choisit, le 4 juin 1993, de porter l'affaire Valenciennes-OM devant la justice ? Son objectif était d'arrêter *« la dérive des rapports de l'argent et du football »*. Il comptait sur les juges pour établir ce qui n'avait pu l'être, deux ans plus tôt, par les instances du football, lorsque déjà l'OM et ses dirigeants avaient été soupçonnés de corruption.

Depuis son arrivée à la tête du club marseillais, en 1985, M. Tapie avait en effet entraîné le football professionnel dans un tourbillon inflationniste. Persuadé que les résultats sportifs n'étaient qu'une question de moyens financiers, il avait transformé l'OM en superpuissance économique, pivot autour duquel gravitait l'ensemble d'un football français vivant au-dessus de ses moyens. Régulateur du marché et plus gros acheteur de joueurs, il avait fait ainsi des autres clubs ses fournisseurs et ses obligés.

La mainmise du club phocéen, avec son cortège de pressions et d'oukases, était une torture pour la Fédération française de football (FFF), forcée d'admettre que M. Tapie était le vrai patron de ce sport professionnel. L'entêtement des dirigeants français à ne pas prendre de sanctions disciplinaires avant toute décision de justice, alors même que la corruption était avérée, fut d'ailleurs interprétée comme une confirmation de cette faiblesse.

JEAN-JACQUES BOZONNET

Lire la suite page 10 et nos informations page 9

Richard Nixon, phénix de la politique américaine

L'ancien président des Etats-Unis s'est éteint samedi 23 avril à New-York à l'âge de quatre-vingt-un ans

Avant sa mort, notre collaborateur Henri Pierre avait rédigé ce portrait de Richard Nixon.

Richard Nixon a connu sa grande heure de gloire et de revanche le 19 juillet 1990. Seize ans après avoir été contraint de démissionner – le premier chef de l'exécutif de l'histoire des Etats-Unis à subir cette disgrâce, – trois anciens présidents (Ford, Reagan, Bush) étaient à ses côtés dans la petite ville de Yorba-Linda (Californie). On inaugurait sa bibliothèque (ses amis avaient réuni les 21 millions de dollars nécessaires à sa construction et à son entretien), et l'humble maison où il naquit en 1913 avait été restaurée. Des milliers d'invités, des fidèles amis comme Henry Kissinger, architecte de sa politique étrangère, ses collaborateurs, y compris ceux qui furent des complices actifs du scandale du Watergate, participaient à cette grande fête, close sur un lâcher de 40 000 ballons aux couleurs nationales.

Richard Nixon, un homme qui avait occupé le devant de la scène pendant près de cinquante ans, a vécu là un moment extraordinaire d'une carrière mouvementée, marquée d'échecs et de succès. *« Il est préférable d'être battu,* déclara-t-il un jour, *parce que ne pas avoir connu la défaite aussi bien que la victoire aurait été bien triste... »* Même à cette grande heure de sa réhabilitation, le phœnix de la politique américaine confirma l'aspect négatif de sa personnalité, sa mauvaise réputation d'homme tortueux, celle qui lui valut le surnom de « Tricky Dickie » (Richard le rusé). Ainsi sa bibliothèque ne contient qu'une sélection de documents officiels, Nixon ayant réussi à empêcher la diffusion de 150 000 pages compromettantes...

Néanmoins, une salle est consacrée à l'affaire du Watergate, contenant notamment la fameuse bande enregistrée du 23 juin 1972, un document irréfutable qui obligea Nixon à démissionner. Mais dans son dernier livre, *In the Arena* (1), l'ex-président, tout en acceptant sa responsabilité, se trouve beaucoup d'excuses.

HENRI PIERRE

Lire la suite page 5 et nos informations pages 6 et 7

(1) *In the Arena*, Simon and Schuster, 1990.

Veilles d'impressionnisme

Une grande exposition des inventeurs de la peinture moderne s'ouvre au Grand Palais

Le 18 mai 1863 eut lieu un événement presque imperceptible, que l'histoire ne connaît que grâce à un rapport de police. Ce jour-là, Napoléon III vint au Palais de l'Industrie visiter le Salon et les galeries où il avait accepté que soient accrochées les œuvres refusées, *« voulant laisser le public juge de la légitimité »* des réclamations déposées par les peintres rejetés. L'officier de paix a écrit dans son rapport : *« A 4 h 40, S. M. l'Empereur est venu visiter l'exposition. Sa Majesté a examiné avec beaucoup d'attention les œuvres refusées. »* Autrement dit, le doute était entré jusque dans l'esprit du souverain – signe des temps, signe d'un trouble qui, dès 1863, mettait en péril les certitudes du jury du Salon.

Napoléon III examina donc *« avec beaucoup d'attention » le Déjeuner sur l'herbe, le Jeune Homme en costume de Majo* et *Mademoiselle V. en costume d'Espada* de Manet, la *Dame blanche* de Whistler, des Pissarro et des Cézanne. Dans les salles où étaient accrochées les toiles acceptées, il passa – plus vite sans doute – devant deux *Naissance de Vénus*, l'une de Cabanel et l'autre d'Amaury-Duval, et le *Louis XIV et Molière* de Gérôme. On ne saurait donner tort à l'empereur d'avoir pressé le pas devant ces images lisses et banales, et encore moins d'être demeuré interloqué devant le spectacle d'une dame nue et replète assise sur un gazon en compagnie de deux messieurs très correctement vêtus de sombre en dépit de leurs postures plutôt abandonnées. Une deuxième jeune femme lave sa chemise ou la vaisselle dans une mare où elle est entrée jusqu'au genou – singulière idée.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 15

Les marchés des capitaux examinés par le G7

La situation des marchés des capitaux devait être l'un des principaux thèmes abordés lors de la rencontre à Washington, dimanche 24 avril, des ministres des finances des sept grands pays industriels (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Japon, Allemagne, Italie et France). Cette réunion du G7 – la troisième depuis deux mois – a lieu à la veille des traditionnelles réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

La hausse récente des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis et en Europe, qui risque d'entraver la reprise économique mondiale, inquiète Américains et Européens. Autre sujet au centre des discussions : la recherche d'une position commune sur la restructuration de l'aide à la Russie et aux autres pays de l'ex-URSS, l'Ukraine notamment.

page 17

Protestation de l'enseignement catholique

Quatre mois après l'annulation de la réforme de la loi Falloux, le Comité national de l'enseignement catholique s'en prend vigoureusement au gouvernement. Dans une déclaration, samedi 23 avril, le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, dénonce les *« atteintes à l'équité »* dont les établissements privés seraient victimes et demande à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de respecter *« la parité de traitement avec le secteur public »* inscrite dans la loi Debré.

page 10

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a soixante-quinze ans

La journée de 8 heures

par Alain Lebaube

« J'AI fait mes 8 heures » ou, selon une autre variante fréquente dans les ateliers, *« j'en ai assez fait pour mes 8 heures »*. Cette expression courante, toujours valable aujourd'hui malgré la semaine de 39 heures, s'utilise en réalité depuis... soixante-quinze ans pour *ponctuer chaque journée de travail.*

C'est en effet le 23 avril 1919 que la loi adoptée par le Parlement, sous le gouvernement de Georges Clemenceau, instaure la durée maximale de 8 heures de travail par jour et de 48 heures par semaine. Un texte qui demeurera inchangé jusqu'en 1936 et la fameuse loi du 21 juin sur la semaine de 40 heures, à son tour en vigueur jusqu'à l'ordonnance du 17 janvier 1982, qui généralisera les 39 heures par semaine. Mais également un texte qui, comme tous les suivants, connaîtra de multiples dérogations et subira de nombreuses vicissitudes, *dues à la conjoncture économique* ou à la situation politique.

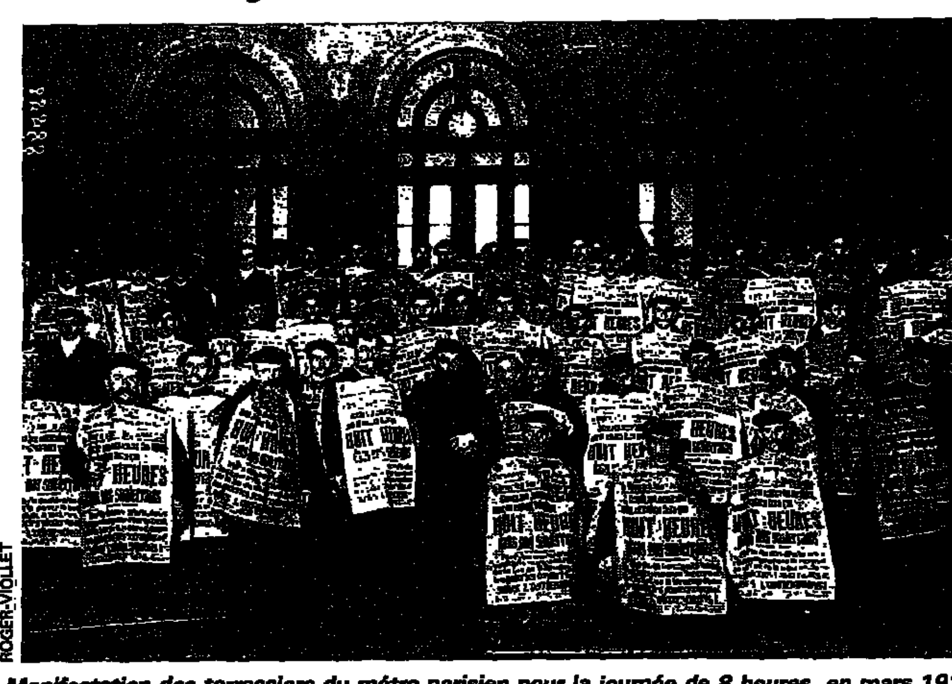
A l'époque, immédiatement après la sortie de la guerre, il y avait urgence à prévenir toute agitation en arrêtant une série de dispositions sociales. Pour cette raison, déjà, le Parlement avait voté la loi du 25 mars 1919 reconnaissant un statut particulier, *dans le droit social encore en gestation*, aux conventions collectives. Ce qui était une pratique dans les règlements de conflits depuis la seconde moitié du XIXe siècle, ainsi que le note Jacques Le Goff (1), s'inscrit enfin dans un cadre juridique précis. Désormais, le caractère impératif de la convention collective s'impose pour ceux qui y sont soumis, sa *supériorité étant confirmée par rapport* à un contrat individuel. En outre, la définition d'un intérêt collectif équivaut de fait à la reconnaissance du syndicat, qui en est le garant naturel.

En France, le mouvement revendicatif s'était réveillé à partir de la fin de 1916 et s'était renforcé tout au long de 1917. Faut-il rappeler le contexte? Tandis que la révolution russe l'emporte en octobre à Saint-Pétersbourg, des mutineries se produisent dans l'armée et, dans les rangs ouvriers, le pacifisme progresse. En septembre 1917, la SFIO rompt l'Union sacrée et, en novembre 1918, la CGT établit un programme minimum dont Jean Sagnes (2) souligne pourtant qu'il *« n'est en rien révolutionnaire »*.

Une très ancienne revendication

Au début de 1919, et pour une période qui va s'étendre jusqu'à l'échec de la grande grève de mai 1920, les tensions sont fortes. Un mécontentement croissant s'affirme dans les milieux ouvriers à cause *de la vie chère, de la baisse des salaires, des soldats* démobilisés qui ne retrouvent pas de travail dans une conjoncture de marasme économique. Et ce d'autant que, sur le terrain politique, la contestation se nourrit de la poursuite de la guerre en mer Noire et en Ukraine ou de l'acquittement de l'assassin de Jaurès. Les marins de la mer Noire se mutinent du 19 au 21 avril.

Commencées en mars chez les mineurs de Lorraine, les grèves s'étendent et, le 1er mai, la grève est générale en France. Dans Paris, 500 000 manifestants défilent et la charge de la police se soldera par un mort. L'adoption de cette série de lois sociales ne ramènera pas le calme. D'autres grèves éclatent *dans la métallurgie, le bâtiment, chez les ouvriers* agricoles. Dans les ports, les dockers refusent de charger les armes pour les interventions en Russie, contre les Soviétiques. La CGT, qui comptait 400 000 adhérents en 1914, en rassemble 1 200 000 en septembre 1919. A la SFIO, comme dans l'organisation syndicale, les minoritaires révolutionnaires qui se rallient au bolchevisme gagnent du terrain. Bientôt, *la scission sera consommée au Congrès de* Tours de décembre 1920, qui donnera naissance au Parti communiste et entraînera une séparation identique à la CGT.


ROGER-VIOLLET

Manifestation des terrassiers du métro parisien pour la journée de 8 heures, en mars 1913.

Dans ces mois-là, décisifs, s'échafaude non seulement le paysage de l'entre-deux guerres, mais se *mettent en place des références sociales et idéologiques* qui se maintiendront largement jusqu'au début des années 90. Ce n'est pas par hasard non plus si Jacques Le Goff fixe en 1919 la naissance du droit international du travail, consacrée, la même année, par la création de l'Organisation internationale du travail (OIT), fondée et dirigée par Albert Thomas, ancien ministre de l'armement de 1917, qui annonce la Société des Nations.

Décider de la journée de 8 heures dans ce climat agité ne relève pas de l'improvisation. Il s'agit bien d'un geste de portée symbolique, tant la revendication a été interminablement portée par le mouvement ouvrier puis progressivement approchée selon un lent et prudent processus législatif. Jacques Rigaudiat (3) *signale que le congrès de l'Association* internationale des travailleurs avait retenu le mot d'ordre sous ces termes en 1866 : *« Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer. (...) Nous proposons 8 heures pour limite légale de la journée de travail. »* Depuis 1890, aussi, la fête du Travail du 1er mai commémore une manifestation pour la journée de huit heures qui s'acheva, en 1886, à Chicago, par un bain de sang. Il n'y avait pas une banderole syndicale qui ne reprenne cet objectif sacro-saint, comme en témoignent les affiches que portaient les travailleurs du métro parisien en 1906.

Pour y parvenir, le chemin a donc été long. En 1874, plus de trente ans après la publication du célèbre *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, de Louis-René Villermé (4), la loi du 19 mai ne fixait la limite à 12 heures par jour que pour les enfants de douze à seize ans, avec l'interdiction du travail de nuit. Il faudra attendre la loi du 30 mars 1900 pour que, pour tous les travailleurs cette fois, la durée soit progressivement *ramenée, dans une période échelonnée sur* quatre ans, à 11 heures, 10 heures 30 et 10 heures. Les mineurs, eux, bénéficieront de la journée de 8 heures à partir de 1905.

Un point d'ancrage en dehors de l'entreprise

Dans l'analyse qu'il fait de la loi de 1919, Jacques Le Goff voit une évolution considérable, au-delà des fameuses 8 heures. Jusqu'alors, le droit social tendait à protéger l'enfant et la femme au nom de ce qu'il nomme *« la protection des corps »*. Avec *la limitation du temps de travail, il s'agissait* de préserver la capacité de procréation et la progéniture, la mère étant en outre considérée comme l'animatrice du foyer famililal et, à ce titre, *« investie d'une fonction d'éducation morale dans l'intérêt de la société »*. Il n'en allait pas de même pour l'homme, les seuls avantages lui étant accordés, non *pas par référence au progrès social, mais pour* améliorer l'efficacité des dispositifs en faveur des femmes et des enfants.

En revanche, la loi du 13 juillet 1906, instituant le repos hebdomadaire et, surtout la journée de 8 heures, introduit une autre logique. Certes, l'attribution d'un temps de repos se justifie par la nécessité d'obtenir une bonne productivité, la qualité du travail se ressentant d'un horaire trop long. Mais, *pour la première fois, il lui est également assigné* l'objectif de répondre aux besoins de loisirs et de détente *« dont le point d'ancrage ne se situe plus dans l'entreprise, mais en dehors d'elle, dans un espace vital où prévalent d'autres valeurs, telles que la vie de famille, le jeu, l'échange, les activités culturelles, politiques... »*, écrit Jacques Le Goff.

Depuis cette époque, finalement, la revendication syndicale et les réponses de la politique sociale n'ont pas cherché officiellement à descendre en deçà de ce seuil des 8 heures. Au fil du temps, au contraire, le débat s'est placé sur d'autres terrains. D'abord pour abaisser la durée hebdomadaire de travail, avec la même insistance obsessionnelle que les travailleurs de la fin du siècle dernier avaient mis à réclamer la diminution de la durée journalière. Ensuite, pour introduire la notion d'annualisation du temps de travail, mais selon une exigence d'inspiration patronale, dictée par la contrainte de flexibilité, qui a acquis sa reconnaissance avec la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993, après avoir été rendue possible, sous forme de modulation des horaires, par un texte législatif de 1987, puis un accord interprofessionnel de 1989.

Dans chaque cas, la démarche est longue, entrecoupée d'avancées et de reculs. Si les 40 heures par semaine ont été formellement obtenues en 1936, au temps du Front populaire, quand les horaires moyens étaient de 46 heures dans les établissements de plus de cent salariés, le slogan n'a pas toujours correspondu à la réalité. Dès mai 1938, un décret permet le recours aux heures supplémentaires. En août de la même année, un deuxième décret accorde des facilités supplémentaires aux établissements travaillant pour la défense nationale et un troisième, *en novembre, autorise des horaires* hebdomadaires allant jusqu'à 50 heures par semaine. Sous Vichy, un décret-loi du 1er septembre 1939 porte la limite à 60 heures avant que la loi du 1er février 1944 place la durée minimale à 48 heures. Tant et si bien, constate Jacques Rigaudiat, qu'*« il faudra ensuite près d'un demi-siècle » pour que la semaine de 40 heures devienne* effective, la durée légale coïncidant pratiquement avec la durée réelle.

L'histoire va-t-elle se répéter, pour l'annualisation ou pour la semaine de quatre jours sur cinq, qui a passionné l'opinion publique en novembre dernier? Tout porte à le croire, en raison du passé. Pourtant, cela n'a pas empêché, ainsi que l'ont démontré Olivier Marchand et Claude Thélot (5), que le temps de travail a pratiquement diminué de moitié en un siècle. La première enquête, effectuée *en 1891-1892, établit que les ouvriers effectuaient* 3 045 heures de travail par an dans les branches industrielles de la Seine ou de province. Evaluée par Jacques Rigaudiat, la durée annuelle effective de travail pour l'ensemble des salariés est aujourd'hui de 1 737 heures.

Qu'en serait-il du chômage, si les Français travaillaient autant que leurs trisaïeuls ? Désormais, plus que le temps de travail, c'est le travail lui-même *qui est progressivement remis en cause ou*, du moins, dont la valeur peut devenir relative.

(1) *Du silence à la parole*, de Jacques Le Goff, Calligrammes, 3e édition, 1989.

(2) *Histoire du syndicalisme dans le monde des origines à nos jours*, sous la direction de Jean Sagnes, Privat, 1994.

(3) *Réduire le temps de travail*, de Jacques Rigaudiat, Syros, 1993.

(4) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, de Louis-René Villermé, réédition, Etudes et documentation internationales. 1989.

(5) *Deux siècles de travail en France*, d'Olivier Marchand et Claude Thélot, INSEE, Etudes. 1991.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE JOURNAL D'EDOUARD 1994-1994.
Plon, 328 pages, 110 F.
POLITIQUE MODE D'EMPLOI
Jalons, Editions Hors Collection, 250 pages, 79 F.
LES CONTES DE LA MÈRE L'OIE
de Jean-Claude Morchoisne, Editions Hors Collection, album de 45 pages, 69 F.

Autres commentaires

LA parodie, la dérision, la caricature ont toujours *accompagné la politique*, comme un contrepoids nécessaire. Chacun de ces genres en rend compte à sa manière. Les trois se conjuguent dans la forme moderne des productions télévisuelles, mais ils continuent *de s'affirmer dans leurs veines* propres, comme en témoignent *trois ouvrages nouveaux.*

Le journal d'Edouard, tome *premier, se présente comme* une chronique de l'année 1993, jusqu'aux *premiers* mois de 1994, tenue par le premier ministre lui-même et, semble-t-il, pour lui-même. S'il la publie, c'est parce qu'il ne supporte pas que l'on s'intéresse à lui sans son autorisation et qu'il supporte encore moins qu'on l'ignore. Au fil de ses confidences, *il confirmera une* ambivalence qui, elle aussi, explique la curieuse initiative d'un personnage en charge de si grandes responsabilités et acceptant, néanmoins, de se livrer si directement : Edouard est spectateur tout autant qu'acteur.

Il y a là un brin de narcissisme. A travers le regard qu'il porte sur lui-même, le rédacteur désigné du journal dessine son *auto-portrait : celui d'un homme* qui se sait double, spectateur, donc, plutôt que figurant, acteur, certes, mais dont la carrière s'en remet aux circonstances, désireux de jouer un rôle mais souvent tenté de le rendre, *conscient* qu'il peut y réussir mieux que d'autres. On *le reconnaît lorsqu'il se complaît* dans ces constats d'évidence dont se nourrit son éloquence publique ; on le découvre dans l'alacrité de ses jugements personnels sur ses ministres, ses alliés, ses concurrents et, cohabitation oblige, sur le président de la République. Le lecteur obtient là, dans des formulations ciselées, ce que promettent, *lorsque* le premier ministre est sur ses gardes, certains *regards noirs dont* on devine que, s'ils n'en disent pas plus, il *n'en recèlent pas moins.* Simone Veil, Pierre Méhaignerie, Philippe *Séguin*, Bernard *Pons*, Michel Rocard et bien d'autres en font les frais.

Le meilleur de la chronique est, on s'en doute, dans le récit des conversations avec Jacques *Chirac et avec François Mitterrand*. Avec le premier, éclate la différence des *tempéraments* : quand Jacques Chirac déclare avoir voulu préserver sa liberté *« de penser, d'imaginer et de proposer »*, Edouard Balladur commente : *« Pathétisme de cette profession de foi. On est libre quand on est aux affaires ou quand on n'y est pas ; le malheur est de vouloir y être. »* Avec le *second*, c'est une autre affaire : deux hommes au pouvoir se mesurent avec ce que cela suppose d'antagonisme et de complicité, de liberté aussi, au moins dans le ton : la chronique le cède alors au dialogue de théâtre.

Les principaux personnages publics mis en scène dans cet *ouvrage apocryphe pourraient* se formaliser de ce que leur fait *penser* et dire *l'auteur, ou en* contester la teneur. Ils ne sauraient se plaindre de la manière dont on les fait parler. Bien souvent, il leur arrivera d'en sourire et de penser : si ce n'est vrai... S'il est exact qu'on ne prête qu'aux riches, les prêts ont, en la circonstance, le charme des cadeaux.

L'entreprise de dérision évoquée ici est menée, dans *Politique mode d'emploi*, par Basile de Koch et ses complices du groupe Jalons, qui s'est déjà illustré dans la contrefaçon de journaux respectables et respectés, sauf par eux. Ils récidivent en traitant de la même odieuse manière la *vocation* politique, au moment où celle-ci traverse une *douloureuse crise de crédibilité.* Leur *« mode d'emploi »* est *censé ouvrir les voies du succès* aux candidats désireux d'entrer dans la carrière. On ne saurait approuver la perversité d'une telle démarche, dont on mesure combien elle sape les fondements de la démocratie, au centre même de sa gravité. Les *auteurs n'hésitent pas, en effet*, à emprunter leurs meilleurs exemples, s'agissant des mœurs, des comportements, des techniques, des moyens de financement, des ressorts de l'éloquence, à la réalité ! On en veut pour preuve la leçon réservée aux relations avec les journalistes : qui sont-ils, où les inviter, que leur dire, comment *les raisonner ? Etait-il vraiment* nécessaire de dénaturer, au ris*que d'en réduire la finesse et* la richesse, une relation profondé*ment humaine et d'une grande* complexité ? Que la politique soit ainsi ramenée à un apprentissage sommaire, en quelques leçons illustrées et accompagnées de tests de qualification et d'exercices pratiques, il y a vraiment de quoi rire !

Le caricaturiste Jean-Claude Morchoisne s'intéresse aux ani*maux qui nous gouvernent* : le premier septennat socialiste lui avait *inspiré un étrange zoo* humanoïde, l'actuelle majorité et *quelques autres vedettes de* l'actualité le font délirer sur le thème de la *basse-cour*. En contrepoint de ce bestiaire, l'au*teur propose des fables revues* et corrigées de La Fontaine, telle celle des animaux malades de la veste. Le dessinateur donne à voir, graphiquement, la mutation de l'animal d'origine vers l'animal politique, le plus remarquable étant de constater combien cette métamorphose atteint à une troublante vérité du trait.

L'ultimatum de l'Alliance atlantique aux Serbes de Bosnie

« Personne ne doit douter de notre résolution » affirme le secrétaire général de l'OTAN

BRUXELLES

de notre correspondant

Les ambassadeurs représentants permanents des seize pays de l'OTAN ont approuvé, vendredi 22 avril, les termes d'un ultimatum adressé aux Serbes de Bosnie pour qu'ils cessent leur offensive contre Gorazde. *« Personne ne doit douter de la résolution de l'Alliance de protéger »* cette ville, s'est exclamé Manfred Wörner, son secrétaire général. La conclusion d'un cessez-le-feu vendredi soir, sur le terrain, n'a pas entamé la détermination de l'OTAN. *« S'il ne tient pas, si l'offensive continue, la riposte sera engagée. Nous préférerions ne pas être obligés de lancer des attaques, mais l'OTAN est prête à jouer son rôle »*, a insisté M. Wörner.

Cette affaire prioritaire étant traitée, les Seize ont précisé leur position concernant la protection de l'ensemble des zones de sécurité : outre Sarajevo et Gorazde, Bihac, Srebrenica, Tuzla et Zepa. Si l'OTAN s'en tient à la résolution ainsi affichée, la sécurité de ces zones devrait être enfin assurée. *« Des attaques meurtrières contre des civils sans défense sont insupportables. Nous sommes convaincus que des demi-mesures ne suffisent pas ; toute forme de tergiversation n'est pas rentable, il faut agir avec beaucoup de détermination »*, a indiqué M. Wörner pour résumer les sentiments du Conseil. *« Croyez-moi, la volonté politique d'appliquer avec fermeté les décisions prises est bien présente »*, a renchéri Robert Hunter, l'ambassadeur américain.

Répondant ainsi de manière positive à la demande du secrétaire général de l'ONU d'étendre à l'ensemble des « zones de sécurité » le dispositif de soutien aérien mis en place en février au profit de Sarajevo, l'Alliance atlantique a donc menacé les Serbes de Bosnie de frappes aériennes dans le cas où ils ne cesseraient pas immédiatement leurs attaques contre Gorazde. Cette mise en garde n'est assortie d'aucun délai : en l'absence d'un cessez-le-feu effectivement respecté, les attaques de l'aviation alliée contre les hommes du général Ratko Mladic peuvent commencer dès que les commandants de l'OTAN et de la FORPRONU le jugeront bon.

Dans l'hypothèse où les Serbes bosniaques ne s'inclineraient pas devant les exigences de l'OTAN *(voir ci-contre)*, les frappes aériennes seraient autorisées dans un rayon de 20 kilomètres autour du centre du Gorazde : il importe de faire en sorte que d'éventuelles représailles contre les forces serbes soient efficaces tout en épargnant la population civile : *« Nous éviterons les frappes à l'intérieur des zones urbaines »*, a précisé M. Wörner.

Non seulement les armes lourdes seraient visées par ces raids (comme le prévoyait l'ultimatum de février à Sarajevo), mais également *« d'autres objectifs militaires »*. En l'absence de forces de l'ONU au sol pour compléter l'action de l'aviation, il est nécessaire que son champ d'intervention soit élargi. L'engagement de l'aviation alliée s'opérerait selon les procédures mises au point dans la foulée des réunions de l'Alliance en août 1993 : le déclenchement des attaques et le choix des cibles devraient faire l'objet d'une décision commune des commandants de la FORPRONU et de l'OTAN. Ce double accord est nécessaire pour ouvrir le feu : *« Je suis certain que nous aurons cette autorisation »*, a commenté M. Wörner.

Moyens militaires, objectifs politiques

Les précédentes résolutions du Conseil de sécurité et les décisions de l'OTAN restent, bien sûr, valables : l'Alliance rappelle qu'elle fournira un appui aérien rapproché en cas d'attaques des forces serbo-bosniaques contre les « casques bleus » ou d'autres personnels de l'ONU et des organisations humanitaires qui travaillent sur l'ensemble du territoire de la Bosnie.

En tête de son communiqué, l'Alliance rappelle que ses objectifs sont principalement politiques. La fermeté aujourd'hui manifestée a pour objet d'amener les Serbes à composer. Il s'agit bien de faciliter l'émergence d'une solution négociée. Celle-ci, comme le suggéraient les Français, devrait être préparée par l'adoption d'une position commune aux Etats-Unis, à l'Union européenne, à la Russie et à l'ONU.

Dès que les décisions de l'OTAN ont été approuvées, M. Wörner en a informé Boutros Boutros-Ghali en lui demandant de les communiquer aux Serbes de Bosnie. Il a indiqué que les Russes avaient également été tenus au courant des décisions prises et même consultés par certains des Etats membres : une façon implicite de dire que Moscou approuverait ou, au moins, laisserait faire...

Le deuxième communiqué, publié dans la nuit par le Conseil de l'Atlantique nord, définit le régime commun désormais appliqué par l'OTAN à l'ensemble des zones de sécurité, à l'exception de Sarajevo dont le statut a été arrêté par les décisions prises en février. Si des attaques d'envergure ont lieu ou se préparent (déploiement d'armes lourdes, concentration d'unités de combat à proximité des villes protégées), les zones concernées seront qualifiées de *« zones d'exclusion militaire »*. Une définition qui, compte tenu de ce qui s'y passe, s'applique déjà à Gorazde. C'est un avertissement donné aux Serbes de Bosnie afin de préserver les autres zones de sécurité qui sont aujourd'hui relativement calmes.

La riposte envisagée dans le cas où le message ne serait pas entendu est double. Dans l'hypothèse d'attaques en force, l'aviation de l'OTAN pourrait intervenir sans délai. En outre, les armes lourdes et les autres moyens militaires utilisés par les Serbes de Bosnie devront être retirés du périmètre d'exclusion avant le mercredi 27 avril (2 heures du matin), sous peine d'être exposés aux raids de l'aviation alliée.

Vu le nombre insuffisant d'unités de l'ONU dans les zones de sécurité autres que Sarajevo, l'OTAN et la FORPRONU ont renoncé au rassemblement des armes serbes pour les placer sous contrôle des « casques bleus ». Les procédures d'engagement auxquelles devront se plier les avions de l'OTAN ont été simplifiées de manière à ce que leurs commandants puissent accomplir leurs missions sans avoir à se faire confirmer et reconfirmer les autorisations données.

PHILIPPE LEMAÎTRE



Trois conditions

L'OTAN a fixé trois conditions qui devront être respectées par les forces serbes, faute de quoi le commandement militaire de l'OTAN pour le sud de la Méditerranée sera *« autorisé à mener des frappes aériennes contre les armes lourdes et d'autres objectifs militaires des Serbes de Bosnie dans un rayon de 20 kilomètres autour du centre de Gorazde, mais à l'intérieur du territoire de la Bosnie »*.

1. Les Serbes doivent *« immédiatement »* cesser leurs attaques contre la zone de sécurité de Gorazde

2. Leurs forces devront se retirer à *« 3 kilomètres du centre de la ville avant 0 h 01 en temps universel (2 h 01 en heure locale, comme à Paris) le 24 avril 1994 »*.

3. Dès l'expiration de cet ultimatum, les troupes de la FORPRONU et les équipes d'assistance humanitaire et médicale devront avoir librement accès à la ville pour y secourir la population et en évacuer les blessés.

A Belgrade, les Serbes acceptent une trêve

Les Serbes de Bosnie ont accepté, vendredi soir 22 avril, un cessez-le-feu immédiat, le retrait de leurs armes aux abords de Gorazde et le travail sans entrave de la FORPRONU et des organisations humanitaires dans la ville, comme l'exige l'ultimatum lancé par l'OTAN, a annoncé l'émissaire spécial de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, le Japonais Yasushi Akashi. *« Un cessez-le feu immédiat et total doit entrer en vigueur samedi à midi, heure locale »*, a déclaré à la presse M. Akashi à l'issue d'une réunion de près de douze heures à Belgrade avec le président serbe, Slobodan Milosevic, le dirigeant des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et le général Ratko Mladic, commandant des forces serbes de Bosnie. M. Akashi a précisé que les Serbes de Bosnie avaient accepté *« le retrait de tous leurs armements à une distance les rendant inutilisables »* et avaient donné leur accord pour *« des évacuations médicales immédiates ainsi que la totale liberté de mouvement pour la Force de protection des Nations unies »*. Les organisations humanitaires *« pourront de la même manière agir dans Gorazde »*, a précisé M. Akashi. *« Certains points restent à régler »*, a-t-il cependant ajouté en indiquant que les négociations devaient se poursuivre ce samedi à Belgrade. M. Akashi s'est félicité de la *« totale normalisation des rapports entre la FORPRONU et les Serbes de Bosnie »*. Ces derniers avaient coupé toutes relations avec la FORPRONU après les bombardements de l'OTAN sur des positions serbes près de Gorazde les 10 et 11 avril. Pour sa part, le président Milosevic s'est félicité de ce *« grand pas en avant vers la paix »* et M. Karadzic a souligné que l'accord, intervenu quelques heures après l'annonce de l'ultimatum de l'OTAN, *« permettait d'envisager une cessation totale des hostilités »*. – *(AFP.)*

Changement de tactique

En instituant une zone d'exclusion à Gorazde et en annonçant que les enclaves musulmanes de Bihac, Srebrenica, Tuzla et Zepa seront défendues contre toute attaque serbe ou pour faire face à la simple menace de concentration de forces, l'OTAN a changé de tactique. Les alliés sont passés du concept dit du *close air support* (soutien aérien rapproché) à celui dit de l'*air strike* (frappe aérienne), qui se traduit par une extension des actions possibles à d'autres cibles que les précédentes.

La distinction devrait être la suivante. Le *close air support* – un concept mis en application pour la protection de Sarajevo – est un appui aérien au sol et il vise la source même des tirs. Il exige des officiers de guidage au sol qui aident les équipages en vol à réduire au silence des pièces hostiles, souvent mobiles ou camouflées. Ces procédures ont été assimilées par leurs détracteurs à des *« piqures d'épingle »* à doses trop homéopathiques pour être véritablement efficaces.

Raids plus massifs

L'*air strike*, – le nouveau concept –, est une frappe aérienne destinée à protéger aussi des populations contre des armes qui sont actives ou qui ne tirent pas, et il peut entraîner des bombardements de cibles liées indirectement à l'agression (dépôts de munitions et de carburants, sites militaires, colonnes en mouvement, etc.).

Il s'agit donc de raids plus massifs, davantage en profondeur, sur des objectifs qui ne nécessitent plus la présence d'officiers de guidage et dont la détection est moins risquée ou moins aléatoire. Ce qui ne signifie pas que de telles opérations soient plus aisées car les Serbes détiennent des moyens anti-aériens (missiles, DCA) : ils l'ont montré récemment en atteignant en vol un Etendard-IV P français et un Harrier britannique.

Pour l'instant, l'OTAN n'a pas précisé si ce nouveau concept incluait (ou non) la possibilité de prendre pour cibles, par exemple, des ponts sur la Drina, par lesquels les Serbes de Belgrade ravitaillent les Serbes de Bosnie. Mais il est évident que cette option figure dans des plans. A ce jour, néanmoins, il est exclu que l'OTAN s'en prenne directement à la Serbie.

J. I.

L'enfer de Gorazde

« S'il est trop tard pour ceux qui sont morts, il n'est peut-être pas encore trop tard pour ceux qui sont encore en vie »

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

« On a trop vécu l'enfer pour être optimiste... » Ezad Ohranovic, l'un des responsables de Gorazde, résumait ainsi, samedi 23 avril, le sentiment des habitants de l'enclave assiégée après l'annonce de l'ultimatum de l'OTAN aux Serbes. Abandonnés par la communauté internationale pendant vingt jours, les 65 000 habitants de la ville ne peuvent bien sûr que se féliciter d'une décision à laquelle ils n'osaient plus croire. A Sarajevo, les autorités bosniaques ont salué cette détermination de la communauté internationale d'entreprendre quelque chose pour mettre fin au drame de Gorazde. *« S'il est trop tard pour ceux qui sont morts, il n'est pas trop tard pour ceux qui sont encore vivants. Pour ceux qui résistent toujours. »* Haris Silajdzic, le premier ministre bosniaque, espère que *« les menaces seront mises à exécution »* et considère que *« Gorazde peut être ainsi protégée, cela soulagera certainement les souffrances de la population »*.

Sommés de se retirer à 3 kilomètres du centre de la ville dès dimanche, à 2 heures (heure française), les forces serbes bosniaques qui s'acharnent sur Gorazde devaient observer un cessez-le-feu immédiat. Le commandant Eric Chaperon, porte-parole de la FORPRONU en Bosnie, a néanmoins constaté que les bombardements se poursuivaient dans la soirée de vendredi. *« Entre 18 heures et 19 heures, trente-trois explosions ont été enregistrées dans le centre de la ville. Trente-deux obus sont également tombés entre 19 et 20 heures. »* Jamais l'ONU n'avait été aussi précise et rapide dans ses rapports de la situation sur le terrain. Selon les témoignages de responsables de Gorazde, contactés par un radio-amateur, les bombardements semblaient cependant avoir baissé d'intensité après 20 heures, ce que confirmait le dernier rapport des observateurs militaires de l'ONU publié à l'aube de ce samedi 23 avril et qui faisait état d'une accalmie.

Mais vendredi, les Serbes ne paraissaient pas avoir été particulièrement impressionnés par le durcissement de l'attitude de la communauté internationale. Ils avaient ignoré la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, votée la veille, les sommant de se retirer des abords de Gorazde et poursuivaient leur offensive et les chars serbes s'emparaient du stade, à l'est de la ville, sur la rive gauche, qui devait servir d'héliport pour effectuer les évacuations sanitaires. Les deux rives de la Drina, qui traverse le cœur de la ville, où s'entassent 65 000 personnes, restaient soumises aux tirs d'artillerie serbe.

Bilan de la journée : 59 morts et 143 blessés. Dans la matinée, le camp de réfugiés de la Croix-Rouge était de nouveau touché. Selon le rapport des membres du HCR sur place, *« les obus ont continué à s'abattre sur le centre de la ville, deux ont explosé juste à côté du bâtiment où nous logeons. Comme les jours précédents, un grand nombre de femmes et d'enfants sont venus chercher refuge dans notre abri. La veille, un enfant avait été touché à la tête alors qu'il se trouvait au deuxième étage de l'immeuble. Une pluie d'obus s'est abattue ce matin sur l'hôpital. La ville est enfouie sous la fumée et les communications sont coupées »*.

« Le chaos et les ruines »

Un observateur militaire de l'ONU, qui partage le même bâtiment que le personnel du HCR a rapporté plus tard dans la journée que les chars serbes avaient à nouveau pris pour cible le QG de l'ONU à Gorazde, faisant trois morts et trois blessés. Un de ses collègues, qui s'était rendu dans la nuit à l'hôpital, situé sur l'autre rive, décrit des scènes d'horreur : *« J'ai profité de l'obscurité pour me rendre à l'hôpital. L'édifice est entièrement criblé d'impacts montrant clairement qu'il a été la cible des chars, des armes anti-aériennes et de l'artillerie. Les étages supérieurs ont dû être évacués. Chaque centimètre carré du sol est couvert de matelas et de blessés. Parmi les blessés entassés, beaucoup de soldats mais aussi de très nombreux civils innocents. Une salle d'opérations a été installée au sous-sol, les médecins y travaillent dans des conditions sanitaires terribles. Je répète ce que j'avais dit la veille : l'hôpital et le dispensaire, constamment mitraillés, ne sont pas des installations militaires »*.

Alors que la ville s'enfonçait *« dans le chaos, la mort et les ruines »*, selon l'expression d'Ismet Briga, le maire de Gorazde, le convoi de la FORPRONU parti, jeudi, pour tenter d'apporter une première aide humanitaire et d'effectuer les évacuations sanitaires les plus urgentes, s'est arrêté et a fait marche arrière, vendredi, en début de soirée. *« En raison de la situation, le détachement n'a plus les moyens d'accomplir sa mission »*, avait expliqué le patron des « casques bleus » dans l'ex-Yougoslavie, le général français Bertrand de Lapresle, qui donnait l'ordre au 56 Français, 20 Britanniques, 35 Norvégiens et 30 Ukrainiens de regagner Sarajevo.

Déterminés, certes, à mener à bien leur mission, les responsables de la Force de protection des Nations unies ont suivi les consignes de leurs gouvernements respectifs. Après l'ultimatum lancé aux Serbes, Paris et Londres ne voulaient pas prendre le risque de mettre leurs hommes en position d'otages dans l'enclave de Gorazde.

FLORENCE HARTMANN

EUROPE

L'ultimatum de l'Alliance atlantique aux Serbes de Bosnie

Bill Clinton « applaudit » la décision de l'OTAN

Le président Bill Clinton a *« applaudi »*, vendredi 22 avril, la décision de l'OTAN d'adresser un ultimatum aux forces serbes de Bosnie et s'est félicité de *« la détermination »* des alliés des Etats-Unis. Il a toutefois souligné qu'il était *« important de ne pas être trop présomptueux quant à nos capacités de dicter les événements »*. Mais par mesure de *« précaution »*, les Etats-Unis comme la Grande-Bretagne, ont annoncé le rappel du personnel *« non essentiel »* de leurs ambassades respectives à Belgrade.

M. Clinton a par ailleurs indiqué qu'il y aurait *« quelque progrès la semaine prochaine »*, sur les propositions de conférence internationale sur la Bosnie présentées par les Français et les Russes. D'ores et déjà la Bulgarie s'est déclarée disposée à accueillir un éventuel sommet sur la Bosnie. Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher, pourrait discuter de la situation en Bosnie lundi à Londres – sur sa route vers le Proche-Orient – avec ses homologues européens et russe.

Samedi déjà, les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, à la demande de la Russie, devaient tenir une réunion de consultations pour faire le point. Peu avant l'ultimatum, le chef de la diplomatie russe avait souligné une nouvelle fois qu'*« on ne devrait pas se dépêcher d'élargir les zones de frappes aériennes »* et souhaité que soit élaboré un *« plan de paix »* pour la Bosnie. En France, le premier ministre Edouard Balladur a mis en garde contre les *« hésitations et les tergiversations des démocraties »* qui *« se paient du prix du sang et des larmes »*.

A Genève enfin, nous signale notre correspondante Isabelle Vichniac, les hauts fonctionnaires internationaux, à l'appel du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ont planté de nombreuses pancartes devant le Palais des nations pour manifester leur *« colère et indignation et envoyer un message aux chefs politiques afin que cessent les massacres et l'indifférence »*. – *(AFP, Reuter.)*

L'ambassadeur de France en Bosnie a rencontré les Français détenus par les Serbes. – Pour la première fois, l'ambassadeur de France en Bosnie-Herzégovine, Henry Jacolin, a pu rencontrer, vendredi 22 avril, les onze Français de l'organisation humanitaire Première urgence détenus par les Serbes bosniaques depuis le 8 avril. *Les bénévoles sont détenus ensemble*, se portent bien et *« leur moral est aussi bon que le permettent les circonstances »*, a indiqué l'ambassadeur. – *(AFP.)*

Un meeting de soutien aux Bosniaques à Paris

Les armes de la raison

Comme conscient de sa propre froideur, Valéry Giscard d'Estaing s'arrêta soudain de parler et suspendit son propos. L'ancien président était debout au pupitre de la Mutualité. Il avait été le seul d'ailleurs à s'y installer, dans sa position habituelle, les coudes appuyés aux montants, soulignant sa grandeur, ou une main dans la poche arrière, décontracté quel que soit le sujet. Avant lui, les autres orateurs, pour la plupart hommes politiques, étaient restés assis, et le meeting de soutien à la Bosnie convoqué par le comité d'intellectuels de Bernard-Henri Lévy avait pris une coloration franco-française dont on se défendait d'avance, par souci de *« décence »*, tout en insistant bien sur le fait que l'histoire jugerait. On faisait le procès des Serbes et, dans la foulée, celui du gouvernement Balladur, plus particulièrement d'Alain Juppé. *« Dans quelques jours va s'ouvrir la campagne des européennes*, rappela utilement Bernard Stasi. *Nous sommes quelques-uns à y participer. »* Ils étaient près de deux mille spectateurs, vendredi soir 22 avril, au Palais de la Mutualité à Paris. Des gens bien mis, les jeunes étant plutôt à l'extérieur à distribuer des tracts appelant à la manifestation de samedi.

« Milo, au poteau ! »

Des gens de toute sorte qui, sous l'effet peut-être de l'impuissance occidentale devant la *« boucherie »* de Gorazde, laissaient libre cours depuis le début de la soirée à une sorte d'envie rageuse d'en finir, envie de revanche – Guernica, Hiroshima, le ghetto de Varsovie, Gaza furent convoqués –, et leurs cris s'entendaient jusque dans l'entrée, au-delà des portes capitonnées. *« Des armes ! Des armes ! »*, scandait-on entre les interventions.

Nul n'ignorait qu'un ultimatum avait été fixé, mais cette promesse ne semblait pas suffire et il se trouva des intellectuels pour réclamer des bombes, encore. Au moment où à Gorazde les heures devaient sembler encore plus longues dès lors qu'il était envisageable que le cauchemar ait une fin, Pascal Bruckner déclarait déjà d'une voix fiévreuse que la *« frappe chirurgicale de dimanche soir »*, dont rien ne permettait d'ailleurs d'assurer qu'elle aurait lieu, ne résoudrait pas le problème d'une Europe menacée d'une *« guerre généralisée »*. D'après lui, il fallait *« bombarder Pale »*. Des bombes, réclamait-il, et il en existait de glorieuses, *« des bombes qui émancipent, qui protègent, qui libèrent. Des bombes qui seront celles de la protection et de la liberté »*.

Tout le monde, pourtant, était d'accord pour estimer que la cause était juste, ce qui rendait d'autant plus malheureuse la moindre retenue de certains à l'exprimer. L'effet de tribune, sans doute, de groupe. La foule était la foule et ne faisait que jouer son rôle, avec l'élégance de supporters de football : *« Milo, au poteau ! »* L'un renvoya Giscard aux diamants de Bokassa, l'autre traita Fabius d'*« enculé »*. Tout le monde reprit en cœur qu'il fallait *« bombarder Pale »*. Chacun d'une certaine manière fut fidèle à sa rhétorique habituelle. Michel Rocard en eut assez qu'après deux ans de guerre ce conflit soit toujours *« encombré d'un problème de définition de l'adversaire »* – encombré de ce côté-ci seulement de la Drina, suppose-t-on. *« Qu'on n'entende plus ce mot neutre de belligérant »*, lança-t-il, avant de souhaiter *« une intervention d'urgence, rapide et ferme contre les Serbes à Gorazde »*.

Laurent Fabius rappela qu'il n'était pas né au moment de la guerre d'Espagne, et qu'il avait depuis longtemps fait la remarque, évidemment *« mal jugée »*, que *« les choses »* au Koweït avaient été plus rondement menées. Bernard Stasi estima que, si certains de ceux qui se trouvaient à la tribune avaient *« pris des risques physiques en allant sur place »*, ce brevet de courage ne pouvait suffire à la *« bonne conscience »* de chacun.

Michel Piccoli, quant à lui, réclama l'arrêt de la *« guerre civile »*, à savoir celle qui oppose les intellectuels au ministre des affaires étrangères depuis que ce dernier s'est demandé s'il n'y avait pas quelque irresponsabilité du côté des premiers. *« Toutes les personnes qui ont appris à lire sont des intellectuels »*, estima le comédien.

« La mort cathodique »

Il y eut encore Bernard-Henri Lévy qui dénonça *« la mort cathodique »*, celle de *« la victime »* à Gorazde, et qui, d'un effet de manches, décapita *« Maître Karadzic et son valet Mladic »*. Et Charles Fiterman qui répondit d'avance à ceux qui pouvaient se demander ce qu'il faisait là, *« avec des hommes et des femmes de droite et de gauche »*, par une référence au Débarquement. Puis vint le tour de Valéry Giscard d'Estaing, qui tenta sans succès un détour par le *« langage du cœur »* – *« je ressens encore le froid de Sarajevo, le froid de la neige, le froid des couloirs d'hôpital... »* – et passa avec davantage de bonheur au *« langage de la raison »*.

M. Giscard d'Estaing tenta d'expliquer à la salle qu'il ne s'agissait pas de *« rechercher la guerre pour la guerre »* mais de tenter de *« modifier le comportement de l'agresseur »*. Lequel devait, il en convenait, être clairement identifié. *« Les agresseurs, ce sont les assaillants serbes. Je n'ai pas dit les Serbes, mais les assaillants*, jugea-t-il nécessaire de préciser à cet auditoire particulier. *Il ne faut pas prendre la communauté en tant que telle mais les gens en fonction de leur comportement. »* Puis, du haut de son pupitre, il s'éleva vers des sommets insoupçonnés d'où il fit fleurir l'espoir d'une Bosnie *« pacifiée »* et démocratique. *« Des armes ! »*, lança un participant. *« Ce n'est peut-être pas ce qu'il faut dire pour préparer une vie ensemble »*, répliqua l'ancien président.

CORINNE LESNES

Echec de négociations russo-ukrainiennes

Moscou refuse de laisser des marins ukrainiens à Sébastopol

Les ministres russe et ukrainien de la défense se sont renvoyés la responsabilité de l'échec des négociations sur le partage de la flotte de la mer Noire, menées vendredi 22 avril dans le grand port de Sébastopol en Crimée (Ukraine), où Moscou veut rester seul maître à bord. Le ministre russe Pavel Gratchev a quitté brusquement les négociations au cours d'une pause, accusant son homologue ukrainien Vitali Radetski de s'éloigner des accords préliminaires conclus le 15 avril à Moscou par les présidents Eltsine et Kravtchouk, qui prévoyaient des *« bases distinctes »* pour le stationnement des marines russe et ukrainienne. Le ministre ukrainien s'est déclaré pris de court par le départ précipité de Pavel Gratchev, estimant que les négociations avaient plutôt bien commencé, les deux parties étant parvenues à un accord sur le partage des navires de la flotte, dont 18 % reviendraient à l'Ukraine. Mais, a-t-il précisé, les Russes veulent que les marins ukrainiens quittent la base de Sébastopol, qui concentre 82 % des infrastructures de la flotte, ainsi que quatre autres petits ports de Crimée.

Cette exigence est *« inacceptable »* pour les Ukrainiens, a ajouté M. Radetski, tout en expliquant qu'un compromis pouvait être trouvé. Aucune date n'est fixée pour une reprise des négociations, dont les militaires russes semblent ainsi dicter les conditions, à la satisfaction du gouvernement promoscovite de Crimée, où les Russes forment la majorité de la population. La position du président Kravtchouk a été en outre affaiblie vendredi, le vieux Parlement ayant tenu sa dernière réunion à Kiev sans évoquer un report de l'élection présidentielle du 26 juin. Léonide Koutchma, favorable à un rapprochement plus marqué avec la Russie, est désormais donné favori de cette élection. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE

Norodom Sihanouk tente de relancer la négociation avec les Khmers rouges

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Un an après les élections organisées par l'ONU, le Cambodge *est revenu à la case de départ* avec l'offre faite par le roi Norodom Sihanouk, et acceptée samedi 23 avril par les parties intéressées, de réunir à Phnom-Penh, *du 2 au 7 mai*, une *« table ronde »* à laquelle participeraient les Khmers rouges. Le prince Ranariddh, premier président du gouvernement royal, et Khieu Samphan, chef nominal des Khmers rouges, ont successivement fait connaître leur accord.

Si l'on en revient ainsi à tenter *de renouer le dialogue – qui*, par le passé, n'a rien donné, du fait de l'intransigeance du mouvement de Pol Pot –, c'est que les récentes offensives des forces royales n'ont pas sensiblement modifié le rapport de forces sur le terrain. Ces deux derniers mois, les dites forces ont attaqué deux bastions khmers rouges adossés à la frontière thaïlandaise. Elles ont tenu An-Long-veng, le quartier général de leurs adversaires dans l'extrême nord, pendant quinze jours en février avant de se replier. Un scénario identique vient de se produire à Païlin, dans l'ouest, que les gouvernementaux ont occupée pendant un mois avant d'en être *délogés* le 20 avril.

Sur ce, Khieu Samphan a écrit au roi pour *lui* demander de quitter le pays *« le plus tôt possible »*. En révélant le contenu de cette lettre, Sihanouk a indiqué que les Khmers rouges avaient l'intention de semer des *« troubles »* à travers le pays, y compris dans la capitale. Tout en jugeant *« légitimes »* les offensives gouvernementales, le roi a cependant tiré la leçon de l'impasse actuelle : il estime qu'il n'y a pas de solution militaire. Retranchés sur la frontière thaïlandaise, les Khmers rouges, qui compteraient de 8 000 à *10 000* guérilleros, *tiennent* encore le coup.

L'initiative de Norodom Sihanouk pourrait couper court au projet qui devait être *présenté* devant l'Assemblée de déclarer les Khmers rouges *hors la loi*, et donc de les expulser des locaux que leurs représentants occupent encore dans la capitale, près du palais royal. La proposition du roi devrait dès lors faire entrer le Cambodge dans une nouvelle période où les discussions et les combats se mêleront étroitement. En *réoccupant* leurs bases arrière – et en enlevant comme ils l'ont fait plusieurs étrangers en l'espace de trois semaines, les Khmers rouges ont, quant à eux, renforcé leur main.

JEAN-CLAUDE POMONTI

EN BREF

ALBANIE-GRÈCE : suspension des mesures d'expulsion de *diplomates*. – *Tirana et Athènes* ont suspendu leurs ordres d'expulsion mutuelle de diplomates jusqu'à la rencontre de leurs ministres des affaires étrangères, le 3 mai à Zurich. La tension entre les deux pays est montée d'un cran lorsque l'Albanie a accusé la Grèce d'avoir attaqué un poste frontière. Athènes a fermement démenti ces accusations. – *(AFP, Reuter.)*

CORÉE DU SUD : nouveau *premier ministre*. – Le premier ministre Lee Hoi-chang a démissionné, vendredi 22 avril, après un désaccord avec le président Kim Young-sam sur la répartition des pouvoirs au sein de l'Etat, et à une série de conflits avec plusieurs de ses ministres. Il a été remplacé par Lee Youg-dug, 68 ans, jusque-là vice-premier ministre et titulaire du portefeuille de l'unification nationale. – *(Reuter.)*

ÉTATS-UNIS : contre-attaque d'Hillary Clinton dans l'affaire Whitewater. – Critiquée pour son rôle dans l'affaire Whitewater, Hillary Clinton a contre-attaqué vendredi 22 avril lors de sa première conférence de presse à la Maison Blanche. Mme Clinton a assumé la *« responsabilité »* de la *« confusion »* autour du scandale Whitewater. L'épouse du président estime n'avoir pas bénéficié de *« traitement de faveur »* dans ses opérations financières, à la fin des années 1970, lorsque son mari commençait sa carrière politique, dans son Etat natal de l'Arkansas. – *(AFP, AP.)*

Le FBI remet de nouveaux documents sur l'assassinat de John Kennedy aux Archives nationales. – Le FBI a remis vendredi 22 avril plus de 146 000 pages de documents supplémentaires sur l'assassinat du président John Kennedy aux Archives nationales, où ils seront mis à la disposition du public dès le mois de mai. Ces nouveaux documents se composent de plus de 92 000 pages sur l'assassinat du président américain conservées dans les archives au siège du FBI à Washington, 54 000 pages provenant du bureau régional du FBI à Dallas (Texas) où a eu lieu l'assassinat, et 532 pages portant sur l'assassin Lee Harvey Oswald. – *(AFP.)*

IRAN : attentat contre un imam. – L'imam de la prière du vendredi, à Machhad, dans le nord-est de l'Iran, a été blessé par balles durant le prêche hebdomadaire, vendredi 22 avril, au mausolée de l'imam Reza, principal lieu saint de l'islam chiite en Iran. L'agresseur a été immédiatement maîtrisé et arrêté par les forces de sécurité. C'est la *première fois qu'un imam est victime* d'un attentat lors d'une cérémonie religieuse en Iran. – *(AFP.)*

LIBAN : première exécution capitale en onze ans. – Malgré les exhortations adressées par Amnesty International au gouvernement, un Libanais de 22 ans, Bassem Saleh Mosleh, condamné à mort pour avoir violé puis tué une fillette de huit ans, a été pendu, samedi 23 avril à l'aube, à Saïda. C'est la première exécution capitale au Liban depuis onze ans. Une loi, votée il y a deux mois par le Parlement, a rétabli l'application de la peine de mort et restreint le recours aux circonstances atténuantes. – *(AFP.)*

PAKISTAN : attentat contre *une mosquée à Lahore*. – Deux individus à moto ont lancé des grenades, vendredi 22 avril, dans une mosquée de Lahore, au Pendjab, blessant 25 personnes, dont l'imam qui conduisait les prières. Les assaillants ont pu s'enfuir. Cet incident doit sans doute être replacé dans le cadre des fréquents affrontements entre sunnites et chiites, les deux principales communautés musulmanes du Pakistan. – *(AFP.)*

Affrontement sanglant entre réfugiés de l'Inde. – Une fusillade opposant deux factions du MQM (parti des « mohajirs », musulmans réfugiés d'Inde au Pakistan après la partition de 1947) a fait trois morts et trois blessés graves à Karachi, le vendredi 22 avril. L'affrontement a eu lieu lors des funérailles d'un militant assassiné peu auparavant. – *(AP.)*

RWANDA : *pourparlers pour* un cessez-le-feu. – Les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) et les forces gouvernementales devaient se retrouver, samedi 23 avril, à Arusha (Tanzanie) pour tenter de conclure une trêve, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). *L'ONU poursuit* le retrait de ses troupes et ne laissera sur place qu'une force symbolique de 270 hommes. – *(AFP.)*

TOGO : *Edem Kodjo nommé* premier ministre. – Edem Kodjo a *été nommé premier* ministre, vendredi 23 avril, par le président Gnassingbé Eyadéma. Edem Kodjo, qui est âgé de 55 ans, est le président de l'Union togolaise pour la démocratie (UTD, opposition). L'opposition a remporté la majorité des sièges à l'Assemblée nationale aux élections législatives de février dernier. – *(AFP.)*

REPÈRES

GÉORGIE

Echec des négociations à Genève sur l'Abkhazie

Les négociations, organisées depuis trois jours à Genève, entre Géorgiens et séparatistes abkhazes se sont achevées vendredi 22 avril sans résultats et doivent reprendre le 10 mai à *Moscou*. Le médiateur de l'ONU, Edouard Brunner, a indiqué néanmoins qu'il attendait la réponse des deux parties au projet d'envoi de « casques bleus » dans la région, qui seraient alors les premiers à intervenir dans l'ex-URSS. Il s'agirait d'une force de l'ONU comptant 20 % à 30 % de Russes et éventuellement des contingents d'autres pays de la CEI. M. Brunner a rappelé que le dernier sommet de la CEI a proposé l'envoi de troupes dans la *région si l'ONU ne le faisait pas*, ce qui est, a-t-il dit, *« à la fois une promesse et une menace »*. Le président géorgien, Edouard Chevardnadze, a déclaré accepter les deux options. – *(AFP.)*

ISRAËL

Accord entre le Fatah et le Hamas

Les groupes armés du Fatah, *la principale composante de* l'OLP, et du Mouvement de la résistance islamique, Hamas, ont conclu, vendredi 22 avril, un accord pour mettre fin à leurs affrontements ou règlements de comptes dans les territoires occupés. Ils ont aussi proclamé une amnistie d'une durée d'un mois pour les Palestiniens accusés de collaborer avec Israël. Les dirigeants israéliens ont exprimé *leur profonde inquiétude depuis* le début du dialogue, il y a deux semaines, entre responsables de l'OLP et du Hamas. *« Si le Fatah et le Hamas se rapprochent, il n'y aura plus de possibilité d'aboutir à un accord de paix »*, avait déclaré le ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, le 13 avril. Le Hamas a revendiqué depuis le début du mois la responsabilité de deux attentats qui ont coûté la vie à 12 Israéliens pour venger la tuerie de la mosquée d'hébron (30 morts), le 25 février. – *(AFP.)*

Amnesty International dénonce la *« torture systématique »* dans les prisons israéliennes. – Dans un communiqué publié vendredi 22 avril à Londres, Amnesty International a appelé le gouvernement israélien à prendre des *« mesures urgentes contre la pratique systématique de la torture et des mauvais traitements de détenus »*. *« La situation des droits de l'homme en Israël et dans les territoires occupés doit être attentivement surveillée »*, souligne Amnesty, à trois jours d'une réunion du Comité de l'ONU contre la torture. – *(AFP.)*

La mort de l'ancien président des Etats-Unis

Richard Nixon sera enterré en Californie

L'ancien président américain Richard Nixon est décédé vendredi 22 avril, dans la soirée (samedi matin à Paris), à l'hôpital Cornell de New-York, quatre jours après avoir été victime d'un accident vasculaire cérébral. Richard Nixon avait sombré la veille au soir dans un coma profond. Ses deux filles, Tricia Cox et Julie Eisenhower, se trouvaient à son chevet. Son épouse, Patricia, est décédée en juin 1993 des suites d'un cancer du poumon.

Les obsèques de Richard Nixon auront lieu mercredi 27 avril à Yorba-Linda, sa ville natale, en Californie, où se trouve la bibliothèque Richard-Nixon. La dépouille mortelle quittera, mardi, New-York pour la Californie. Le public pourra défiler pour lui présenter un dernier hommage mardi et mercredi matin à Yorba-Linda. Le révérend Billy Graham, un ami de longue date du défunt, officiera lors des obsèques. L'inhumation aura lieu en privé à la bibliothèque présidentielle, où Richard Nixon sera enterré aux côtés de son épouse. Le président Bill Clinton, le sénateur Bob Dole et le gouverneur de l'Etat de Californie, Pete Wilson, prononceront les éloges funèbres.

L'ancien président Ronald Reagan a rendu hommage, vendredi soir, à son prédécesseur en déclarant que *«l'héritage de cet homme complexe et fascinant continuera à guider pour toujours les forces de la démocratie. Aujourd'hui, le monde pleure la perte d'un homme qui a consacré sa vie à la cause de la paix mondiale. Pour des millions de personnes, Richard Nixon était l'un des hommes d'Etat les plus brillants que cette terre ait portés»*. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat de Richard Nixon, a estimé que ce dernier avait été *«un homme dévoué à son pays»*, qui *«mérite que ses concitoyens se souviennent de lui avec respect et gratitude»*. *«Je pense que l'Histoire se souviendra de lui comme d'un remarquable président des Etats-Unis. C'était un grand patriote, un homme passionnément dévoué à la paix et dont la destinée était de finir une guerre dont il avait héritée sans l'avoir commencée, de mettre en place de nouvelles relations avec la Chine et l'Union soviétique et de présider à la trêve qui devait conduire à la paix au Proche-Orient»*, a dit M. Kissinger.

L'ancien président Gerald Ford a également rendu hommage, vendredi soir, à son prédécesseur, déclarant qu'il avait été *«l'un des meilleurs, si ce n'est le meilleur président de ce siècle en matière de politique étrangère»*. M. Ford, qui avait succédé à Richard Nixon après sa démission de la présidence, a, par ailleurs, réaffirmé que sa décision de lui accorder une grâce présidentielle était *«la bonne décision»*. – *(AFP, Reuter.)*

Phénix de la politique américaine

Suite de la première page

«Mon erreur, écrit-il, *est de ne pas avoir observé les règles du jeu politique et de ne pas m'être maintenu sur un niveau plus élevé, comme mes prédécesseurs.» «Watergate,* ajoute-t-il, *est pour un tiers une mauvaise action* (il s'agit en effet de l'effraction illégale d'hommes de main dans les bureaux du Comité national démocrate de l'hôtel Watergate), *un tiers des bévues et un tiers une vendetta politique...»*

«Never give up» (ne jamais abandonner), son mot d'ordre préféré, reflète bien son inlassable combativité. Jamais en effet il ne baissa les bras. Il était par excellence un animal politique, habile mais à l'occasion méchant, toujours prêt à donner des coups, mais sachant les encaisser, notamment ceux des médias. *«Vous n'aurez plus un Nixon à malmener»*, déclara-t-il aux journalistes après son échec en 1962 pour l'élection aux fonctions de gouverneur de Californie.

Ses origines modestes entretenaient chez lui un certain nombre de complexes, se traduisant par une agressivité à l'égard de l'establishment politique traditionnel.

Son père, Frank, avait fait tous les métiers : éleveur de moutons, traminot, avant d'acheter une station-service adjacente à une épicerie dans la petite ville de Whittier. Sa mère, Hanna Milhous, d'une origine plus distinguée, était une quakeresse dévouée, en lutte contre le matérialisme et militante des valeurs morales. Bien que son humble ascendance n'ait jamais fait l'objet de commentaires méprisants ou malveillants, il en parle dans son livre avec une sorte d'amertume blessée. Plus tard, il ne pardonnera pas au clan Kennedy victorieux qui préféra ignorer cet *«homme de nulle part»*, selon l'expression d'Alain Clément.

Revanche sur la «vieille» Amérique

L'ambition le tenaillait, stimulée par son désir de sortir d'un milieu où il se sentait étranger. Malgré de brillantes études de droit, il n'arriva pas à entrer dans un cabinet d'affaires de Wall Street, et se replia à Whittier, bien décidé à prendre sa revanche sur la «vieille» Amérique. C'est là qu'il rencontra une jeune institutrice, Pat Ryan, d'origine irlandaise, qu'il épousa en juin 1940. Le couple vit chichement, il bricole. Pendant la guerre, Richard est officier de la Navy, puis il travaille à l'Office des prix. Pour lui, c'est une «épreuve» qui déterminera son hostilité à toute forme de dirigisme. A l'époque, ses opinions politiques sont incertaines. Il est vaguement «libéral», ce qui ne l'empêcha pas de soutenir Wendell Willkie, le candidat républicain malheureux à la présidence contre Roosevelt.

Son destin politique allait être scellé par un comité local d'industriels et d'hommes d'affaires, à la recherche d'un champion de la libre entreprise à opposer à Jerry Voorhis, député sortant de la circonscription. Richard répondit à leur appel d'offres publié dans les journaux, et il l'emporta sur les autres candidats. Mercenaire au service de commanditaires très riches, il sera élu après une campagne très violente, recourant à une tactique qui lui réussit si bien par la suite, celle de dénoncer ou d'insinuer les sympathies communistes de ses adversaires.

Membre de la commission des activités anti-américaines, il s'illustra en attaquant Alger Hiss, qui appartenait à l'élite rooseveltienne, accusé puis condamné en 1945 pour «trahison» (Hiss a toujours affirmé qu'il était victime d'une machination). L'affaire Hiss valut à Nixon une audience nationale.

Dans ce climat de «chasse aux sorcières», Nixon brilla de tous ses feux en dénonçant les communistes et leurs sympathisants clandestins qui, disait-il, pullulaient au sein de l'administration. Deux ans seulement après son élection à la Chambre, il est candidat à un des sièges de sénateur de Californie.

Sa campagne est négative, faite d'insinuations contre sa concurrente Helen Callaghan Douglas, traînée dans la boue. *«Savez-vous qu'elle suit la ligne communiste?»*, tel est le message repris, affiché dans les journaux et répété au téléphone par les amis de Nixon. Elu avec 700 000 voix d'avance, le nouveau sénateur de Californie se fait remarquer par sa pugnacité et ne cesse de dénoncer *«la conspiration communiste extérieure et intérieure»*. Plus tard, cependant, il prendra ses distances d'avec le sénateur McCarthy, dont les violences de langage et les attaques désordonnées contre l'administration et notamment contre l'armée finissent par ruiner sa réputation auprès du grand public.

Richard Nixon vise plus haut... Il a soif de respectabilité. En 1962, les stratèges républicains, à la recherche d'un coéquipier pour Eisenhower, pensent qu'il est l'homme désigné pour se charger des sordides besognes auxquelles «Ike» répugne. Mais ce jeune parvenu politique de trente-neuf ans doit surmonter une grande épreuve, la première, qui aurait pu anéantir sa carrière. Accusé d'avoir illégalement utilisé des fonds électoraux, il risque d'être lâché par Eisenhower. Le 23 septembre, Nixon se défend vigoureusement à la télévision. A un moment, il prend dans ses bras pour le livrer à une fourrière imaginaire le petit épagneul donné à une de ses filles.

Le fameux «Checker's Speech» (le chien familial avait un pelage tacheté) bouleversa les électeurs. Eisenhower maintint Nixon à ses côtés, et son triomphe électoral permit au jeune homme ambitieux de devenir vice-président. Ike est satisfait de laisser ce «jeunot» évoluer dans les eaux malodorantes de la politique. Aussi, en huit ans, dans de nombreuses missions à l'étranger, Nixon aura visité cinquante-quatre pays. Le déplacement est parfois dangereux, comme en 1958 à Caracas, où il faillit se faire lyncher par une foule anti-américaine. Mais la mission peut être plaisante, comme en 1959 à Moscou, où il discuta avec Khrouchtchev sur les mérites respectifs du capitalisme et du communisme.

En 1960, sa nomination s'impose à la convention républicaine. Mais à l'élection présidentielle il est battu « sur le poteau» par Kennedy... C'est son premier grave échec. Ike ne l'avait pas beaucoup aidé dans sa campagne et puis, de son propre aveu, il avait négligé son apparence extérieure (il était fatigué et toujours mal rasé) dans le débat télévisé décisif avec son adversaire. Il se retire alors en Californie pour reprendre sa carrière d'avocat. La «traversée du désert» sera courte... Il se laisse convaincre de briguer le poste de gouverneur de Californie. Mais sa campagne, toujours axée sur le «danger rouge», est un peu dépassée. Il échoue contre le gouverneur sortant Pat Brown. Deux défaites en deux ans... A quarante-neuf ans, il déclare qu'il ne fera plus jamais de politique.

Mais ses amis le font entrer dans un grand cabinet juridique à Wall Street, et là il est en mesure de jouer un rôle important au sein du Parti républicain. Cette seconde «traversée du désert» est très confortable, il vit dans une grande aisance, il fréquente le beau monde, des clubs fermés. Il attend son heure... Elle sonnera plus tard, après l'échec en 1964 de Barry Goldwater, un honnête réactionnaire qui est écrasé par Lyndon Johnson.

L'homme d'Etat

Richard Nixon apparaît alors aux républicains comme le seul candidat d'envergure à la Maison Blanche. Effectivement, en 1968, il l'emporte, mais difficilement, sur le vice-président sortant démocrate, Hubert Humphrey. Le voici enfin à la Maison Blanche. Le politicien rusé doit céder la place à l'homme d'Etat...

Immédiatement après son inauguration en février 1969, il se lance dans une tournée européenne. D'abord, il se rend à Paris où de Gaulle paraît impressionné par le jeune président. Qui déjà envisageait la possibilité de normaliser les relations avec la Chine populaire. L'influence d'Henry Kissinger, qui travaillait alors dans les sous-sols de la Maison Blanche comme conseiller pour les affaires de sécurité nationale, se faisait sentir... Les voyages historiques de 1972, à Téhéran en février, puis à Moscou en mai, établirent la détente triangulaire. Mais une détente dont l'Union soviétique de Brejnev ne se préoccupait guère.

Le président Nixon ne cachait pas son dédain pour les diplomates professionnels. *«La politique étrangère sera de la responsabilité de la Maison Blanche, et non pas des homosexuels en pantalons rayés du département d'Etat»*, déclara-t-il. Le président et Henry Kissinger – *deux conspirateurs nés»*, selon l'expression de Stephan Ambrose, auteur d'une biographie sur Richard Nixon (2) – développèrent des relations spéciales sur la base du secret, des rumeurs et de l'intrigue. Mais M. Ambrose reconnaît qu'il fut un grand réaliste, *«un président sans égal dans le domaine de la politique étrangère»*. Nixon avait en fait clairement exprimé et justifié son choix de Kissinger. *«Il ne peut y avoir qu'une seule personne pour s'occuper de certains des plus importants problèmes quand il s'agit de négocier secrètement. Il faut que ce soit Henry pour le Vietnam, la Chine, l'Union soviétique, le Proche-Orient...»*

Les psychiatres ont décelé chez Richard Nixon un schizophrène, l'homme d'une double personnalité, un docteur Jekyll civilisé et un M. Hyde combatif. Pour lui, la politique était un sport violent, une «lutte pour la vie» contre des ennemis politiques, certains imaginaires. Il était rancunier et assez violent, recommandant par exemple à ses adjoints d'embaucher des équipes d'hommes de main pour, disait-il, assommer les participants des manifestations pacifistes sur le Vietnam. Il alla si loin dans ses entreprises que le FBI et la CIA refusèrent de le suivre dans l'illégalité. Il n'hésitait pas non plus à dénoncer au fisc les adversaires politiques n'ayant pas rempli des déclarations complètes. Son goût pour la bataille politique, son désir de vaincre par tous les moyens, ne l'ont jamais quitté.

En novembre 1972, il n'avait pas eu de mal à s'assurer un second mandat, en l'emportant sur l'honnête sénateur démocrate McGovern. Mais Nixon ne pardonnait pas aux «libéraux» des médias et à tous ceux qui avaient inspiré la vigoureuse campagne contre la guerre du Vietnam. Le cessez-le-feu au Vietnam est finalement signé le 23 janvier 1973, mais une sorte de guerre civile «froide» continue.

«Je ne suis pas un escroc»

A la Maison Blanche, qui prend l'allure d'un camp retranché, d'une sorte de «bunker», Nixon, entouré de deux conseillers, Ehrlichman et Haldeman, très zélés mais sans scrupules, se battra jusqu'au bout pour couvrir l'effraction du Comité national démocrate à l'hôtel Watergate par des hommes de main à sa solde. *«Je ne suis pas un escroc»*, déclara un jour le président à la télévision. Mais après deux ans d'un combat acharné livré au Congrès, il accumula trop de mensonges. Selon Barry Goldwater, représentant le conservatisme classique, il *«mentit à sa famille, à ses amis, à son parti et au peuple américain»*...

Sous la pression des leaders républicains, il démissionna le 9 août 1974. Des témoignages, plus ou moins vraisemblables, ont évoqué son départ de la Maison Blanche, mais sans aucun doute il fut marqué de moments pathétiques, comme celui où le président convia Kissinger à prier avec lui, ou encore quand il adressa au personnel de la Maison Blanche et à ses proches collaborateurs des adieux larmoyants. Etait-il arrivé au bout du rouleau? Le 8 septembre, son successeur, Gerald Ford, lui accorda le pardon, lui évitant ainsi des poursuites judiciaires.

Malade (une grave phlébite avait mis sa vie en danger), psychologiquement et financièrement très éprouvé, Richard Nixon mit du temps pour rétablir sa santé, ses finances et même son simple appétit de vivre. *«A moins d'avoir une raison de vivre pour d'autres que soi-même, une personne meurt, d'abord mentalement, puis émotionnellement, puis physiquement»*, a-t-il écrit. Il paraphrasait Einstein, qui avait dit un jour : *«Seule une vie dévouée aux autres mérite d'être vécue.»* Il commença à écrire des livres, puis progressivement on le vit apparaître dans des réunions de petits groupes, dans des universités, puis dans des interviews à la télévision.

Pendant longtemps, il préféra éviter les estrades politiques. *«Je ne crains pas le jugement de l'Histoire»*, écrivait-il en 1978. Ses détracteurs mêmes concèdent qu'il fut le président le plus influent de l'après-guerre, non seulement par ses initiatives de politique étrangère, mais par le choix de ses collaborateurs, à commencer par George Bush (il l'envoya comme représentant permanent des Etats-Unis aux Nations unies). Dans son dernier livre, l'ex-président affiche le détachement d'un philosophe. Il cite Sophocle : *«Il faut attendre le soir pour voir combien la journée a été splendide...»* Mais sûrement le souvenir du Watergate n'a jamais cessé de le hanter et de troubler sa sérénité. Pourquoi, en effet, un homme s'affirmant si sûr du jugement de l'Histoire aurait-il écrit huit livres et trois autobiographies qui sont, dans une large mesure, des plaidoyers justifiant son action, et s'efforçant de se disculper. En tout cas, jamais un président des Etats-Unis n'a autant écrit sur lui-même...

HENRI PIERRE

(2) *The Thriumph of a Politician 1962-1972*, Simon and Schuster, 1990.

LOIN DES CAPITALES

Les splendeurs impériales de Petropolis

PETROPOLIS

de notre envoyé spécial

C'EST au début du XIXe siècle que l'empereur Dom Pedro I acheta une fazenda en cet endroit, juché dans la montagne à une centaine de kilomètres de Rio-de-Janeiro. Il y projette de construire son palais d'été, mais n'aura pas le temps de mener à bien une idée que son fils, Dom Pedro II, réalisera quelques années plus tard.

Outre la construction du palais, le jeune empereur – il a à peine quinze ans – veut aussi stimuler l'immigration européenne, et faciliter l'installation d'une colonie allemande dont cette Petropolis (la «cité de Pierre») porte aujourd'hui encore les traces. Des noms de quartiers aux consonances germaniques – Rhénanie, Moselle, Westphalie – jusqu'aux restaurants, atypiques sous les tropiques, qui servent moult saucisses et choucroutes.

Petropolis ressemble aujourd'hui à une bourgade suisse. De multiples chalets adossés sur les montagnes environnantes et une forêt de conifères traversée de nombreux cours d'eau entourent une ville plantée dans une petite vallée. A 800 mètres d'altitude, elle échappe aux chaleurs de l'été austral. Mais celle qui est joliment surnommée la «cité des hortensias» reste surtout la ville impériale du Brésil.

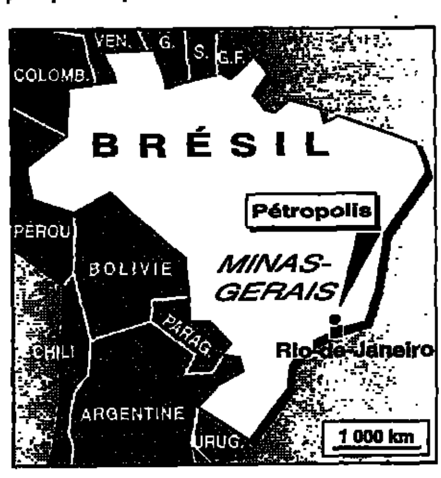
De cette époque elle a gardé quelques splendeurs : le palais, aujourd'hui transformé en musée, les somptueuses demeures des nobles de la cour, la végétation luxuriante et fleurie. Dans une petite et élégante bâtisse, autrefois destinée à recevoir les hôtes de l'empereur, ses descendants regrettent pourtant la tranquillité d'antan. Dom Pedro Gastao de Orlean e Bragança, héritier du trône et frère de la comtesse de Paris, se plaint ainsi que *«la ville grandit trop vite, avec la multiplication de grands immeubles, alors qu'une cité sans appartements est tellement plus gracieuse»*.

Dom Pedro Gastao critique pourtant cette évolution *«en dépit de mes intérêts, puisque, à chaque vente d'un appartement, nous touchons une petite taxe»*. La *«petite taxe»* est l'une des particularités quelque peu anachroniques de Petropolis, une survivance de *l'enfiteus*, cette règle de droit millénaire qui prévoit que le souverain octroie des terres en se réservant une redevance annuelle et la perception d'un impôt lors des transferts de propriété. Sur chaque vente, la Compagnie immobilière de Petropolis, *«successeur de la Fazenda impériale de Petropolis»*, perçoit donc un montant équivalant à 2,5 % du prix de l'immeuble.

Fastes devenus rares

Ce qui ne constituait au début du siècle, avec les rares cessions de grandes propriétés, qu'un modeste volume d'argent devient, avec la multiplication des immeubles et des ventes, une confortable rente qui met la famille impériale à l'abri du besoin.

«Une pratique, souligne Dom Pedro, *qui n'est pas l'apanage de la famille impériale puisque cinq autres familles bénéficient, seulement dans la région, des mêmes privilèges. Et, grâce à cela, Petropolis est la seule ville brésilienne dont le cadastre soit à jour depuis plus de cent ans.»*



La cité impériale, aujourd'hui surtout tournée vers le tourisme, a aussi connu une période d'industrialisation avec l'installation de plusieurs brasseries et d'une industrie textile, toujours prospère grâce au climat humide qui facilite le travail du coton. La construction d'un gigantesque casino, sur le modèle des grands hôtels de Normandie, n'a en revanche pas été couronnée de succès. L'interdiction du jeu, décrétée au Brésil lors de son édification, a condamné La Quitendinha à n'être qu'un hôtel de résidence, dont la grande salle de jeu est régulièrement transformée en foire à vêtements.

Située sur la route qui relie Rio-de-Janeiro à l'Etat du Minas-Gerais – et construite par les premiers colons allemands –, Petropolis a bénéficié de cet emplacement privilégié au point d'avoir été dotée, dès 1854, de la première ligne de chemin de fer du pays. Noblesse oblige, le train, propriété du baron de Maua, était tiré par une locomotive surnommée «la baronne» et doté de confortables wagons qu'ont empruntés tour à tour l'empereur, le roi Albert de Belgique et jusqu'au président Getulio Vargas. De cette ligne démantelée au début du siècle, le train est exposé dans le musée ferroviaire de Rio-de-Janeiro.

Les fastes d'autrefois sont devenus rares à Petropolis. Signes du passé, quelques calèches sillonnent encore les rues, et Dom Pedro ne manque que rarement de faire tôt le matin une balade à cheval dans les rues de la ville, abondamment salué par la population, qui porte une affection particulière à cet homme réputé bon et généreux. Des grandes fêtes passées, *«qui n'ont cependant que rarement été l'apanage de la cour impériale brésilienne,* dit Dom Pedro, *la famille garde le souvenir du grand bal organisé par la princesse Isabel* (alors régente de Dom Pedro II) *et destiné à fêter la fin de l'esclavage»*.

L'héritier du trône conserve encore le télégramme adressé alors par l'ambassadeur américain à son gouvernement, et où il soulignait que ce bal *«a tourné en une superbe bataille de fleurs»*. Pour marquer le souhait que la lutte pour la fin de l'esclavage aux Etats-Unis connaisse le même sort, l'ambassadeur avait joint à sa missive un œillet. *«C'est peut-être l'une des raisons,* conclut Dom Pedro, *pour lesquelles Petropolis a gardé son goût pour les fleurs.»*

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Chronologie

9 janvier 1913 : Richard Nixon naît à Yorba-Linda en Californie.

1937 : boursier, il sort diplômé de l'école de droit de Duke University (Caroline du Nord).

Juin 1940 : il épouse Patricia Ryan, une institutrice.

Août 1942 : il s'engage avec le titre de lieutenant dans la marine américaine. Il quittera la Navy en janvier 1946.

5 novembre 1946 : il est élu représentant républicain de Californie et se fait connaître au Congrès par son zèle anticommuniste en tant que membre de la «Commission des activités anti-américaines».

Janvier 1950 : il est élu au Sénat.

1952

Juillet : la convention républicaine de Chicago le désigne comme colistier du général Dwight Eisenhower.

4 novembre : Dwight Eisenhower est élu président des Etats-Unis, et Richard Nixon devient son vice-président. Il sera réélu en novembre 1956 en même temps que le président Eisenhower.

1960

Novembre : à l'élection présidentielle, il est battu de cent mille voix par John Kennedy. Il reprend son métier d'avocat.

1962

Il brigue le poste de gouverneur de Californie, mais échoue, une nouvelle fois, de peu.

1969

20 janvier : élu deux mois plus tôt par 43 % des suffrages face au vice-président sortant, Hubert Humphrey, il devient trente-deuxième président des Etats-Unis.

23 février-3 mars : le président Nixon entreprend un voyage en Europe qui le mène à Bruxelles, Londres, Bonn, Berlin, Rome, Paris et au Vatican.

8 juin : à l'issue de la rencontre Nixon-Thieu à Midway, Washington annonce son intention de retirer vingt-cinq mille hommes du Vietnam.

Août : les conversations secrètes Kissinger-Le Duc Tho sur le Vietnam débutent.

17 novembre : Américains et Soviétiques ouvrent à Helsinki des conversations préliminaires sur les armements stratégiques (SALT).

1970

30 avril : le président Nixon annonce l'invasion du Cambodge, ce qui provoque de violentes manifestations.

25 juin : William Rogers, secrétaire d'Etat, annonce une initiative de paix au Proche-Orient qui est acceptée par Israël, la Jordanie et l'Egypte. Un cessez-le-feu mettant fin à la guerre sur le canal de Suez entre en vigueur le 7 août.

30 juin : les derniers soldats américains quittent le Cambodge.

4 novembre : les élections législatives permettent aux républicains d'améliorer leur position au Sénat sans leur donner toutefois la majorité.

1971

11 février : le traité de dénucléarisation des fonds marins est signé simultanément à Londres, Moscou et Washington.

15 mars : les restrictions sur les voyages des citoyens américains à destination de la Chine sont levées.

Le retrait du Vietnam

7 avril : le retrait de cent mille soldats américains du Vietnam est annoncé.

9-10 juillet : Henry Kissinger se rend secrètement à Pékin. Le projet de voyage du président Nixon en Chine populaire est annoncé le 15.

23 août : les Quatre s'accordent sur le statut de Berlin.

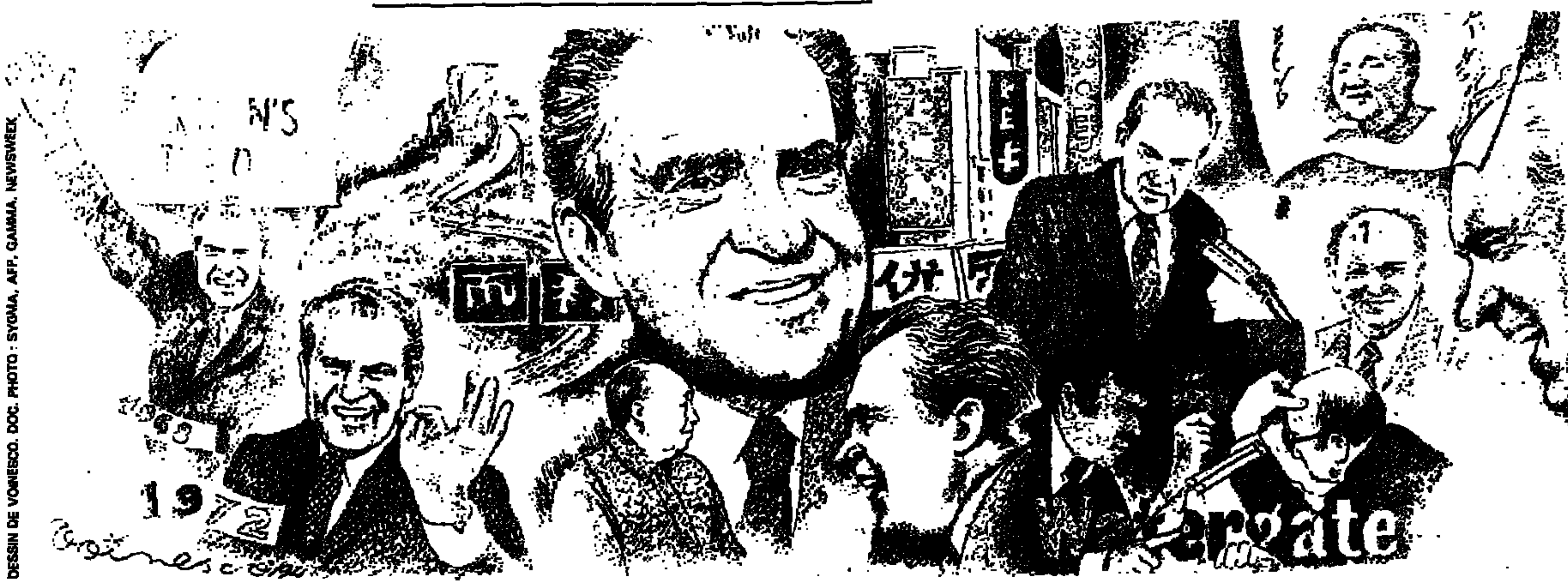
13-14 décembre : Richard Nixon s'entretient avec Georges Pompidou aux Açores : les deux hommes s'accordent sur la dévaluation du dollar.

1972

21-28 février : Richard Nixon effectue un voyage en Chine populaire.

8 mai : alors que les communistes vietnamiens lancent une offensive contre le Vietnam du Sud, les Américains intensifient les bombardements sur Hanoï et Haïphong et minent les ports nord-vietnamiens.

Lire la suite page 7



DESSIN DE VONESCO. DOC. PHOTO : SYGMA, AFP, GAMMA, NEWSWEEK.

Le Watergate, dernière station de «Richard le tricheur»

par Claude Moisy

La lettre que le général Alexander Haig, le secrétaire général de la présidence, soumet à Richard Nixon de bonne heure le matin du 9 août 1974 est de beaucoup la plus courte des milliers qu'il a eu à signer depuis cinq ans et demi qu'il occupe la Maison Blanche. Elle tient en une ligne sèche. *«Je me démets de la charge de président des Etats-Unis.»*

Tout était arrangé depuis la veille. Assuré d'être destitué par le Congrès, Nixon avait finalement préféré abandonner le pouvoir. Il était apparu dans la soirée du 8 août à la télévision, les traits tirés, des poches énormes sous les yeux malgré le maquillage plâtré sur son visage défait. *«Je démissionnerai demain à midi.»* C'était l'épilogue, longtemps souhaité par les uns, redouté par les autres, du feuilleton politique à rebondissements appelé «Watergate» qui depuis deux ans fascinait et énervait l'Amérique et laissait le reste du monde incrédule.

Comment comprendre en effet que le chef de l'Etat le plus puissant du monde, qui avait été réélu triomphalement à un second mandat de quatre ans, qui avait sorti l'Amérique du cauchemar du Vietnam, qui avait amorcé la détente et le désarmement nucléaire avec l'URSS et renoué le dialogue avec la Chine communiste, ait été acculé à une démission infamante parce que, dans la nuit du 17 juin 1972, un quarteron de sbires maladroits s'étaient fait prendre en train d'espionner le siège du parti d'opposition démocrate?

On peut faire plusieurs lectures de cet événement sans précédent dans les deux cents ans d'histoire des Etats-Unis.

La leçon de moralité politique d'abord. La chute de Nixon est, dans une vraie démocratie, la sanction normale de l'abus du pouvoir et du mensonge de la part d'un politicien que le suffrage populaire ne place pas au-dessus des lois.

Le cynisme partisan. Les irréconciliables adversaires de Nixon, les démocrates libéraux, l'establishment politique traditionnel des Etats du Nord-Est, la bureaucratie incrustée, les intellectuels de gauche, la presse et les faiseurs d'opinion, ont pris prétexte de pécadilles, également commises par tous les autres présidents, pour éliminer un homme qui menaçait leurs chasses gardées.

La controverse constitutionnelle. L'affaire du Watergate a dégénéré parce que Nixon, assoiffé de pouvoir absolu, a remis en cause l'équilibre entre les pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, sur lequel repose depuis deux cents ans le fonctionnement des institutions américaines. La Justice et le Congrès ont réaffirmé le pouvoir de contrôle sur la présidence que leur donne la Constitution. Le quatrième pouvoir, la presse, a ajouté à ce rééquilibrage le poids démesuré que lui donne la télévision.

Mais la lecture la plus captivante de la mésaventure de Richard Nixon reste certainement le drame humain d'une intensité rare ayant tranché le destin d'un personnage complexe et déroutant, à la fois génial et bas, capable du meilleur et du pire, et qui a été lui-même l'artisan de son propre malheur.

Le Watergate et la démission qu'il entraîne réunissent en effet les qualités d'une tragédie grecque et du théâtre de l'absurde. C'est le crime totalement inutile qu'une succession de circonstances ironiques conduisent jusqu'à la peine capitale.

Au printemps 1972, Richard Nixon, président depuis plus de trois ans, est au sommet de sa popularité. Il est peu à peu sorti de la longue nuit qui avait accompagné son arrivée au pouvoir en janvier 1969. L'opposition à la guerre du Vietnam, la contestation de la société de consommation par la jeunesse étudiante et la revendication de l'égalité civique par la minorité noire s'étaient conjuguées pour plonger le pays dans la violence et le désordre. L'Amérique avait été littéralement au bord de la guerre civile. Les élites, qui contestaient la légitimité d'un président pour lequel elles n'avaient que du mépris, ne faisaient rien pour apaiser les esprits.

Une politique de détente

Par un mélange de vision planétaire et de basse démagogie, Richard Nixon avait réussi à redresser la situation. Sa politique parallèle de négociations avec Hanoï et de renforcement du potentiel militaire de Saïgon avait permis le désengagement progressif du demi-million de GIs et la réduction substantielle des pertes américaines. La guerre était clairement en voie de liquidation. Son audacieux voyage à Pékin avait étonné le monde en février 1972 et les premiers dividendes de la politique de détente étaient apparus lors de son voyage à Moscou en mai. A l'intérieur, il avait fait appel à la «majorité silencieuse» des petits bourgeois conservateurs et patriotes contre les trublions de la gauche et avait poursuivi avec succès une stratégie de séduction des «sudistes» pour détourner du Parti démocrate une partie capitale de son électorat traditionnel.

A l'été 1972, lors des conventions nationales pour la désignation des candidats aux élections présidentielles de novembre suivant, la victoire facile de Richard Nixon ne faisait plus de doute pour personne. Du côté républicain il n'avait pratiquement pas eu d'opposition et sa nomination avait pris l'allure d'un véritable sacre. Du côté démocrate, une coalition hétéroclite de minorités marginales avait réussi à imposer George McGovern, un candidat que son extrémisme rendait peu crédible. Tous les sondages donnaient à Nixon plus de 30 points d'avance sur son rival. Il n'avait plus qu'à se laisser porter jusqu'à la victoire.

Mais ce serait mal connaître Richard Nixon. La facilité et la décontraction ne sont pas dans sa nature. Depuis sa jeunesse pauvre en Californie, entre un père coléreux, petit épicier besogneux, et une mère confite en dévotion quaker, il a cultivé la mystique de l'effort. Toute sa vie, s'il a été animé par l'ambition, il n'a jamais compté réussir autrement que par l'effort. Toutes ses victoires, depuis sa première élection à la Chambre des représentants en 1946, il les a acquises en se préparant mieux que ses adversaires, en ne laissant jamais rien au hasard, en accumulant plus d'argent pour ses campagnes, en mettant toutes les chances de son côté, même par des moyens douteux. Ce n'est pas pour rien qu'on l'a surnommé «Tricky Dickie», Richard le tricheur!... Et s'il a acquis une philosophie, c'est que les défaites, et il en a connu, doivent servir à aguerrir l'homme et à lui permettre de rebondir.

Si son entourage en 1972 a conservé une mentalité d'assiégés, malgré la victoire promise, c'est que lui-même, depuis toujours, a obstinément instillé à tous ses collaborateurs l'esprit de la lutte sans merci contre des «ennemis», réels ou imaginaires, qu'il a depuis longtemps, et pour toujours, identifiés. Les notes de travail qu'il échange quotidiennement avec le personnel de la Maison Blanche sont autant d'invectives et d'ordres de bataille contre tel politicien, surtout s'il appartient à la nébuleuse Kennedy, contre tel fonctionnaire soupçonné de complicité avec le libéralisme démocrate, ou contre tel journaliste coupable de «lèse-majesté».

Ironie suprême de Watergate. C'est précisément au moment où Richard Nixon n'a plus rien à craindre de ses adversaires que se commet en son nom l'acte stupide qui va le perdre. Les professionnels de l'espionnage arrêtés alors qu'ils «visitent» le siège du comité démocrate dans le luxueux complexe immobilier du Watergate, qu'ils ont déjà mis sur écoute, ont des liens avec le comité pour la réélection du président dirigé par l'ancien ministre de la justice, John Mitchell, l'un des amis les plus proches du président. Mais c'est encore un peu vague, et énergiquement démenti par Nixon et ses proches. En tout cas, cela ne change rien au résultat : Nixon remporte en novembre une des victoires les plus triomphales de l'histoire des Etats-Unis.

Une série de «crimes»

Il faut attendre mars 1973, neuf bons mois après les faits, pour que l'affaire du Watergate rebondisse. Les inculpés du cambriolage ont été jugés et condamnés par un tribunal de Washington. Ils ont bravement assumé leurs responsabilités et juré que personne de plus haut placé n'était impliqué. Mais après le procès l'un d'eux, ancien spécialiste en électronique de la CIA, James McCord, écrit au juge. Il lui révèle qu'ils ont menti, qu'ils ont travaillé sur ordre supérieur et qu'ils ont été payés pour se taire. C'est le début de l'avalanche. L'instruction judiciaire reprend d'arrache-pied. Une commission spéciale d'enquête du Sénat ouvre des auditions publiques et télévisées. Le journalisme d'investigation, *Washington Post* en tête, connaît ses plus belles heures. Les confidences et les révélations accablantes pour la Maison Blanche se multiplient, notamment celles du mystérieux «Gorge profonde», un haut fonctionnaire jamais identifié, informateur des deux journalistes du *Washington Post*, Bob Woodward et Carl Bernstein. Les accusations les plus folles sont quotidiennement lancées contre Nixon et ses hommes. L'Amérique s'absorbe dans une montagne de linge sale.

Car il faut comprendre que ce qui va constituer le scandale du Watergate et causer bientôt la perte de Nixon n'est pas limité au cambriolage loupé du siège du Parti démocrate. Dans une atmosphère de dénonciation et de revanche parfois délirante, il s'y mêle peu à peu toute une série de «crimes» les plus divers :

– le recours par la Maison Blanche à des écoutes téléphoniques illégales pour tenter de trouver l'origine de fuites de documents confidentiels ;

– la confection de faux documents d'archives pour tenter d'impliquer John Kennedy et son frère Robert dans l'assassinat du président sud-vietnamien Diem lors d'un coup d'Etat en 1963 ;

– la création à la Maison Blanche d'une équipe de «plombiers» qui, pour tenter de discréditer Daniel Ellsberg, responsable de la publication des fameux «Pentagon Papers» dans la presse en 1971, ont cambriolé le bureau de son psychiatre à Los Angeles ;

– les pressions répétées de la Maison Blanche sur l'administration des contributions pour qu'elle poursuive de sa vigilance des personnalités figurant sur la liste des ennemis personnels du président ;

– les pressions faites par la Maison Blanche sur le FBI et la CIA pour qu'ils étouffent les enquêtes sur le cambriolage du Watergate au nom de la sécurité nationale ;

– les innombrables contributions illégales au financement de la campagne électorale de Nixon, dont certaines en provenance d'entreprises ou d'hommes d'affaires ayant maille à partir avec la justice américaine ;

– plusieurs affaires de pots-de-vin touchant des ministres ou des conseillers du président ;

– les déclarations fiscales de Nixon, qui est soupçonné d'avoir échappé indûment à l'impôt en faisant des déductions auxquelles il n'avait pas droit ;

– l'utilisation de fonds publics pour l'amélioration des résidences privées acquises par Nixon à San-Clemente en Californie et à Key-Biscayne en Floride.

A partir du printemps 1973, la Maison Blanche se transforme en un énorme cabinet d'avocats pour tenter de repousser les attaques, d'organiser la défense sur tous les fronts, et de résister aux appels à la destitution ou à la démission qui commencent à provenir du monde politico-médiatique de la capitale.

En juillet 1973, une catastrophe se produit qui va compromettre la stratégie de bétonnage adoptée par Nixon. Par inadvertance, un des responsables de la sécurité à la Maison Blanche révèle aux enquêteurs de la commission sénatoriale l'existence du système d'enregistrement électronique des conversations du président, tenue jusqu'ici secrète. A partir de là, la crise du Watergate va devenir une bataille politico-juridique pour la possession de quelques-unes des 3 000 bandes enregistrées qui dorment dans les cabinets noirs de la présidence. La justice et la commission sénatoriale réclament des dizaines d'enregistrements spécifiques susceptibles de les éclairer sur le degré de culpabilité du président et de ses hommes. Nixon, qui sait mieux que personne ce qu'elles contiennent, invoque la séparation des pouvoirs et le «privilège de l'exécutif» pour les leur refuser. La lutte est longue et opiniâtre. Nixon ruse, louvoie, fait semblant de céder pour mieux résister.

Entre-temps les «cadavres» s'accumulent autour de lui. Ses collaborateurs les plus proches, compromis dans l'un ou l'autre des scandales, sont obligés de démissionner et condamnés les uns après les autres. Le vice-président Spiro Agnew démissionne en septembre 1973 plutôt que d'être poursuivi pour avoir touché des pots-de-vin lorsqu'il était gouverneur du Maryland. Une atmosphère de fin de règne s'installe à la Maison Blanche. L'opinion publique, longtemps hésitante, bascule dans le dégoût.

Au printemps 1974 l'assaut final se précise. La commission judiciaire de la Chambre des représentants ouvre ses auditions publiques sur la destitution éventuelle du président. Selon la Constitution, elle joue le rôle de jury d'instruction. C'est la Chambre entière qui décidera de l'accusation et qui déférera éventuellement le président devant le Sénat agissant comme Haute Cour. La procédure n'a encore servi qu'une fois dans l'histoire, contre le président Andrew Johnson, le successeur de Lincoln, qui fut acquitté en 1868.

Nixon se démène comme un beau diable pour se rendre indispensable à la paix du monde et opposer l'image du grand homme d'État aux bassesses de ses adversaires. Il multiplie les voyages à travers le monde, une tournée de réconciliation au Moyen-Orient, un sommet de l'OTAN à Bruxelles, des négociations stratégiques avec Brejnev à Moscou. Rien n'y fait. Fin juillet, la Cour suprême ordonne à Nixon de remettre à la justice un ensemble de bandes enregistrées réclamées par les enquêteurs. Quelques jours plus tard, la commission judiciaire de la Chambre recommande la destitution sur trois chefs d'accusation : obstruction de justice, abus de pouvoir et outrage au Congrès.

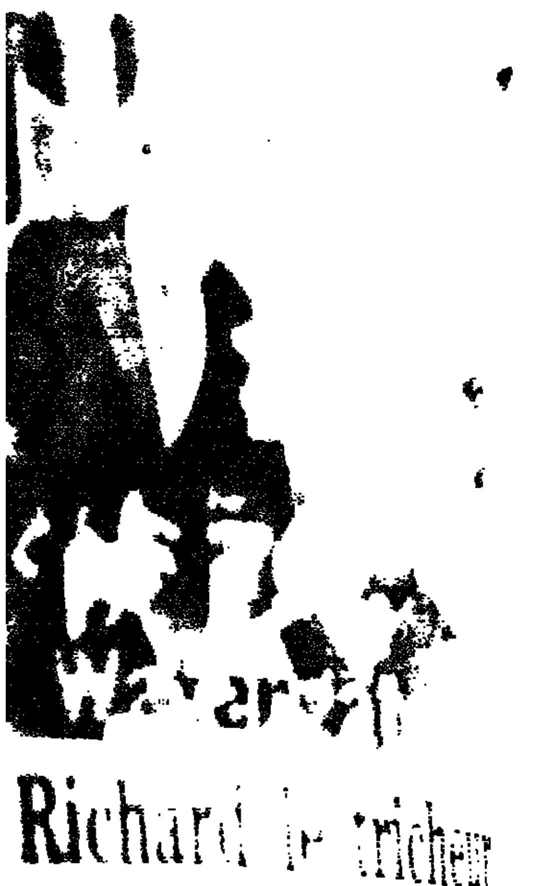
Le pardon de Gerald Ford

Le coup de grâce est porté lorsque sont rendues publiques, le 5 août, des conversations enregistrées remontant à juin 1972, au lendemain du cambriolage du Watergate. Elles prouvent abondamment que Nixon a été l'instigateur de la dissimulation et qu'il a ordonné le paiement du silence des inculpés. Cette fois, le tollé est général. Les derniers politiciens conservateurs qui le soutenaient encore, et qui vont affronter les électeurs en novembre suivant, l'abandonnent. Après d'ultimes déchirements dont son journal intime porte témoignage, il se résout, la mort dans l'âme, à faire ce qu'il avait toujours juré de ne jamais faire. Il démissionne.

Cela n'impressionne pas ses détracteurs, qui mettent sa démission au compte du calcul prudent de ses intérêts. S'il avait lutté jusqu'au bout et été destitué par le Congrès, il n'aurait pu recevoir le pardon général dont son successeur, Gerald Ford, le fit bénéficier un mois plus tard. Il aurait certainement fait l'objet de multiples poursuites civiles et pénales qui l'auraient mis sur la paille et probablement envoyé en prison.

En démissionnant, il gardait intégralement son droit à la retraite et aux nombreux avantages matériels que la République réserve généreusement à ses anciens présidents. Après une période de déprime aggravée par une dangereuse crise de phlébite, il se cantonna pendant deux ans dans un exil doré à San-Clemente. Ses Mémoires, qu'il convient de manier avec les précautions qu'exige le genre, et les autres ouvrages de géopolitique qu'il publia régulièrement, lui apportèrent la fortune et la considération. Petit à petit il s'installa dans le rôle envié de *grand old man* de la politique étrangère américaine, invité par les chefs d'Etat étrangers, consulté par ses successeurs. Une fois de plus, l'indestructible Nixon avait rebondi. Il ne travaillait plus que pour sa place dans l'Histoire. Mais là non plus il ne désarmait pas. *«Les historiens,* dit-il un jour, *me jugeront mal. Ils sont tous de gauche!»*

▶ Claude Moisy est l'ancien PDG de l'Agence France-Presse et termine un livre sur la chute de Richard Nixon.



L'homme qui dévalua deux fois le dollar

Le dimanche 15 août 1971 au soir, le président Nixon surprend le monde entier en annonçant la suppression de la convertibilité en or du dollar, l'instauration d'une taxe de 10 % sur les importations et un blocage des prix et des salaires américains pour trois mois. Dans un discours «musclé», il affirme vouloir *«protéger contre les spéculateurs qui lui ont déclaré une guerre ouverte le dollar, pilier de la stabilité monétaire dans le monde, et en même temps améliorer la balance des paiements, tout en augmentant le nombre des emplois»*. Il veut *«créer les stimulants à court terme les plus forts de notre histoire pour les investissements et les équipements»*. Enfin, Richard Nixon accuse les pays *«saccagés par la guerre»*, Japon et Allemagne notamment, d'être devenus des concurrents puissants, après avoir reçu des Etats-Unis une aide considérable (143 milliards de dollars) : il entend bien *«qu'ils prennent une part équitable du fardeau pour la détente, pour la liberté du monde»*. Il conclut d'un fort mouvement de menton : *«Il n'y a pas de raison que les Etats-Unis se battent avec une main attachée dans le dos.»*

Ces décisions revenaient d'abord à condamner pratiquement l'étalon de change or (gold exchange standard) créé par la conférence de Gênes en 1922, qui gageait la monnaie d'un pays sur son or et ses réserves de devises. En même temps se trouvait violé l'esprit des accords de Bretton Woods de 1944, qui définissaient les parités des monnaies par rapport à l'or et au dollar. La mise en flottement de ce même dollar en mars 1973, et surtout les accords de la Jamaïque en 1976 consacreront l'abandon complet de l'étalon de change or et mettront fin aux accords de Bretton Woods.

A vrai dire, les mesures prises par le président Nixon faisaient suite à quatre ans de crise monétaire internationale, amorcée par la dévaluation de la livre sterling en 1967, poursuivie par la fin du pool de l'or en 1968 et aggravée par une intense spéculation sur ce métal qui draina littéralement les stocks américains de métal précieux. Le tout dans un climat de défiance à l'égard d'un dollar rongé de l'intérieur. Défiance qui se manifestait déjà en 1969 par une réévaluation du deutschemark en attendant que la Banque fédérale d'Allemagne cesse, au printemps de 1971, de soutenir le dollar, qui sera finalement dévalué une première fois en décembre 1971, après une rencontre Pompidou-Nixon aux Açores, et une deuxième fois en février 1973, avant de flotter librement le 21 mars suivant, sans changement jusqu'à maintenant.

Une telle défiance, il faut le dire, provenait d'une nette dérive de l'économie américaine : premier déficit commercial du siècle en 1971, par manque de compétitivité industrielle vis-à-vis du Japon notamment; chômage accru du fait, précisément, de la vive concurrence des anciens ennemis; inflation générée par la distribution inconsidérée de crédits bancaires. A cet égard, l'application d'une taxe de 10 % sur les importations constituait une véritable mesure protectionniste et équivalait à une dévaluation déguisée, officialisée quelques mois plus tard. Quant au blocage temporaire des prix et des salaires, il tentait de freiner une inflation que la guerre du Vietnam avait contribué à faire déraper.

Méthode brutale

Les décisions de M. Nixon prises avec le concours du secrétaire au Trésor, John Connaly, particulièrement vigoureuses, furent bien accueillies aux Etats-Unis, notamment par les industriels et les syndicats, préoccupés par les pertes de compétitivité et partisans des *«rectifications de parité»* prônées par le président, dont la référence à *«la main attachée dans le dos»* fit florès.

Sans doute le chef de l'exécutif américain se vantait en parlant de *«la politique la plus neuve et la plus complète entreprise depuis quarante ans»* (allusion au New Deal, de Franklin Delano Roosevelt pour sortir de la crise de 1929). Il faudra attendre le début des années 80, avec le président Reagan, pour voir se redresser un dollar qui, en 1978, dut faire l'objet d'un plan de sauvetage par Jimmy Carter. Le déficit commercial apparu en 1971 allait se perpétuer jusqu'à nos jours, tandis que l'inflation allait connaître un pic en 1980, avant de reculer progressivement. Quant au rétablissement de la compétitivité industrielle des Etats-Unis, il n'a été obtenu que tout récemment. Mais la méthode Nixon, dans sa brutalité, eut tout de même quelques résultats, notamment sur l'activité industrielle et le chômage. Elle lui permit aussi d'être réélu avant de sombrer sur l'écueil du Watergate.

FRANÇOIS RENARD

La mort de Richard Nixon

En visite chez le Grand Timonier

La visite de Richard Nixon à Pékin, en février 1972, aura été l'un des grands événements de l'après-guerre, et peut-être le principal souvenir positif que le président américain déchu aura légué à l'Histoire. Il aura marqué la première grande déchirure dans le mur de la guerre froide et le début du processus de retour du pays le plus peuplé de la planète dans l'arène internationale. Au point que le compositeur américain John Adams lui consacra en 1987 un opéra, *Nixon en Chine*.

Les dirigeants chinois n'ont jamais compris le mauvais procès qui avait été fait à Nixon autour du Watergate. Certes, les «affaires» sortent rarement au grand jour à Pékin, où l'on ne se préoccupe guère de l'opinion publique et où le processus démocratique et électoral reste considéré comme faisant partie du processus de subversion – appelé *«évolution pacifique»* – auquel se livrent les Occidentaux contre le communisme. Mais, pour Deng Xiaoping comme pour, avant lui, Mao Zedong, Nixon était un *«visionnaire»*, celui qui a rétabli des relations entre Washington et Pékin interrompues depuis 1949.

Il revenait à un homme qui avait joué les seconds couteaux dans la campagne d'hystérie anti-communiste lancée par le sénateur McCarthy au lendemain de la *«perte»* de la Chine de renouer les vieux liens sentimentaux entre Américains et Chinois. D'autant que le Pékin *«rouge»* semble préférer les républicains aux démocrates. C'est d'ailleurs ce que déclara tout de go Mao à Nixon lors de leur rencontre historique : *«J'ai voté pour vous à votre élection. On dit que vous êtes de droite, que le Parti républicain est de droite (...). Je suis comparativement heureux quand ces gens de droite arrivent au pouvoir.»*

Car Mao comme ses successeurs n'ont jamais apprécié – ou compris – le sentimentalisme qui entoure généralement la diplomatie des démocrates américains. On peut le voir aujourd'hui avec la polémique entre le président Clinton et Pékin sur les droits de l'homme. Un détail qui n'embarrassa guère Nixon lorsqu'il foula la place Tiananmen alors que la révolution culturelle brûlait de ses derniers feux des millions de victimes. Nixon sera d'ailleurs l'un des premiers à accepter une invitation de Deng Xiaoping, moins de cinq mois après l'écrasement du «printemps de Pékin» et alors que le régime chinois était placé au ban des nations. A cette occasion, *«l'ami qui avait ouvert la porte des relations américaines voilà dix-sept ans»* avait publiquement critiqué l'attitude trop rigide de Washington.

Ce n'est pas au nom d'un sentimentalisme dont il fallait *«purger notre politique étrangère»* – comme l'écrivait son conseiller, Henry Kissinger (1) – que Nixon joua la *«carte chinoise»* (2). Au contraire, il s'agissait de faire pièce à une Union soviétique menaçante et d'aider les Etats-Unis à se désengager du *«bourbier»* vietnamien. Sur ce plan, Mao et Nixon, Zhou Enlai et Kissinger, étaient sur la même longueur d'ondes du cynisme, privilégiant leurs intérêts, sans illusions, de part et d'autre, sur leurs interlocuteurs.

Une vision prémonitoire

Pékin – qui avait failli être l'objet en 1969 d'une attaque nucléaire soviétique après les incidents de l'Oussouri – accepta sans broncher la main tendue par un président américain qui lançait ses bombardiers B-52 sur l'allié, *«frère»* et voisin vietnamien et venait d'envahir le Cambodge de l'*«ami»* Norodom Sihanouk, faisant ainsi le lit de Khmers rouges jusqu'alors marginalisés dans leurs jungles. Nixon se sentait lui-même des affinités avec le Grand Timonier. N'écrivait-il pas en 1969, en marge d'une note de M. Kissinger : *«HK : remarquez que Mao, lui aussi, lutte contre le système de l'enseignement»* avec les gardes rouges. Peut-être, mais la jeunesse américaine n'aurait pas apprécié les méthodes expéditives du chef communiste. Un communiste auquel Nixon s'opposa avec la plus grande vigueur, partout ailleurs qu'en Chine.

Mais sa vision du monde – à la suite de celle de de Gaulle, qui avait reconnu le régime de Pékin en 1964 – était plus vaste et ambitieuse que celle de bien d'autres politiciens américains, lui qui se lança dans une diplomatie triangulaire Washington-Pékin-Moscou. Sa politique chinoise se situait dans la continuation de sa doctrine de Guam (25 juillet 1969), qui visait au désengagement militaire des Etats-Unis d'Indochine et d'Asie. *«Une révision déchirante de la politique américaine dans le monde mais surtout en Asie»*, écrivait le général Guillermaz (3). Avant même son retour au pouvoir, Nixon avait reconnu, l'importance du milliard de Chinois de l'époque, mais surtout le rôle qu'il pourrait jouer à l'avenir.

«A long terme, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser éternellement la Chine au ban des nations, à nourrir ses rêves, à remâcher ses haines et menacer ses voisins, écrivait-il déjà en 1967 dans la revue *Foreign Affairs. Il est inconcevable, sur cette petite planète, qu'un milliard de ses habitants les plus capables vivent dans l'amertume et l'isolement (...). A long terme, il s'agit de faire reprendre à la Chine sa place dans la communauté mondiale, non pas en tant qu'épicentre de la révolution mondiale, mais de grande nation en progrès.»*

«Nous ne devons pas oublier la Chine, ajoutait-il en 1969. *Nous devons saisir toutes les occasions d'engager le dialogue avec elle comme avec l'URSS (...). Il ne suffit plus d'être attentifs aux changements : nous devons aller au devant de ces changements.»* Des changements qui n'interviendront que dix ans plus tard avec la politique de réformes et d'ouverture de Deng Xiaoping, mais que Richard Nixon semblait avoir prévus avant beaucoup d'autres, et qui font qu'aujourd'hui la Chine est devenue l'un des principaux partenaires économiques et commerciaux des Etats-Unis.

«Tigre de papier»

Commencé dans le plus grand secret, le rapprochement sino-américain fut l'œuvre de Henry Kissinger. Mais même ce dernier, dans des Mémoires écrits tout à son avantage, reconnaît que l'initiative en revint à Nixon. Il fallait à la fois amadouer Pékin, ne pas trop heurter de front le Kremlin de Brejnev et les alliés asiatiques et convaincre le «lobby taiwanais», si puissant parmi ceux-là mêmes qui soutenaient Nixon à Washington. Un ballet diplomatique exceptionnel qui n'apparut au grand jour qu'après l'annonce de la première visite de M. Kissinger à Pékin du 9 au 11 juillet 1971.

Sept mois plus tard, Richard Nixon foulait le sol de Pékin, selon un cérémonial longuement mûri pour le mettre personnellement en avant. Le *«tigre de papier»* était reçu chez le Grand Timonier alors même que des négociations secrètes se poursuivaient avec Hanoï, que la guerre faisait rage au Cambodge et que les bombardiers américains pilonnaient villes et campagnes. Mais Pékin, peu désireux de voir les communistes vietnamiens victorieux trop vite devenir une menace sur son flanc sud, laissa sans réagir le général Giap qualifier son hôte de personnage *«obstiné, rusé et perfide»*.

Le communiqué de Shanghaï du 27 février 1972 allait donner un cadre aux relations entre deux pays, qui n'échangèrent des ambassadeurs qu'en 1979. Entretemps, un futur président, George Bush, dirigea le «bureau de liaison» américain à Pékin. La Chine redevenait une priorité de la diplomatie américaine. Elle le restera de manière constante jusqu'au drame de Tiananmen. L'héritage de Nixon, auquel les Chinois, par sincérité mais aussi par calcul, n'ont jamais cessé de rendre hommage, lui aura survécu. Au moins autant que les longues et sanglantes années pendant lesquelles il tenta de se dépêtrer du conflit vietnamien. Avec la même absence de scrupules, tant sur le terrain qu'à Washington, que ses nouveaux amis chinois. Et qui ne furent pas pour rien dans l'affaire du Watergate.

PATRICE DE BEER

(1) Dans *A la Maison Blanche*, Fayard 1979.

(2) *The China Card*. Un de ses principaux conseillers de l'époque, John Ehrlichman, écrivit plus tard sous ce titre un roman d'espionnage.

(3) Dans Jacques Guillermaz, *le Parti communiste chinois au pouvoir*, Payot 1979.

Chronologie

Suite de la page 6

22-30 mai : le président Nixon se rend à Moscou, où il signe avec Leonid Brejnev les premiers accords SALT.

17 juin : cinq individus sont appréhendés par la police après avoir pénétré par effraction dans les locaux de l'immeuble Watergate, où le Parti démocrate avait installé le siège de sa campagne électorale. Sur le carnet de l'un d'entre eux est découvert le nom de Howard Hunt, «consultant» de la Maison Blanche. Nixon affirme, le 22, n'avoir rien à voir de près ou de loin avec ce cambriolage.

7 novembre : Richard Nixon est réélu, face à George McGovern, avec plus de 60 % des suffrages exprimés.

18 décembre : les B-52 américains bombardent Hanoï et Haïphong.

1973

27 janvier : l'accord de Paris (négocié par Henry Kissinger et Le Duc Tho) sur un cessez-le-feu est signé.

16-24 juin : lors du voyage de Leonid Brejnev à Washington, l'accord sur la prévention de la guerre nucléaire est signé.

22 août : tout en restant conseiller personnel de Richard Nixon, Henry Kissinger est nommé secrétaire d'Etat en remplacement de William Rogers.

25 octobre : lors de la guerre du Kippour au Proche-Orient, le président Nixon ordonne la mise en état d'alerte des forces armées américaines pour répondre à la menace supposée d'envoi de contingents soviétiques sur le canal de Suez.

1974

18 janvier : sous l'impulsion d'Henry Kissinger, l'Egypte et Israël signent un accord de désengagement des forces.

26 juin : Richard Nixon assiste à Bruxelles à la signature de la déclaration atlantique.

27 juin-3 juillet : il effectue un voyage en URSS.

5 août : dans l'affaire du Watergate, acculé à l'aveu, Richard Nixon livre quarante-cinq pages de transcriptions des trois conversations qui se sont tenues dans son bureau le 23 juin 1972. Comme il le reconnaît, ces documents démontrent que dès cette date il a participé aux tentatives d'étouffement de l'affaire.

La démission

8 août : Richard Nixon démissionne. Gerald Ford (républicain), son successeur, lui accorde, un mois plus tard, une *«grâce complète, absolue et sans condition»*.

23 septembre : Richard Nixon entre au Memorial Hospital de Long-Beach, en Californie, pour le traitement d'une phlébite. Il est opéré le 29 octobre pour éliminer de nouveaux caillots de sang qui se sont formés dans sa jambe gauche.

1976

21 février : Richard Nixon se rend en visite privée à Pékin, où il est reçu pratiquement comme un chef d'Etat et où il rencontre Mao Zedong.

1979

17 septembre : l'ancien président américain effectue une nouvelle visite à Pékin, où il s'entretient avec Hua Guofeng.

1982

24 juin : la Cour suprême décide que l'ancien président Nixon bénéficiera de l'«immunité absolue», dont jouit normalement tout président contre les poursuites en dommages et intérêts pour les actes commis dans l'exercice de ses fonctions.

1986

12 juillet : l'ancien président américain se rend en visite privée à Moscou, où il est reçu par Mikhaïl Gorbatchev.

1er décembre : une partie des archives du président Nixon sont ouvertes au public alors qu'il est en désaccord avec l'administration sur l'utilisation de ces documents.

1993

7-22 février : Richard Nixon effectue en Europe et en Asie un voyage de seize jours au cours duquel il rencontre le président Mitterrand et Boris Eltsine.

22 juin : sa femme, Patricia, meurt des suites d'un cancer du poumon, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le «troisième mandat»

WASHINGTON

de notre correspondant

«Il se pourrait que ses années les plus importantes au service de la collectivité aient été celles qui ont suivi sa démission de la présidence.» Le propos, attribué à l'un de ses avocats, illustrait la dernière performance de Richard Nixon : il avait réussi une étonnante reconversion. Le banni de la Maison Blanche, le seul président américain jamais acculé à la démission, était revenu sur le devant de la scène publique dans le rôle de «grand sage» de la politique étrangère.

Qu'il se soit trompé dans nombre de ses jugements (notamment sur l'URSS puis sur la Russie) n'aura jamais entamé cette image soigneusement reconstruite qui faisait de lui une voix autorisée, écoutée, parfois même crainte à Washington. Ses voyages à Moscou étaient des événements, précédés d'une conversation avec le président et suivis d'un compte-rendu à la Maison Blanche.

«Toujours en service»

Il était plus que réhabilité, il jouait un rôle, il exerçait une certaine influence, il accomplissait une sorte de troisième mandat. Que sa dernière visite à Moscou ait mal tourné – pour avoir rencontré les plus farouches opposants au président Boris Eltsine, il fut snobé par le Kremlin – n'avait en rien ébranlé ce statut quasi officiel d'«homme d'Etat à la retraite mais toujours en service».

Au beau milieu de la campagne présidentielle de 1992, il avait fait trembler l'administration Bush – le président George Bush était pourtant un de ses protégés – en tonnant contre ses hésitations à débloquer une aide substantielle au profit de la Russie. Il avait mis en garde les Américains contre tous les candidats, républicains ou démocrates, qui céderaient aux tentations isolationnistes de l'après-guerre froide (c'était un coup porté à l'indépendant Ross Perot et, à l'extrême droite, au candidat Patrick Buchanan, un de ses anciens collaborateurs).

En cela, Richard Nixon était fidèle à la ligne qu'il défendait depuis la chute du mur de Berlin. *«La fin du communisme vaut certainement de se réjouir,* expliquait-il, *mais pas de céder à l'euphorie.»* La guerre froide a été gagnée par l'Amérique, disait-il, mais elle peut encore être *«perdue»* si l'après-guerre froide se traduit par un repli américain, une perte du leadership des Etats-Unis, et si les «réformateurs» ne l'emportent pas à Moscou. Il défendait le maintien d'une politique étrangère résolument activiste, la continuité de la présence américaine en Europe de l'Ouest par le biais de l'OTAN, et ferraillait contre toute manifestation de protectionnisme commercial.

«Le commerce est la clé de la prospérité», affirmait-il, avant de dénoncer les pressions contre le Japon qu'exercèrent les administrations Bush et Clinton. Aux côtés du président Bill Clinton, il milita pour la signature du traité ALENA, instaurant une zone de libre-échange avec le Canada et le Mexique. De même, l'homme qui rétablit les relations diplomatiques avec Pékin se refusait-il à faire dépendre les relations commerciales sino-américaines de l'évolution des droits de l'homme en Chine. *«Le libéralisme économique,* pariait-il, *finira par ouvrir cette société fermée»*.

Neuf ouvrages de géopolitique

Il assénera ses vérités dans chacun de ses neuf ouvrages de géopoliticien certifié, qui seront tous des succès de librairie. Chaque conférence annuelle de la Bibliothèque Richard Nixon rassemblera le Gotha des anciens secrétaires d'Etat et secrétaires à la défense. Pourtant, l'«expert» s'est trompé, le «sage» a manqué de «vision», notamment quant à l'avenir de l'URSS. L'adepte de la Realpolitik, l'homme qui préconisait un certain cynisme en politique étrangère, celui qui ne croyait qu'aux rapports de forces, qui survalorisait les contacts d'Etat à Etat, sans grande considération pour l'évolution des sociétés civiles, cet homme-là jugeait que la «détente», cette forme de relations conflictuelles maîtrisées avec l'URSS, était l'horizon indépassable des relations entre les deux grandes puissances nucléaires.

Il faisait encore confiance à Leonid Brejnev quand l'URSS était depuis belle lurette en train d'interpréter la détente à son profit exclusif en projetant sa force et son influence en Afrique, en Afghanistan ou en Europe. A l'égard de Moscou, l'ancien maccarthyste eut, un temps, des allures de «colombe». Il attendra la montée de Ronald Reagan pour tenir, à son tour, mais tardivement, un discours plus dur face à l'expansionnisme soviétique. Le «réaliste» Richard Nixon, l'homme qui se veut l'opposé du doux rêveur, sous-estime totalement Mikhaïl Gorbatchev et la révolution en cours à Moscou. Plus tard, il verra dans Boris Eltsine *«l'homme du futur de la Russie»* au moment où le président russe est de plus en plus affaibli...

Le «sage» n'était pas toujours au niveau de sa réputation. Du reste, celle-ci n'avait peut-être pas grand-chose à voir avec la pertinence, ou non, de ses avis en politique étrangère. Ce que les Américains semblaient par-dessus tout admirer chez Richard Nixon, c'était son aptitude au *come-back*, cette capacité à se relever de tous les malheurs qu'il s'infligeait, son côté malin, roublard, survivant aux échecs les plus retentissants.

ALAIN FRACHON

La Journée de la déportation et l'inauguration du mémorial d'Izieu

M. Mitterrand justifie ses propos sur la réconciliation nationale

François Mitterrand devait inaugurer le musée-mémorial d'Izieu, dans l'Ain, dimanche 24 avril, à l'occasion de la Journée de la déportation. Il a accordé au quotidien de Lyon *le Progrès*, qui le publie samedi, un entretien dans lequel il répond aux reproches suscités par ses propos sur la réconciliation nationale, publiés dans un livre sur la Résistance (1) dont la parution a coïncidé avec le procès Touvier. « *Ces critiques*, déclare-t-il, *s'appuient sur le passage d'une interview que j'ai donnée à M. Wieviorka il y a trois ans. On l'utilise aujourd'hui pour un amalgame peu honnête.* »

Rappelant son action pour que soit entretenu le souvenir des crimes commis sous l'Occupation, le président de la République déclare : « *J'ai voulu que la maison d'Izieu soit préservée pour perpétuer et honorer le souvenir des enfants martyrs. J'ai voulu que l'action de Mme Zlatin soit soutenue par les pouvoirs publics. Elle le mérite grandement.* » M. Mitterrand continue : « *La répression des crimes contre l'humanité posait des problèmes qui la rendait aléatoire ; j'ai personnellement veillé à ce que ces problèmes soient réglés une bonne fois pour toutes par le code pénal de 1992. Nous sommes les premiers et les seuls au monde à l'avoir fait ; nous sommes allés bien au-delà des exigences actuelles du droit international.* »

« *Alors, que me veut-on ?* demande M. Mitterrand. *La mémoire doit rester fidèle, et j'ai tout fait pour la servir. Serait-il honteux de servir, aussi, l'unité nationale ? A chacun son devoir.* »

Le président de la République rappelle que Sabine Zlatin, fondatrice de la colonie d'Izieu, et l'association réunie autour d'elle ont été à l'origine du mémorial. « *Ils ont sollicité mon concours*, indique-t-il. *J'ai aussitôt décidé que la transformation de la maison en lieu de mémoire et d'éducation serait inscrite parmi les « grands travaux » du septennat.* » Selon M. Mitterrand, la maison d'Izieu « *est un symbole* ». « *Parce qu'il s'agissait d'enfants, sa tragédie est le symbole même du crime contre l'humanité, le symbole même de tous les juifs de France exterminés sous le régime de Vichy* », dit-il.

(1) *Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance à l'exercice du pouvoir*, d'Olivier Wieviorka ; éditions du Seuil (*le Monde* des 14 et 19 avril et le supplément « le Monde des livres » dans *le Monde* du 15 avril).

Les crimes contre l'humanité dans le nouveau code pénal

Les crimes contre l'humanité, dont la définition dans le nouveau code pénal est revendiquée par François Mitterrand dans l'entretien que publie *le Progrès* samedi 23 avril, n'étaient entrés dans le droit français qu'en 1964. Cependant, la loi du 26 décembre 1964, tout en décidant que ces crimes étaient imprescriptibles, se refusait à les définir autrement que par des références aux textes internationaux, fondés sur la charte du tribunal international de Nuremberg. Celle-ci caractérisait ces crimes comme « *l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile (...) ; ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux (...)* ».

C'est sur cette base, juridiquement floue, que les instances pénales françaises avaient été amenées, principalement au travers des poursuites engagées contre Klaus Barbie et Paul Touvier, à donner progressivement un sens plus précis à la notion de crime contre l'humanité. La Cour de cassation avait rendu, le 20 décembre 1985, un arrêt définissant ce crime comme « *les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition* ».

Ces jurisprudences semblaient avoir été soigneusement construites pour que leur application se limite aux événements survenus lors de la seconde guerre mondiale. Il fallait donc une loi claire et précise. Le texte voté le 22 juillet 1992, réformant le code pénal, a introduit pour la première fois dans le droit français la notion de génocide. L'article 211-1 du nouveau code pénal définit le génocide comme l'exécution d'« *un plan concerté* », tendant « *à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux* ». Il ajoute : « *(...) ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire* ». La restriction apportée par la Cour de cassation et faisant référence à la réalisation du crime « *au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique* » a disparu.

L'article 212-1 classe aussi parmi les crimes contre l'humanité « *la déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains* » lorsque ces pratiques ont été inspirées « *par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux* ». Sans être aussi étendue que certains juristes l'auraient souhaité, la notion de crime contre l'humanité retenue pour le nouveau code pénal est plus large que celle définie par les magistrats de la Cour de cassation.

MAURICE PEYROT

La réforme constitutionnelle de 1992

MM. Séguin et Monory jugent insuffisante l'association du Parlement aux décisions européennes

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin (RPR), et celui du Sénat, René Monory (UDF-CDS), ont adressé « *conjointement* » au premier ministre une lettre, rendue publique vendredi 22 avril, dans laquelle ils expriment « *leurs préoccupations* » au sujet de la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de juin 1992, destinée à permettre une association plus étroite du Parlement au processus de décision européen (nouvel article 88, alinéa 4, de la Constitution).

Constatant « *certains dysfonctionnements de procédure, notamment quant aux délais de transmission, qui ne permettent pas toujours aux Assemblées d'être saisies avant l'adoption définitive des textes par les institutions européennes* [et qui] *affectent considérablement la portée de la réforme* », MM. Séguin et Monory « *considèrent, plus fondamentalement, qu'il n'est pas acceptable que toute une partie de la législation européenne, adoptée dans le cadre du « deuxième pilier » (politique étrangère et sécurité) et, surtout, du « troisième pilier » (domaine de la justice et des affaires intérieures), concernant par exemple la politique d'asile et d'immigration, échappe à l'examen du Parlement français du fait d'une interprétation très restrictive des dispositions de l'article 88-4* ».

A Nancy

M. Juppé admet le « déficit de dialogue » du gouvernement avec les jeunes

NANCY

de notre envoyé spécial

Alain Juppé a pris sa part de la campagne d'explication voulue par Edouard Balladur au bout d'un an d'existence du gouvernement. Au pas de charge, le ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR a fait une visite-éclair, vendredi 22 avril, à Nancy, donnant une quadruple dimension à son déplacement.

Gérard Longuet (UDF-PR), ministre de l'industrie, des postes, des télécommunications et du commerce extérieur, et André Rossinot (UDF-rad.), ministre de la fonction publique et maire de la ville, attendaient M. Juppé à l'aéroport en compagnie de Dominique Baudis (UDF-CDS), chef de file de la liste de la majorité aux élections européennes. Le maire de Toulouse, qui effectuait « *un des tout premiers déplacements* » de sa campagne européenne, a permis à M. Juppé de rappeler qu'il s'était « *battu pour que la majorité aille unie à ces élections* ». Ses amis néogaullistes auraient même apprécié qu'il soit le symbole de cette union.

Après avoir satisfait à cette première exigence – la dimension européenne et unitaire – M. Juppé s'en est allé à la rencontre des militants du RPR pour remplir son office de secrétaire général : deuxième dimension. Une jeune femme s'est risquée à lui demander sa préférence pour l'election présidentielle mais, très diplomate, il s'est tenu au devoir de réserve prescrit par le premier ministre. Les militants se sont inquiétés de l'attitude de l'Europe face à l'agression serbe en Bosnie. La question, qui constituait la troisième dimension du voyage, l'a poursuivi toute la journée – il était en contact permanent avec le Quai d'Orsay – dans l'attente de l'ultimatum lancé par l'OTAN.

Puis, devant plusieurs centaines d'étudiants réunis à la faculté de droit, M. Juppé a commenté, au lendemain de l'annonce par M. Balladur d'une vaste consultation des jeunes, le « *déficit de dialogue* » dont il a reconnu l'existence. Le ministre des affaires étrangères a capté l'attention de son auditoire pendant deux heures. A un étudiant qui lui demandait si le gouvernement n'est pas « *frileux* », M. Juppé a répondu par la négative, avant d'insister sur le retour nécessaire de la croissance, pour finalement reconnaître, au détour d'une phrase : « *L'adjectif que vous avez utilisé tout à l'heure n'était peut-être pas tout à fait déplacé.* » C'était la quatrième dimension : le bilan de l'action gouvernementale dont M. Juppé a rendu compte, également, en fin de journée, devant des « *décideurs* ».

OLIVIER BIFFAUD

EN BREF

M. Rocard a trouvé M. Balladur « *soporifique* » sur TF 1. – Michel Rocard a déclaré, vendredi 22 avril, au cours du journal du soir de TF 1, qu'il avait trouvé Edouard Balladur « *un petit peu soporifique* » lors de son intervention, la veille, sur la même chaine, face à douze Français. Il a déclaré, en outre, que « *l'espoir* » du PS pour les élections européennes du 12 juin prochain « *est à 20 %* ». « *Ce ne serait déjà pas mal* », a-t-il ajouté, rappelant qu'aux élections législatives de 1993, le PS avait obtenu 17 % des suffrages exprimés.

M. Fabius commente le « passage bihebdomadaire » du premier ministre à la télévision. – Laurent Fabius, député (PS) de Seine-Maritime, a déclaré, vendredi 22 avril : « *On a retenu du passage bihebdomadaire de M. Balladur à la télévision, principalement, le lancement d'un sondage gouvernemental auprès des jeunes. Mais, dans la situation actuelle, ce que les Français attendent du gouvernement, ce ne sont pas des questions, ce sont des réponses concrètes.* »

M. Chevènement : le chef du gouvernement « *manque un peu de souffle* ». – Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens, a déclaré, vendredi 22 avril, au « Forum RMC-*l'Express* », qu'Edouard Balladur « *manque un peu de souffle* ». « *Les Français qui étaient là, sélectionnés par un tirage au sort, avaient plus d'imagination que lui* », a ajouté le député du Territoire-de-Belfort, qui a émis des réserves sur le « *condensé de la « sondocratie » et de la « télécratie »* offert par l'émission de TF 1.

L'outre-mer empêtré dans ses « affaires »

Les nouvelles élites politiques locales se révèlent particulièrement sensibles aux tentations financières qu'induit la décentralisation

L'outre-mer s'afflige des mauvais coups portés à son image. Elle s'attriste de voir la presse métropolitaine ne se faire l'écho que des turpitudes de quelques-uns de ses fils « *égarés* » en occultant le reste, c'est-à-dire la richesse de sociétés en mouvement qui ne se réduisent pas qu'à « *ça* ». Elle décèlerait même dans cet intérêt sélectif pour ses errements la trace de quelque condescendance historique ; en somme, la confirmation que Paris n'a jamais considéré ses compatriotes des anciennes colonies autrement que comme de grands enfants, encore inaptes à la prise en charge de leur propre destin et qu'il faut donc conserver sous une tutelle paternelle. Est-il vraiment utile, entend-on ici et là, de s'arrêter sur cette cascade d'« affaires » ?

A y regarder de plus près, on se rend compte que la rhétorique navrée sur la mauvaise publicité faite à l'outre-mer émane, en fait, davantage des élus que des opinions, lesquelles ont plutôt tendance à se cabrer. Si Paris joue un rôle d'impulsion décisif dans l'opération « mains propres » en cours, c'est avant tout à Saint-Denis de la Réunion, à Nouméa ou à Pointe-à-Pitre que les langues se délient. La loi du silence, ce pacte de la démission civique scellé autour des petits arrangements quotidiens, commence à s'ébrécher à mesure que l'aptitude au compromis des populations approche de la saturation. Car il ne s'agit plus, à ce stade, de maladresses ou d'erreurs d'apprentissage, mais, bel et bien, de la mise en place d'un véritable système, avec ses codes, ses circuits, ses agents et, même, ses lointaines complicités. La cote d'alerte est, maintenant, amplement franchie, alors que chaque semaine apporte son lot de nouveaux scandales.

La Réunion est le département le plus touché avec un sénateur Eric Boyer (apparenté RPR), récemment condamné pour corruption et deux députés, Gilbert Annette (app. PS) et André Thien Ah Koon (République et liberté), mis en examen, respectivement, pour complicité de corruption et ingérence, sort que partage une douzaine d'autres élus insulaires, dont Pierre Vergès, maire (Parti communiste réunionnais) du Port, poursuivi pour falsification d'appel d'offres. En Polynésie française, les deux députés RPR, Gaston Flosse, président du gouvernement territorial, et Jean Juventin, président de l'Assemblée territoriale, sont en examen, respectivement, pour corruption et ingérence.

Dévoiements clientélistes

En Guadeloupe, Edouard Chammougon, député (République et liberté), déjà condamné en appel, est en examen dans une autre affaire de corruption. En Guyane, le maire de Maripasoula (Parti socialiste guyanais) et trois conseillers généraux, liés au PSG ou à la droite locale, sont mis en examen pour détournements de fonds publics ou ingérence. En Nouvelle-Calédonie, aucun dirigeant politique n'est, à ce jour, poursuivi, mais les plaintes déposées contre Jacques Lafleur, député (RPR), par l'homme d'affaires Bill Ravel viennent d'électriser le climat politique de l'archipel, alors que le virus de la suspicion empoisonne les relations entre la « base » indépendantiste et certains élus canaques.

Tout comme la métropole, l'outre-mer vit les effets pervers d'une dévolution des pouvoirs aux élus locaux qui a emprunté, là-bas, trois voies différentes. Dans les DOM, la décentralisation de 1982 s'est traduite par l'émergence de nouvelles élites locales, d'autant plus avides de reconnaissance qu'elles sont, pour l'essentiel, issues de milieux populaires s'arrachant à peine d'une longue léthargie coloniale. En Polynésie française, l'autonomie (avec « président » et « ministres »), octroyée en 1984, a plutôt renforcé les féodalités locales, déjà aux mains de la communauté des « demis » (métis). En Nouvelle-Calédonie, la provincialisation induite par les accords de Matignon signés en 1988 a créé une situation hybride : la démultiplication de la puissance du groupe caldoche et métropolitain gravitant autour de M. Lafleur, député (RPR), s'est conjuguée avec la constitution d'une petite élite canaque bureaucratisée.

C'est donc dans les DOM que la rupture a été la plus brutale. Alors que les anciens maîtres des lieux – békés antillais ou « Gros Blancs » réunionnais – ont jugé plus prudent de déserter la scène publique pour exercer leur influence dans l'ombre, certains éléments de la nouvelle caste dirigeante se sont laissé griser jusqu'à l'inconséquence par leur toute fraîche fortune politique. On les a vus cultiver cette rente du mandat électif avec d'autant plus d'âpreté qu'ils se savaient dépourvus d'arrières, contrairement à leurs prédécesseurs, et qu'un simple revers des urnes signifiait pour eux la disgrâce sociale.

Des réflexes assoupis

Les singularités d'outre-mer ont ajouté à tous ces travers. Les Antilles, la Guyane et la Réunion sont, en effet, des régions monodépartementales, où se juxtaposent sur une même entité géographique un conseil général et un conseil régional. Il en résulte un dédoublement de réseaux d'influence, qui se livrent une concurrence extrêmement coûteuse. Dans un contexte économique marqué par un mal-développement endémique et des taux de chômage record (supérieur à 30 % à la Réunion), cet enchevêtrement de structures administratives pourvoyeuses d'emplois a certes garanti une relative paix sociale, mais au prix de tous les dévoiements clientélistes.

Le paradoxe veut que l'Etat n'est pas exempt de responsabilité dans le recul de sa propre autorité dans ces contrées tropicales. « *Les pouvoirs publics portent une responsabilité écrasante, et je n'en suis pas fier* », confesse, désabusé, un préfet qui fut en poste dans les DOM-TOM. Les scandales qui secouent depuis deux ans la Réunion sont, de ce point de vue, extrêmement riches en enseignements. Ces « affaires » n'auraient en effet jamais éclaté si une nouvelle équipe de magistrats n'était venue remplacer en 1991 l'ancienne, qui s'était complètement disqualifiée aux yeux de l'opinion locale.

Ainsi l'ancien président du tribunal de grande instance de Saint-Denis avait-il dû comparaître devant le conseil de discipline du conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour ses « *interventions fréquentes* » auprès des services de gendarmerie pour couvrir les frasques de ses amis et ses divers « *manquements au devoir d'impartialité* ». L'ancien procureur de la République, quant à lui, avait été mis en cause dans une sombre affaire de trafic d'influence (*le Monde* du 10 octobre 1991). On pourrait également citer la dernière « affaire » qui couve à la Martinique et dans laquelle est impliqué un magistrat, ancien président du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France. Si ces « brebis galeuses » restent, malgré tout, des cas isolés, elles sont les symptômes d'un climat gravement délétère dans les DOM-TOM au point que l'institution judiciaire elle-même n'a jamais été en mesure de montrer l'exemple.

« Créoliser la défense »

Certaines préfectures s'illustrent, elles aussi, par d'étonnantes défaillances, comme l'a révélé le procès de M. Boyer à la Réunion. Le déroulement des débats a en effet montré que les fonctionnaires d'Etat à Saint-Denis n'avaient aucunement exercé leur rôle de contrôle de légalité lors de la procédure truquée d'appels d'offres qui a rendu possible le délit reproché à M. Boyer. L'avocat général, Bernard Legras, a dû « *reconnaître* » cette carence à regret. Fallait-il que la torpeur océane ait assoupi à ce point un certain nombre de réflexes ?

Trop d'années de laxisme au plus haut niveau et d'autocensure des médias locaux, fort timorés à l'égard des notables locaux (à l'exception toutefois de la Réunion), ont permis que se constituent dans les DOM-TOM de véritables poches d'extraterritorialité, où la délinquance financière s'est épanouie à l'ombre des discours cocardiers. L'Etat semble aujourd'hui avoir compris qu'un coup d'arrêt devait être impérativement donné à toutes ces dérives sous peine de voir se poser à terme des problèmes d'« ordre public ». La montée en puissance d'un mouvement populiste comme Free-DOM à la Réunion ne s'alimente-t-elle pas précisément au rejet d'un personnel politique discrédité ? « *Quand on faute, on se ramasse* », a donc prévenu Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, ce qui n'empêche pas certains hauts fonctionnaires de s'inquiéter des risques de déstabilisation des élites locales que peuvent induire les offensives judiciaires en cours.

Car il s'agit bien de toute une génération d'élus, celle issue de la décentralisation, qui est aujourd'hui au cœur de la tourmente. Le sénateur réunionnais Eric Boyer et le député guadeloupéen Edouard Chammougon escomptaient bien, d'ailleurs, tirer parti du symbole – la liquidation des dernières séquelles coloniales – lié à cette génération-charnière pour « créoliser » leur défense. En vain. L'opinion n'a pas volé à leur secours, peu convaincue de la sincérité de cette subite et opportune redécouverte des racines à l'heure des tracas. Après des années de tripatouillages, les appels de détresse lancés par les aigrefins lâchés ne recueillaient, en écho, qu'un assourdissant cri de rejet.

FRÉDÉRIC BOBIN

Les sanctions sportives dans l'affaire Valenciennes-OM

• L'Olympique de Marseille est rétrogradé en deuxième division
• Bernard Tapie est interdit de fonction officielle dans le football français

Après avoir entendu les principaux protagonistes de l'affaire Valenciennes-OM, le conseil fédéral de la Fédération française de football (FFF), réuni vendredi 22 avril à Paris, a prononcé des sanctions sportives sévères, en concluant qu'il y avait bien eu tentative de corruption.

■ SANCTIONS. – L'Olympique de Marseille est rétrogradé en deuxième division pour la saison 1994-1995, mais pourra participer à une Coupe d'Europe s'il se qualifie. Bernard Tapie, le président du club, se voit retirer sa licence de dirigeant et interdire pour une durée indéterminée toute fonction officielle dans le football français. Jean-Pierre Bernès, l'ancien directeur général de l'OM, est radié à vie. Les footballeurs valenciennois Jorge Burruchaga et Christophe Robert ainsi que le Marseillais Jean-Jacques Eydelie sont suspendus en France jusqu'au 1er juillet 1996, mais ils pourront jouer à l'étranger à partir du 1er juillet 1994.

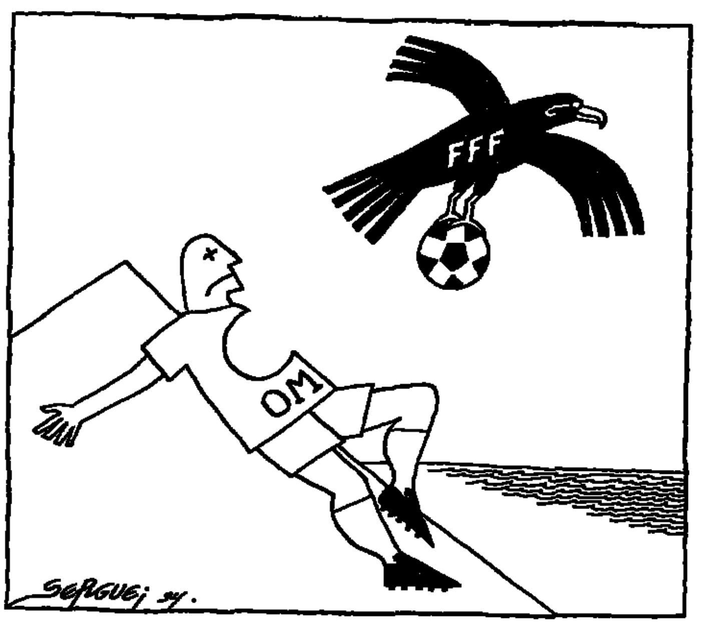
■ APPEL. – Bernard Tapie a indiqué, samedi 23 avril, qu'il avait décidé de faire appel tant de la décision de la FFF de lui retirer sa licence et de lui interdire l'exercice de toute fonction dans le football français que de celle rétrogradant l'OM en deuxième division. Il a précisé qu'il allait *«saisir immédiatement la commission des conciliateurs du Comité national olympique et sportif français»*, saisine qui a un caractère suspensif, pour demander l'annulation de la décision le visant personnellement et qu'il saisira *«la justice administrative, tribunal administratif ou Conseil d'Etat»* en ce qui concerne la sanction frappant l'OM.

■ FINANCES. – La rétrogradation en deuxième division risque d'aggraver la situation financière du club, déjà lourdement endetté, malgré les perspectives de recettes en Coupe d'Europe. La quête d'un repreneur devient d'autant plus urgente pour éviter le dépôt de bilan *(lire page 10)*.

Il y a bien eu *«tentative de corruption»*. Les autorités du football français ne s'embarrasseront plus désormais du mot *«présumé»* toujours en vigueur sur le versant judiciaire de l'affaire Valenciennes-OM. Plus de onze mois après les faits, les vingt-quatre membres votants du conseil fédéral de la Fédération française de football (FFF) ont conclu que le directeur général de l'OM avait bien demandé à l'un de ses joueurs de promettre de l'argent à trois footballeurs de Valenciennes pour qu'ils *«lèvent le pied»* lors d'une rencontre de championnat de France, le 20 mai. Et que cet argent avait bien été remis à la femme d'un des Valenciennois.

Logiquement, Claude Simonet, président de la FFF, a donc égrené d'une voix monocorde, vendredi soir, la liste des sanctions qui frappent les protagonistes de l'affaire. A ses côtés, Noël Le Graët, le président de la Ligue (LNF), n'a pas bronché. Bernard Tapie, président de l'OM, s'est vu interdire toute fonction officielle dans le football français. Jean-Pierre Bernès, ancien directeur général du club, est radié à vie. Les joueurs valenciennois, Christophe Robert et Jorge Burruchaga ainsi que le Marseillais Jean-Jacques Eydelie sont suspendus jusqu'en juillet 1996, tout en conservant le droit d'exercer leur métier à l'étranger à partir du mois de juillet de cette année. Surtout, l'OM sera rétrogradé en deuxième division la saison prochaine, mais pourra bénéficier de la participation à la Coupe d'Europe qu'il aura gagnée sur le terrain cette saison.

Après onze mois d'atermoiements, ces mesures sonnent le glas de l'Olympique de Marseille des années Bernard Tapie, quatre fois champion de France et champion d'Europe, il y a un peu moins d'un an, au moment où le scandale avait commencé à le rattraper, lorsqu'un anonyme du football, Jacques Glassmann, s'était décidé à briser le silence. Paradoxalement, le conseil fédéral a frappé fort alors qu'il ne se trouvait plus sous la pression de ses autorités de tutelle, la Fédération internationale (FIFA) et l'Union européenne (UEFA), qui l'avaient poussé à prendre des mesures à titre conservatoire, le 22 septembre 1993. Depuis quelques temps, l'UEFA avait fait savoir que l'OM et les joueurs avaient été suffisamment punis. Ce retournement inexpliqué avait ouvert l'horizon à un verdict clément. Ces derniers jours, Bernard Tapie avait tenté d'adoucir encore le courroux des dirigeants français en laissant courir le bruit qu'il quitterait le club de lui-même dans les plus brefs délais, en lâchant le nom de quelques repreneurs pour un club à l'agonie financière, qu'une trop grande sévérité n'aurait fait qu'achever.



Deux dépositions-clés

Pourtant, toute la journée de vendredi a été marquée par une série d'indices qui ont chassé peu à peu les rumeurs d'arrangement pour faire place nette à la rigueur. Dès la veille au soir, un conseil d'administration de la Ligue semble avoir donné le ton. Décidés à se débarrasser de Bernard Tapie, la plupart des représentants du football professionnel ont soutenu Noël Le Graët, qui avait décidé de porter l'affaire Valenciennes-OM devant la justice, dans son entreprise d'assainissement du football français. Vendredi le conseil fédéral, composé en majorité de représentants du football amateur, lassés depuis longtemps des excès des pros, ne risquait guère de nuancer cette ligne dure.

Ses membres ont été frappés d'entrée par deux dépositions-clés de joueurs qui ne s'étaient pas présentés devant eux lors du précédent conseil du 22 septembre. Celle de Christophe Robert, d'abord, a su les émouvoir. Le joueur valenciennois, interpellé le 24 juin 1993 à Périgueux où avait été retrouvée une enveloppe contenant 250 000 francs, et mis en examen pour corruption passive, a reconnu ses torts tout en expliquant qu'il n'était qu'un pion dans un milieu manipulé par des dirigeants peu scrupuleux.

Jean-Jacques Eydelie, surtout, a donné sa version des faits de vive voix, alors qu'il s'était contenté d'adresser une lettre lors du précédent conseil fédéral. Le joueur marseillais, mis en examen pour corruption active le 27 juin par le juge Beffy, avait d'abord nié les faits qui lui étaient reprochés par les joueurs valenciennois, avant de revenir sur ses premières déclarations, en reconnaissant sa culpabilité ainsi que celle de Jean-Pierre Bernès. Vendredi, il a réitéré ses accusations, cruciales, car seules à venir du camp marseillais, contre son ancien directeur général, tout en continuant à disculper Bernard Tapie de toute participation dans l'affaire.

En quittant l'immeuble de la Fédération en fin de journée, ce dernier affichait pourtant son visage des mauvais jours. Expert en rapports de force, le député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône avait sans doute deviné que la cause était entendue et que le bagout qui lui vaut sa popularité serait insuffisant pour retourner cette assemblée.

Clémence pour les joueurs

Pendant son audition, un communiqué diffusé à la presse avait balayé les derniers doutes : le conseil fédéral avait décidé de reporter le quart de finale de Coupe de France Marseille-Montpellier, qui devait avoir lieu samedi 23 avril et dont la retransmission télévisée avait déjà été interdite la veille, officiellement en raison des menaces reçues par les instances du football. Cette décision maladroite signifiait-elle que les sanctions avaient été établies d'avance ? Bernard Tapie s'est empressé de répondre par l'affirmative, accusant les dirigeants du football français d'avoir *«commis un meurtre avec préméditation»* en prenant dans l'affaire de corruption présumée OM-VA *«des sanctions jamais vues dans l'histoire du football français»*.

La longueur des délibérations semble pourtant indiquer que tout n'était pas joué d'avance. Pendant trois heures, les membres du conseil fédéral, représentants de toutes les «familles» du football français, ont statué au cas par cas et voté les sanctions à main levée. Ils se sont montrés cléments pour les joueurs, qui pourront évoluer à l'étranger dès la saison prochaine, sous réserve de l'accord de la FIFA. Sans tenir compte de la différence établie par la justice entre corruption active et passive, puisqu'ils ont décidé la même suspension pour Jorge Burruchaga et Christophe Robert d'un côté et Jean-Jacques Eydelie de l'autre.

Paradoxalement, c'est le joueur marseillais, le plus jeune des trois, qui souffrira le moins de cette sanction. Agé de vingt-huit ans, il se voit offrir la possibilité de plusieurs années de carrière professionnelle. Jorge Burruchaga, en revanche, est le plus sévèrement puni. La date d'autorisation de rejouer à l'étranger empêche sa participation avec l'équipe d'Argentine à la Coupe du monde aux Etats-Unis, que le conseil fédéral a sans doute jugée incongrue. Elle signifie qu'à trente-deux ans sa carrière est terminée. Face à cette mesure, son avocat, Me Jean-Jacques Bertrand, indiquait, vendredi soir, qu'il entendait porter plainte devant le tribunal de grande instance de Paris pour *«voie de fait»*.

En sanctionnant Bernard Tapie presque aussi durement que Jean-Pierre Bernès – sans toutefois préciser la durée de son interdiction de licence, alors que l'ancien directeur général de l'OM est radié à vie – le conseil fédéral n'a fait qu'appliquer à la lettre le règlement de la FFF, qui lie la responsabilité d'un président de club aux agissements de ses membres. Trois ans après avoir été suspendu pour *«manquement grave à la morale sportive»* par l'ancienne commission nationale de discipline, Bernard Tapie est cette fois-ci bel et bien sommé de quitter le football français. Le conseil fédéral a toutefois tenu à laisser une chance à son club, en lui offrant le ballon d'oxygène financier d'une participation en Coupe d'Europe, malgré la rétrogradation en deuxième division. Rien n'indique qu'il sera suffisant pour que l'OM survive à son patron des heures de gloire et d'opprobre.

JÉRÔME FENOGLIO

Le texte du communiqué

Voici le texte du communiqué lu par le président de la Fédération française de football, Claude Simonet, vendredi 23 avril, au siège de la FFF à Paris :

Le conseil fédéral, après avoir entendu toutes les parties concernées par le dossier VA-OM, et notamment les joueurs Robert et Eydelie, qui se sont présentés devant le conseil fédéral pour la première fois, a conclu qu'il y avait eu tentative de corruption et a pris en conséquence les décisions suivantes :

Concernant Bernard Tapie : retrait de sa licence de dirigeant et interdiction de se voir délivrer une licence lui permettant d'exercer une fonction officielle dans le football français.

Concernant Jean-Pierre Bernès : ne pourra prétendre à vie à la délivrance d'une licence lui permettant d'exercer une fonction officielle dans le football français.

Concernant les joueurs Burruchaga, Eydelie, Robert : levée de l'interdiction de licence FFF au 1er juillet 1996 et avis favorable pour toute demande de lettre de sortie sous réserve de l'accord de la FIFA (Fédération internationale de football) à partir du 1er juillet 1994.

Concernant l'OM : rétrogradation en deuxième division pour la saison 1994-95 mais maintien de son classement à l'issue de la saison 1993-94 et, si les résultats sportifs le lui autorisent, la Fédération française de football proposera son inscription aux compétitions européennes.

VOILE

L'Eldorado d'Isabelle Autissier

La navigatrice française a battu de quatorze jours le record New-York - San Francisco par le cap Horn

SAN-FRANCISCO

de notre envoyé spécial

Les lumières du Golden Gate Bridge venaient juste de s'allumer lorsque Isabelle Autissier, skipper du monocoque *Ecureuil-Poitou-Charentes* et ses trois équipiers, Luc Bartissol, Pascal Boimard et Lionel Lemonchois, ont pénétré en baie de San-Francisco avant d'aller virer, vendredi 22 avril à 20 h 32, au phare d'Alcatraz, symbole de leur délivrance après 62 jours 5 heures 55 minutes de mer et 14 800 milles parcourus depuis leur départ de New-York. Le précédent record sur ce parcours historique de la ruée vers l'or, détenu depuis le 26 mai 1989 par le Canadien Georgs Kolesnikovs et l'Américain Steve Pettengill sur le trimaran *Great-American*, est amélioré de 14 jours 18 heures. *Flying-Cloud*, le grand clipper qui avait conservé ce record pendant 135 ans, aurait été devancé de 27 jours.

A trente-sept ans, Isabelle Autissier peut porter à l'oreille l'anneau d'or, symbole de reconnaissance des cap-horniers, depuis le 2 mars 1991 où elle a été la première navigatrice à doubler la pointe de l'Amérique du Sud en solitaire et en course, à l'occasion de la troisième étape du BOC Challenge (tour du monde qu'elle a terminé septième). Malgré ses performances répétées en solitaire dans la Mini-Transat France-Canaries-Antilles (troisième en 1987 après avoir gagné la première étape) ou *le Figaro* (douzième en 1989), elle avait, jusque-là, surtout été célébrée pour ses exploits de femme dans un univers presque exclusivement masculin.

«Lorsque j'arrive en bateau dans un pays que je ne connais pas, le monde de l'imaginaire et du réel s'entrechoquent. Je me construis toujours une histoire, très belle», raconte la navigatrice. Cette fois, en ralliant San-Francisco, Isabelle Autissier n'a pas seulement écrit un nouveau chapitre du grand livre des records ouvert en 1851 par *Flying-Cloud*, mais elle a pu rêver à son singulier destin de jeune fille élevée avec quatre sœurs dans un pavillon de banlieue, à Saint-Maur (Val-de-Marne), et qui n'avait, *a priori*, aucune raison de suivre un jour le sillage de Josiah-Perkins Creesy, un des plus célèbres «torcheurs de toile» du XIXe siècle.

La ruée vers l'or

Dès six ans, Isabelle Autissier a été de toutes les croisières familiales, mais son attrait pour l'Océan s'est, d'abord, manifesté dans ses études avec l'obtention, en 1978, d'un diplôme d'ingénieur agronome (spécialisation halieutique). Son installation à La Rochelle, où elle a construit *Parole*, un monocoque en acier de 10 mètres, pour un voyage d'un an sur l'Atlantique, sera déterminante pour sa vocation de skipper. Soutenue depuis la Mini-Transat 1987 par la Caisse d'épargne Poitou-Charentes, elle a gravi tous les échelons des courses en solitaire jusqu'à sa participation au BOC Challenge 1990-1991 sur l'ex-*3615-Met*, racheté à Jean-Luc Van den Heede. Les retombées de sa performance ont incité son sponsor, associé au conseil régional Poitou-Charentes et au conseil général de la Charente-Maritime, à repartir dans une opération plus ambitieuse (10,8 millions de francs pour la construction d'un voilier et un programme sportif sur deux ans) pour le BOC Challenge 1994-1995, dont le départ sera donné le 17 septembre à Charleston (Caroline du Sud).

Choisi pour skipper sur *Flying-Cloud*, Creesy avait exactement le même âge qu'Isabelle Autissier lorsqu'il a quitté New-York le 3 juin 1851, mais ses motivations étaient bien différentes. Trois ans plus tôt, le 24 janvier 1848, James Wilson Marshall avait trouvé de l'or dans l'American River, non loin d'un village de cinq cents habitants, baptisé San-Francisco l'année précédente. Quelques jours plus tard, le 2 février, le Mexique perdait la guerre contre les Etats-Unis et devait céder la Californie. La ruée vers l'or commençait. Dès 1849, 775 bateaux et plus de 40 000 pionniers ont rallié San-Francisco. Le périple en bateau par le cap Horn était jugé plus rapide et moins périlleux que la traversée des vastes prairies indiennes.

Pour ces pionniers, la ruée vers l'or était une course de vitesse pour s'assurer les meilleures concessions. Les compagnies vantaient les records de leurs bateaux. Des cent soixante clippers lancés entre 1850 et 1860, *Flying-Cloud* était le plus grand et le plus impressionnant avec un grand mât culminant à 60 mètres. Un véritable cumulus de 10 000 mètres carrés de voiles surmontant une lame de couteau de 71,63 mètres de long pour 12,40 mètres de large. La réalisation de ce clipper de 3 500 tonnes avait nécessité plus de 300 kilomètres de bois de chêne. Sa construction avait coûté 90 000 dollars, mais, dès son premier voyage, il battait le record en 89 jours 21 heures et rapportait plus de 250 000 dollars. Au cours de six autres voyages en quatre ans, il portera son record à 89 jours 8 heures en 1854.

Même s'il est, en fait, beaucoup plus puissant (43,5 mètres carrés de voile par tonne contre 2,85 mètres carrés pour *Flying-Cloud*), l'*Ecureuil* d'Isabelle Autissier, long de 60 pieds (18,28 mètres), peut paraître bien frêle par comparaison, avec son mât de 26 mètres supportant 270 mètres carrés de voilure au près et 370 mètres carrés au portant. Lui aussi est un bateau d'avant-garde entièrement construit en carbone par le chantier Pinta, avec deux innovations : un bout-dehors (tube prolongeant la coque à l'avant pour accrocher le génois ou les spis asymétriques) orientable pour améliorer l'aérodynamique et une quille mobile latéralement, actionnée par un vérin hydraulique en 10 secondes, qui compense l'absence de ballasts et des milliers de mètres cubes d'eau à transférer lors de chaque virement de bord. Légère et peu toilée, la dernière création de l'architecte Jean Berret semble en parfaite adéquation avec une navigatrice qui entend bien rivaliser avec les meilleurs skippers dans la prochaine Course autour du monde en solitaire.

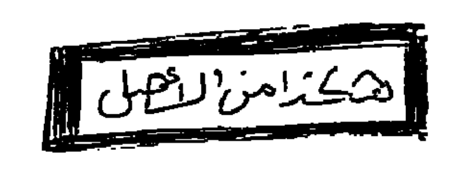
Alice et le miroir

Sous des boucles brunes et un visage adouci par un regard clair, Isabelle Autissier cache une détermination et une résistance qui ont souvent forcé l'admiration des autres skippers, mais la Rochelaise n'aurait pas vraiment aimé être à la place de Creesy, contraint de s'imposer à des équipages de quarante à cinquante hommes, parfois embarqués contre leur gré un soir d'ivresse.

Isabelle Autissier s'est, en fait, plus passionnée pour l'histoire d'Eleanor Creesy, l'épouse du capitaine, embarquée comme navigatrice (fait rarissime à l'époque) pour la première traversée. Pour définir la meilleure route, Eleanor Creesy avait utilisé les premiers *pilots charts*, mis au point par le lieutenant Matthew Fontaine Maury à partir des courants et des statistiques tirées des livres de bord conservés à Washington. Elle a scrupuleusement tenu son livre de bord avec les 17 597 milles couverts par *Flying-Cloud* et les trois jours passés à doubler le Horn.

La Française, devenue cap-hornière en 1991 par un «temps de demoiselle» (10 à 15 nœuds de brise au près), a, cette fois, dû attendre, à l'entrée du canal Beagle, le passage d'une tempête avant de doubler le cap à quelque 40 milles au sud, à la limite du plateau continental. Sans le voir, mais avec une réelle émotion. *«Comme Alice revenant de l'autre côté du miroir, je me surprends à goûter la nostalgie*, avouait-elle par la suite. *Il est des lieux sur la planète qui apportent l'harmonie. Un lieu à part peuplé du blanc-bleu des icebergs, du blanc-gris des nuages et de la mer, du blanc-noir des oiseaux du large. Un des coureurs du Vendée Globe disait que lorsqu'on est allé une fois dans le Sud on y revient un jour. Seuls ceux qui n'y sont pas allés souriront. Les autres ont hâte d'y retourner.»*

GÉRARD ALBOUY



Après les sanctions de la Fédération française de football

L'avenir financier de l'OM s'annonce incertain

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A la veille de la réunion du conseil fédéral de la Fédération française de football, Alain Laroche, directeur administratif et financier de l'OM, s'était préparé au pire. *« Si tout est catastrophe* – avait-il confié au *Méridional* – *on aura, forcément, un scénario catastrophe. » Exit* Bernard Tapie, rétrogradation du club en deuxième division : la catastrophe est devenue réalité.

Bernard Tapie, certes, avait prévu d'abandonner la présidence de l'OM. Mais il pensait le faire à ses conditions, en choisissant lui-même son ou ses successeurs et en conservant une influence sur la marche du club. Un scénario qui n'a plus cours aujourd'hui. L'OM est désormais décapité, chassé de l'élite, et financièrement exsangue. Sombre tableau... *« On adaptera notre budget à la situation »*, s'était rassuré Alain Laroche. Cette perspective supposait une rigoureuse politique d'économies, la cession de nouveaux joueurs et un rééchelonnement des dettes.

L'endettement du club

Mais elle reposait, surtout, sur un apport d'argent frais – à hauteur de 150 millions de francs – par des repreneurs, permettant une recapitalisation de la société. A condition, encore, que l'OM reste en première division. Sa participation à une compétition européenne n'étant, dans le cas contraire, et compte tenu de tous ses autres handicaps, qu'un avantage tout relatif.

On peut donc présumer que la rétrogradation de l'OM en deuxième division va sérieusement compliquer la reprise de la société. Qui voudra investir dans un club dont l'avenir est hypothéqué autant sur le plan sportif que sur le plan financier ? Si aucun repreneur ne se présente, on voit mal comment l'OM, qui est virtuellement en état de cessation de paiement, pourra éviter le dépôt de bilan et la mise en liquidation.

Mais, avec l'appui de repreneurs, le club peut obtenir le bénéfice de la procédure – complexe – de redressement judiciaire. Condition essentielle : l'acceptation par le tribunal de commerce d'un plan de redressement. Plusieurs autres solutions, moins lourdes, sont possibles, notamment un concordat amiable avec les créanciers ou la création d'une société nouvelle d'exploitation versant des redevances de gérance à l'ancienne société.

Le sort de l'OM dépend, en fait, de la position qu'adopteront ses principaux créanciers, le Trésor et la Sécurité sociale, auxquels le club doit 122,7 millions de francs, mais aussi les établissements bancaires et de crédit (135 millions de francs), ainsi que ses divers fournisseurs (32,8 millions de francs). Jusqu'ici, ni les uns ni les autres n'ont voulu brusquer les choses. Il est donc permis de penser qu'ils continueront à se montrer conciliants dans la mesure où le sauvetage de l'OM peut être jugé nécessaire pour l'image du football français.

GUY PORTE

Les réactions

• **Bernard Tapie**, président de l'OM : *« Tant que j'aurai un souffle d'air, un battement de cœur, je mobiliserai toutes les énergies de ceux qui aiment l'OM pour gagner une Coupe d'Europe l'an prochain et renvoyer ses fossoyeurs au jugement de tous les amoureux du sport. (...) La réunion du conseil fédéral vendredi, l'audition des joueurs et des dirigeants de l'OM et de Valenciennes n'ont été qu'une parodie, une pantalonnade, qui discrédite ceux qui l'ont organisée. »*

• **Jean-François Hory**, président du MRG, s'est déclaré *« écœuré par les sanctions qui frappent aujourd'hui l'Olympique de Marseille et qui visent, en réalité, Bernard Tapie »*. Les autorités sportives *« avaient souhaité attendre une décision judiciaire. Elles n'ont pas attendu. En droit français, la responsabilité collective n'existe pas »*. Le président du MRG affirme que *« cette mascarade ne doit rien au hasard. On est obligé de constater que le déferlement de sanctions ou de mauvais procès à l'encontre de Bernard Tapie coïncide avec son engagement en politique et son succès prévisible lors des prochaines élections européennes. »*

• **Jean-Claude Gaudin**, président (UDF-PR) du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a déclaré sur France Info que *« les sanctions décidées par la Fédération française sont pour le moins anticipées et pénalisent un club déjà lourdement puni par son éviction de la Coupe d'Europe et la privation du titre de champion de France. Je me pose la question : que se passera-t-il si demain la justice exonère l'OM de toute faute ? Tout cela est tout à fait contestable et dommageable, et je me demande jusqu'où la FFF avait le droit de prendre des sanctions de cette importance »*.

• **Robert-Paul Vigouroux**, maire (div. g.) de Marseille : *« Je suis malheureux avec les supporteurs parce que le club est dans une situation difficile. Les supporteurs ne sont pas responsables, mais c'est une sanction. L'année prochaine, il sera possible de jouer en Europe, malgré tout. La situation financière semble particulièrement difficile. Nous voulons que l'OM continue. Très rapidement, il faudra qu'il y ait des solutions qui soient trouvées. »*

La presse marseillaise : « injuste » et « justifié »

Plus meurtrie que révoltée, la presse marseillaise fait preuve, samedi 23 avril, d'une relative modération dans ses commentaires sur les sanctions prises contre l'OM.

Le Provençal, qui a toujours été le plus bienveillant à l'égard de Bernard Tapie, est le plus caustique à l'égard du conseil fédéral de la FFF. *« Le verdict est tombé. Implacable. Injuste, terriblement injuste »*, estime, dans un court éditorial, André de Rocca, le chef du service des sports : *« Les vertueux juges de l'avenue d'Iéna, drapés dans leurs certitudes, n'ont tenu compte de rien. Surtout pas du désespoir dans lequel ils ont, aujourd'hui, plongé toute une population, pour laquelle l'OM était devenu le symbole d'un Marseille qui gagne. »*

Le journal communiste *la Marseillaise*, s'il souligne que les décisions prises *« sont ressenties par les supporters comme une nouvelle attaque délibérée contre leur OM »*, n'en admet pas moins qu'*« il fallait pourtant punir » : « Sinon, où serait la morale, si tant est qu'il en reste encore une en football ? »*

Le Méridional, sous la plume de son PDG et directeur de la rédaction, Laurent Gilardino, estime que la sanction qui frappe l'OM est *« justifiée et injuste à la fois » : « Sans doute n'est-elle pas injustifiée, chacun ayant acquis la conviction que la tentative de corruption était avérée (...). Sans doute, les dirigeants qui ont pu ériger la magouille en système méritent-ils de disparaître d'un milieu où la loyauté des moyens doit être absolue. En revanche, la décision est injuste pour le club qui aura subi, à la fois, la faute de ses dirigeants et l'incompétence de ses juges. Il aura payé trop lourdement l'une, il paiera deux fois l'autre. »*

Condamné et martyr

Suite de la première page

Les seules représailles contre le club avaient été l'œuvre de l'Union européenne (UEFA), interdisant au champion d'Europe de défendre son titre cette saison.

Six mois plus tard, alors qu'à Valenciennes le juge Beffy n'a toujours pas transmis son dossier d'instruction et après le revers subi, fin 1993, lors de la levée de l'immunité parlementaire du député des Bouches-du-Rhône, un aréopage de dirigeants présumés frileux et sous influence décide finalement d'infliger à M. Tapie le premier échec patent de sa vie publique, au moment même où il semble avoir fait durablement le choix d'une carrière politique.

Les dirigeants du football ont sûrement longtemps balancé sur l'attitude à tenir. Alors que la gestion de leurs propres clubs est dans le collimateur, devaient-ils précipiter la chute de l'OM, arrivé à la faillite économique en même temps qu'au triomphe sportif ? Si hésitation il y a eu chez les professionnels, les responsables du football amateur se sont chargés de rappeler tout le mal que cette sordide histoire fait à leur sport. L'érosion récente du nombre des licenciés est peut-être la conséquence de l'engouement, importé des Etats-Unis, pour le basket-ball ; mais l'idée que des liasses de billets dévient la trajectoire des ballons ne peut que ternir la magie du sport aux yeux d'adolescents que la passion n'aveugle pas toujours.

Le refrain du complot

Ils savent aussi que l'argent, avec ses excès et ses tentations, circule à tous les étages du foot, y compris dans les compétitions de cadets et de juniors. Laisser croire que ce serait le moteur le plus efficace de la réussite, avant l'effort et le talent, était insupportable à ceux qui confient au football une mission d'éducation. Outre ces beaux sentiments sur les valeurs du sport, les dirigeants de la Fédération et de la Ligue ont sans doute compris qu'un verdict de clémence signerait, pour longtemps, leur propre incurie. Ils ont donc pris une de ces décisions de velléitaires, aussi vigoureuse qu'elle a été longtemps retenue.

Bernard Tapie est donc mis hors jeu. Sans appel ou presque, quoique le député (RL) des Bouches-du-Rhône fasse semblant d'y croire. Aucune de ses difficultés dans le monde des affaires, y compris son échec lors de la reprise, puis de la cession d'Adidas, n'avait produit un effet aussi brutal. Aucun de ses nombreux démêlés judiciaires ne l'avait encore laissé sans espoir de rebond.

Le voici, cette fois, obligé de quitter un milieu, celui du sport, sans avoir pu transformer sa déroute en simple repli stratégique. Le rêve des supporteurs marseillais est brisé. La survie du club est suspendue à la patience de ses créanciers. Du passage de M. Tapie, ne restera-t-il que le souvenir de la première Coupe d'Europe jamais apportée au football français ou bien celui de cette Berezina minable, un soir de printemps à Valenciennes ?

Mais, s'il ne jouera pas les prolongations dans le football, Bernard Tapie reste à Marseille. C'est là, sur le Vieux-Port, à l'abri des tempêtes qui soufflent de Paris, qu'il sera le mieux placé pour troquer la bure du condamné contre celle du martyr. Prête à entonner avec lui le refrain du complot, la ville entière se sent visée par le *« crime prémédité »* que M. Tapie a décelé dans le comportement de la FFF. S'ils font mine de se solidariser, s'insurgeant en chœur contre l'*« injustice »* de la sentence, des hommes politiques comme Jean-Claude Gaudin et Robert Vigouroux savent bien où se jouera le prochain match. Le secret de la victoire dépendra de leur capacité à exploiter le sentiment d'injustice dont se nourrit Marseille.

Pour cette compétition-là, les dirigeants du football français ont donné à Bernard Tapie quelques longueurs d'avance.

JEAN-JACQUES BOZONNET

CLÉS/ *Le conseil fédéral de la FFF*

■ **Rôle et composition.** – Le conseil fédéral administre la Fédération française de football. Il est composé de vingt-sept membres qui représentent l'ensemble des différentes « familles » du football (amateurs, professionnels, arbitres, sportifs de haut niveau, éducateurs, membres indépendants, un médecin et une représentante du football féminin). Ce conseil est présidé actuellement par Claude Simonet, nouveau président de la FFF, élu lors de l'assemblée fédérale du 19 février à Paris et qui a succédé à Jean Fournet-Fayard, démissionnaire. Son vice-président délégué est le président de la Ligue nationale, Noël Le Graët. Le conseil qui a entendu les protagonistes de l'affaire VA-OM comprenait vingt-six membres, l'un d'entre eux, démissionnaire, n'ayant pas été remplacé. Deux autres membres n'ont pas participé au vote : Michel Hidalgo, ancien manager de l'OM, mis en examen récemment dans le cadre d'une enquête sur les comptes de l'OM, et Mᵉ Frédéric Thiriez en raison de son appartenance à un cabinet d'avocats en relation avec Bernard Tapie.

■ **Les possibilités de recours.** – Les sanctions prononcées par le conseil fédéral ne sont pas susceptibles d'appel au sein de la fédération. En revanche, les personnes sanctionnées peuvent adresser une demande de conciliation au comité nationale olympique français (CNOSF) en vertu de la loi Bredin sur le sport de 1992. Cette saisine, à partir du moment où elle est acceptée, est suspensive jusqu'à ce que deux conciliateurs proposent, dans un délai d'un mois, leur verdict sous forme de proposition de conciliation. Les parties disposent alors d'un nouveau délai d'un mois pour faire savoir si elles acceptent cette conciliation. Si aucun accord n'est trouvé, les sanctions entrent alors en vigueur. Il reste alors une ultime voie de recours : l'appel, non suspensif devant un tribunal administratif puis éventuellement devant le Conseil d'Etat.

RELIGION

Estimant qu'il n'est plus traité avec « équité »

L'enseignement catholique critique l'attitude du gouvernement à son égard

Dans une déclaration qu'il devait adopter samedi 23 avril, le Comité national de l'enseignement catholique (CNEC) dénonce fermement des *« atteintes à l'équité »* dont les établissements privés sous contrat seraient victimes. Il s'inquiète d'une éventuelle *« remise en cause »* de sa mission de service public par le gouvernement.

Etonnant revers de la médaille ! Voici qu'après avoir tenté, à la hussarde (mais en vain), de modifier la loi Falloux (1), le gouvernement se voit cloué au pilori par ceux qu'il disait vouloir aider. Le Comité national de l'enseignement catholique (CNEC), réuni à Paris les 22 et 23 avril, a beau tenter d'arrondir les angles, ses mots devaient être assez durs pour dénoncer l'attitude du gouvernement à l'égard de l'enseignement privé sous contrat.

« Au travers d'un certain nombre d'atteintes à l'équité, explique le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, *nous redoutons qu'il s'agisse d'une remise en cause du partenariat d'associé institué par la loi Debré en 1959, ainsi que d'une non-reconnaissance de notre mission de service public. »* Ce statut et cette mission, précisément, avaient été confirmés en juin 1992 par Jack Lang, alors ministre de l'éducation nationale, au moment de la signature des accords Lang-Cloupet.

Trois motifs sont à l'origine d'une telle colère. En matière d'emploi tout d'abord, l'enseignement catholique relève que le ministre a pris, au lendemain de la manifestation du 16 janvier, une série de mesures d'urgence en faveur de l'école publique, parmi lesquelles *« la création de 500 postes budgétaires d'enseignants, la réaffectation de 1 200 enseignants à un service devant un élève et la transformation d'heures supplémentaires en 500 emplois »*, qui s'ajoutent aux 2 000 postes initialement inscrits au budget.

« Des mesures concrètes pour la sécurité »

Or, fait valoir l'enseignement catholique, ces mesures n'ont donné lieu à aucune contrepartie, contrairement à l'application du principe de parité contenu dans la loi Debré, selon lequel les *moyens de fonctionnement* du privé sont attribués en proportion équivalente de ceux du public au prorata des élèves scolarisés (un élève sur six).

« C'est la première fois que, depuis une dizaine d'années, la parité en ce domaine n'est pas appliquée », fait gravement remarquer le CNEC, qui *« exige une attribution complémentaire »*. *« D'autant plus*, ajoute le Père Cloupet, *que les 500 contrats octroyés par la loi de finances pour 1994 ne suffisaient déjà pas à assurer le suivi des flux d'élèves et encore moins l'augmentation des effectifs. »* Deuxième pierre d'achoppement : le rapport de la commission Schléret sur la sécurité dans les écoles, rendu public le 19 avril, qui conclut à la vétusté, entre autres, de 114 bâtiments d'établissements catholiques et à la non-conformité de 583 autres. Pour le CNEC, *« des mesures concrètes découlent de ce rapport pour que soit assurée la sécurité dans les établissements, publics ou privés »*.

En clair, ses responsables ne veulent pas se contenter des propositions du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, qui estimait, le jour de la remise du rapport, que les travaux devaient être financés *« dans le cadre du dispositif législatif actuel »*. *« A situation exceptionnelle*, explique-t-on au contraire au CNEC, *mesures exceptionnelles, donc fonds exceptionnels, d'autant plus qu'on ne peut reprocher à l'enseignement catholique d'avoir mal entretenu ses locaux pendant dix ans, alors même que l'Etat a reconnu avoir accumulé des retards dans le paiement du forfait d'externat* (2). » Enfin, la coupe étant décidément pleine, le CNEC devait dénoncer *« la nouvelle régulation budgétaire appliquée aux fonds de la formation continue »*, dont le montant est rogné d'environ 6 %, et surtout s'inquiéter de la non-communication, à ce jour, du montant des crédits affectés à la formation initiale des enseignants du second degré privé.

Bref, dressant le bilan de ses relations avec l'Etat, moins de quatre mois après l'échec cuisant de la révision de la loi Falloux, l'enseignement catholique entend plus que jamais rappeler à François Bayrou l'engagement qu'il a pris, peu après sa nomination, devant le congrès des parents de l'UNAPEL à Saint-Malo en juin 1993 : celui de traiter le public et le privé *« en toute équité »*.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Le 15 décembre 1993, le Sénat adoptait un texte autorisant les collectivités locales à subventionner librement les dépenses d'investissement des établissements privés sous contrat. Cette loi a été annulée par le Conseil constitutionnel le 13 janvier.

(2) Les accords Lang-Cloupet de juin 1992 fixaient le remboursement d'une somme de 1,6 milliard de francs, sur six ans, pour apurer le contentieux sur le forfait d'externat qui détermine la participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements privés.

EN BREF

ENVIRONNEMENT : un industriel est mis en examen pour trafic de déchets. – Pour avoir importé irrégulièrement d'Allemagne 17 000 mètres cubes de déchets ménagers et avoir commencé de les exploiter sans autorisation (*le Monde* du 1er mars), Luc Legrand, gérant de la société Plastilor, située à Crusnes (Meurthe-et-Moselle), a été mis en examen, vendredi 22 avril à Verdun (Meuse). L'industriel a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire et il lui a été donné jusqu'au 1er août pour trouver une solution quant au sort final de ces déchets, qui contenaient aussi des résidus médicaux et qui auraient dû être renvoyés en Allemagne.

SIDA : 200 millions de francs récoltés après la soirée télévisée du 7 avril. – La Fondation de France, chargée de la gestion des dons récoltés lors de la soirée « Tous contre le sida », diffusée le 7 avril sur toutes les chaînes de télévision françaises, a annoncé, vendredi 22 avril, que le montant de la collecte reçue par courrier s'élevait à 200 millions de francs. Le premier ministre Edouard Balladur avait indiqué, jeudi 21 avril, que le gouvernement *« doublerait la mise »* et dégagerait 100 millions de francs supplémentaires.

AFFAIRE NOIR : décision le 13 mai sur le contrôle judiciaire du maire de Lyon. – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, saisie vendredi 22 avril, de l'appel introduit par Michel Noir, à propos du contrôle judiciaire qui lui a été imposé dans le cadre de sa mise en examen pour abus de confiance, rendra sa décision le 13 mai. M. Noir avait fait appel, le 12 avril, des mesures de ce contrôle judiciaire et en particulier du versement d'une caution de 2,5 millions de francs.

NUCLÉAIRE : L'Arménie va remettre sa centrale en route. – L'Arménie compte rouvrir d'ici à la fin de l'année son unique centrale nucléaire, située près d'Erevan, qui avait été fermée en 1989 à la suite du tremblement de terre de décembre 1988. Considérée comme *« dangereuse »* par les experts de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), cette centrale constitue le seul moyen d'atténuer à court terme la crise énergétique que connaît actuellement le pays. Dans un premier temps, un seul des deux réacteurs (407 mégawatts, type VVER-440) devrait être remis en route, pour un coût estimé à 570 millions de francs. – *(AFP.)*

FOOTBALL : le championnat de France. – L'AS Monaco a battu Cannes, 2-0, vendredi 22 avril, en match avancé de la trente-cinquième journée du championnat de France. Grâce à des buts de Viktor Ikpeba et Jurgen Klinsmann, les Monégasques, provisoirement septièmes avec 38 points, conservent une petite chance de se qualifier pour la Coupe de l'UEFA.

• Le Monde • Dimanche 24 - Lundi 25 avril 1994 11

Le Monde

HEURES LOCALES

L'AMBITION CULTURELLE DE TOULOUSE

La capitale régionale vient de signer avec l'Etat une charte qui va lui permettre de financer dix-huit opérations, parmi lesquelles la rénovation ou la création de plusieurs musées

LE propos est fort, presque exagéré : *« En cinq ans nous allons faire plus pour la culture à Toulouse qu'il n'a été réalisé en un siècle. »* L'auteur, Pierre Puel, adjoint chargé de l'action culturelle, souhaite ainsi manifester sa joie. La capitale de la région Midi-Pyrénées a choisi de ne plus se contenter de son image de cité de l'aéronautique. La ville avait déjà montré avec l'inauguration de la première ligne de métro, l'an passé, qu'elle pouvait se distinguer de sa rivale la capitale d'Aquitaine. Cette fois elle souhaite aller plus loin en se dotant d'une aura culturelle qui puisse s'associer à son image de ville industrielle.

Toulouse était déjà connue, et reconnue, pour son Capitole ou la qualité de son orchestre régional. Aujourd'hui, elle veut agrandir son patrimoine. La signature d'une charte culturelle entre la ville et l'Etat, document paraphé par le premier ministre en personne, devrait permettre à la capitale de Midi-Pyrénées de connaître un nouvel élan. Dans le domaine culturel, la Cité rose avait bien besoin de cet effort supplémentaire. La ville, dont Dominique Baudis (UDF-CDS) est le maire, apparaît encore aujourd'hui en retard sur nombre de cités européennes d'importance pourtant comparable.

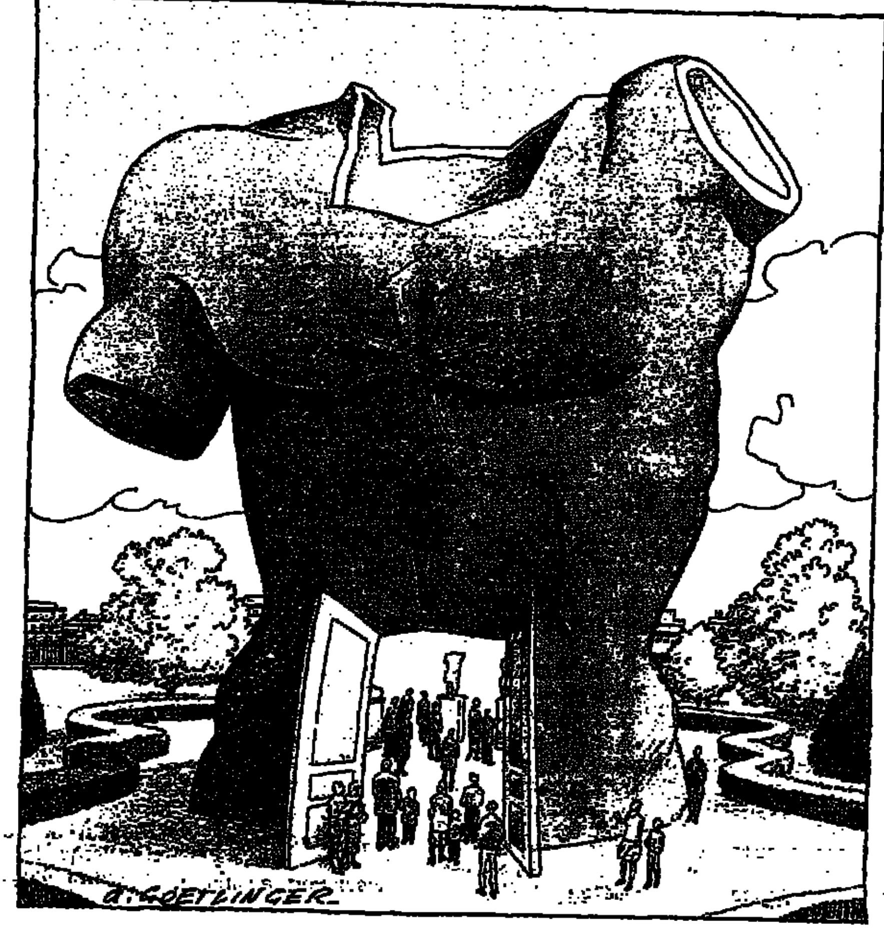
De nombreuses donations

Incontestablement, ce sont les musées qui vont bénéficier le plus des efforts prévus par cette charte. Des musées qui, si l'on en croit un sondage (1), sont très prisés des Toulousains : 22,7 % d'entre eux en ont au moins visité un au cours des douze derniers mois.

Le Musée Saint-Raymond, dont les collections d'art antique, romain, grec, étrusque sont très à l'étroit, verra ainsi, d'ici à 1995, sa surface d'exposition quadrupler. Peu fréquenté jusqu'ici, ce musée va recevoir une manne totale de 11 millions de francs.

L'hôtel d'Asézat, une merveille d'architecture Renaissance que Toulouse doit à un riche drapier de l'époque, accueillera la fondation Bemberg. Une centaine de toiles d'artistes contemporains tels Bonnard, Toulouse-Lautrec, Picasso, Gauguin, Dufy, Matisse, Monet, Pissarro, promises à la ville par un riche mécène argentin, y trouveront là un cadre à la mesure de leur éclat.

La rénovation des façades de l'hôtel coûtera 31 millions de francs ; l'Etat prendra 2,5 millions à sa charge. Julien Andrès, le véritable « M. Musée » de la capitale régionale, espère bien couper le ruban de ce nouveau lieu d'exposition au milieu de l'année prochaine. Et puis il y a le Centre d'art contemporain. Il s'agit d'un grand et ancien projet, qui s'installe, sans précipitation, dans les abattoirs désaffectés de la ville. Ces solides bâtisses de brique rouge, dues à l'architecte Périès, jouxtent la Garonne. La structure de cet ensemble tout entier voué à la mort des animaux devra, moyennant transformation, mettre en valeur l'art de ce siècle.



Cette renaissance nécessitera 110 millions de francs d'investissement, une somme pour laquelle le conseil régional de Midi-Pyrénées a été également sollicité. De son côté, l'Etat financera 40 % de l'ensemble qui devrait, si les calendriers sont respectés, ouvrir en 1997. La gestation de ce centre a été longue, édiles municipaux et spécialistes ayant, semble-t-il, quelques peines à accorder leurs violons sur un objectif clair et original.

Faute d'un projet muséographique, qui aurait pu proclamer dans ce domaine aussi la modernité de Toulouse, ce sont les œuvres de la donation Denney qui constitueront le principal du fonds. Au total, un ensemble de quelque 70 tableaux, parmi lesquels des Tàpies, Saura, Burri, Sam Francis, Dubuffet, évalués à plus de 100 millions de francs. Un legs cependant contesté devant la justice française par les enfants de cet ancien photographe de presse britannique, qui viendra compléter la collection de tableaux modernes ou contemporains déjà acquise par la ville. Le Centre Georges-Pompidou pourrait également être mis à contribution avec le dépôt de 400 dessins, entre autres la collection Cordier qui compte des œuvres de Georges Mathieu ou encore d'Henri Michaux.

Quant à la galerie du Château-d'Eau, un musée de la photographie, créé en 1974 par Jean Dieuzaide, elle est priée de se rapprocher du Centre d'art contemporain, si elle veut bénéficier d'une subvention de fonctionnement de l'Etat.

Sondés, les Toulousains disent vouloir un musée de l'espace à plus de 90 %. Or une occasion vient de se présenter. La mairie dispose d'un local inachevé, dont elle ne se savait que faire et dans lequel pourrait justement prendre place un hymne aux industries de l'air. L'histoire est en fait un peu moins simple puisqu'elle résulte d'un sérieux cafouillage, d'un gâchis financier et d'une fondation avortée.

Alain Inard, propriétaire de galeries et admirateur du sculpteur Henri-Georges Adam, avait créé avec la ville et des partenaires privés une fondation qui portait son nom. Mais lourdement endettée, cette fondation devait, en juillet 1993, déclarer forfait, laissant un bâtiment inachevé et plusieurs millions d'impayés aux entreprises régionales.

C'est donc Toulouse qui, sur intervention personnelle de Dominique Baudis, va prendre le relais. La municipalité devra débourser plus de 30 millions de francs pour ouvrir, au mieux dans deux ans, un musée de l'air. Pour affiner ce projet, un chargé de mission remettra une étude à la fin du mois de juillet 1994. Dans cette affaire, l'Etat préfère attendre.

Une volonté concertée et cohérente

Opéra et théâtre n'ont pas été oubliés dans ce programme de revalorisation des arts. La réfection de la vieille et prestigieuse salle du Capitole, où se pressent toujours les amateurs de *bel canto*, est prévue. Mais, surtout, l'effort va porter sur la construction d'une salle d'art dramatique de 900 places, pour un coût total de 187 millions de francs. Une salle qui accueillera le déjà ancien Théâtre Daniel-Sorano.

Enfin, pour ne citer que les plus grosses opérations de la charte contractuelle qui va lier la ville à l'Etat, il faut évoquer la cinémathèque. Cet établissement, qui compte plus de 18 000 films et de 40 000 photographies, va s'installer, en 1995, avec l'aide de l'Etat et du conseil général de la Haute-Garonne, rue du Taur, dans un des hauts lieux historiques de la ville.

L'ensemble de la charte concerne dix-huit dossiers qui vont ainsi prendre corps. Cet engagement réciproque traduit, pour la première fois, une volonté concertée et cohérente de promouvoir la culture dans une ville dont les monuments et l'histoire, celle de l'Occitanie en particulier, méritaient mieux que le sort que ce siècle leur avait jusqu'ici réservé. Mais ce très gros effort patrimonial trouvera tout son sens si la ville parvient à l'inscrire dans une politique un peu plus audacieuse en matière d'accueil et de promotion des artistes et des expressions culturelles.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Vallès

(1) Sondage réalisé par la société IST au mois de décembre 1993.

Cris

AU moment où la violence se fait de nouveau présente dans certaines villes de banlieue, où des jeunes se plaignent de leurs conditions de vie dans les grands ensembles, des élus adressent une supplique au gouvernement. Ils lui demandent de s'intéresser de nouveau à la ville, de faire un geste ou, mieux, de définir une politique pour les cités.

Le cri est lancé par François Geindre (PS), maire d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), mais aussi responsable des villes à la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), qui reproche au gouvernement de *« manquer d'ambition »* dans ce domaine. Avec une centaine de ses collègues, il vient de rédiger un texte qui met en cause *« l'absence de discours de Simone Veil et celui ruraliste et anti-immigrés de Charles Pasqua »*. Mais,, au-delà des critiques politiques, ces élus se demandent ce qu'il reste d'une ambition essentielle à la cohésion urbaine.

Ils regrettent l'absence d'un ministère qui pourrait fédérer les actions des divers corps de l'Etat et s'étonnent que les services de l'éducation ou de la jeunesse et des sports ne soient plus coordonnés pour agir ensemble dans les même quartiers. Ils parlent de *« gestion cafouilleuse »* et constatent que sur le terrain les moyens manquent toujours autant.

Mais les maires de l'opposition ne sont pas les seuls à pousser des cris d'inquiétude. D'autres élus reprennent ces critiques, certes avec plus de nuances, mais en insistant toujours sur l'absence de volonté politique. Ils réclament des moyens et des objectifs. Ils reconnaissent que les premiers ont augmenté en 1994, mais notent que le nombre de quartiers concernés a aussi progressé. En ce qui concerne les objectifs, eux aussi s'interrogent face à des ministères qui parlent plus facilement d'aménagement du territoire que de politique de la ville.

Serge Bolloch

PERSONNEL TERRITORIAL

AVIS FAVORABLE POUR LA PRÉSERVATION DU STATUT

Syndicats et élus acceptent une réforme destinée à faciliter le recrutement de fonctionnaires

IL s'en est fallu d'une voix. Mais le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, organisme consultatif composé de représentants syndicaux et d'élus, a émis, mercredi 13 avril, un avis favorable sur le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale (*le Monde* daté 10-11 avril). Ce texte a été adopté par 9 voix pour (CGC, CFTC, UDF-RPR), 8 contre (CGT, PC) et 15 abstentions (FO, CFDT, FNA, PS).

Le gouvernement souhaite favoriser le recrutement de fonctionnaires et, par conséquent, limiter l'embauche de contractuels. Il confirme ainsi sa volonté de préserver un statut de droit public dans les collectivités locales, à l'heure où certains élus préconisent un régime de droit privé défini à l'échelon local. *« Dans l'ensemble, les syndicats adhèrent à l'esprit du texte, mais ils ne veulent pas donner un blanc-seing au gouvernement »*, indique-t-on dans l'entourage du ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. *« Malgré nos réticences sur certains points, nous avons émis un vote favorable. Car nous avons craint que le gouvernement ne se dessaisisse du dossier, et que les élus ne le règlent tout seuls »*, note René Ricot, président de la fédération des collectivités territoriales de la CFTC.

Les élus RPR-UDF ont voté pour le texte, mais ils ont émis nombre de critiques sur le détail. *« Nous avons un peu peur de ce qui va se passer au Parlement,* indique Alexis Guénégo, secrétaire général de la fédération Interco CFDT. *L'Assemblée nationale et le Sénat comptent de nombreux élus locaux, qui seront à la fois juges et parties. Nous espérons que ceux qui auront voté pour le texte au Conseil supérieur ne le modifieront pas par la suite, sous prétexte qu'ils veulent faire ce qui leur plaît dans leur collectivité ! »*

Un texte de compromis

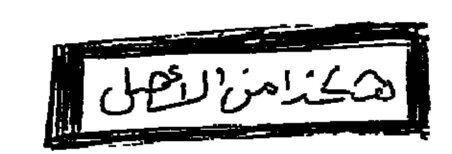
Pour assouplir les modalités du recrutement, le gouvernement propose de revoir l'organisation des concours de catégorie A et B, aujourd'hui confiée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Un débat oppose les partisans du renforcement des centres de gestion et les élus en charge de grosses collectivités, qui tiennent à leur indépendance. La CFDT et la CGT souhaitent que toutes les collectivités soient affiliées aux centres de gestion, alors que les responsables des conseils généraux tiennent à recruter et à gérer eux-mêmes leur personnel.

L'affiliation générale élargirait l'assiette des quotas qui déterminent la promotion des agents. Elle permettrait aussi, estime la CGT, d'éliminer le *« clientélisme »*. Les élus de la majorité s'y opposent. La centrale Force ouvrière adopte leur point de vue, au nom de l'autonomie de la gestion locale.

Face à ces diverses oppositions, le gouvernement a rédigé un texte de compromis. Selon les cas, la mise en œuvre des concours serait confiée au siège du CNFPT, à ses délégations régionales, aux centres de gestion ou aux collectivités qui comptent plus de 500 agents. Ce qui rend le dispositif complexe. *« On ne va pas s'y retrouver, et il y aura un problème de comparabilité avec la fonction publique d'Etat »*, juge René Ricot. La CFDT est, elle aussi, hostile à cette atomisation. *« Nous voulons une répartition claire des compétences : la formation au CNFPT, la gestion aux centres de gestion »*, rappelle Alexis Guénégo.

Rafaële Rivais

Lire la suite page 10



HAUTS-DE-SEINE

L'actualité de Levallois sur Minitel

Programmes des expositions, des théâtres, calendriers des événements sportifs ou horaires des services d'état-civil : les habitants de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) peuvent désormais prendre connaissance de l'actualité municipale sur leur Minitel. Réalise par le service information de la ville, ce serveur décline des rubriques assez classiques d'informations pratiques (équipements municipaux, manifestations diverses, loisirs, centres de vacances pour la jeunesse, etc.).

Mais il innove aussi en mettant à la disposition des consultants un fichier de jeunes Levalloisiens prêts à garder des enfants. Surtout, l'équipe municipale a contacté l'ensemble des entreprises de la ville pour constituer une rubrique d'offres d'emplois. Un bel effort puisque Levallois-Perret, une commune de 47 500 habitants plutôt jeunes, proche de la Défense, compte environ 40 000 emplois sur son territoire. Las, depuis le 1er avril, seule cette rubrique n'est pas encore accessible, faute de propositions en nombre.

VAL-DE-MARNE

L'éveil au goût des plus jeunes

Le conseil général du Val-de-Marne, en partenariat avec l'Association des diététiciens de langue française, poursuit des actions de sensibilisation à l'éveil au goût des très jeunes enfants. La collectivité départementale organise au cours du mois d'avril des journées « portes ouvertes » dans trois crèches à Ivry, à Villejuif et à Cachan sur la diététique infantile. Elle a aussi préparé des expositions itinérantes qui doivent circuler dans vingt-deux crèches sur les thèmes de l'équilibre alimentaire, du sucre, de la dépendance à l'autonomie et des traditons pascales dans différents pays. Des présentations et des dégustations de plats, habituellement servis aux enfants ou en rapport avec les fêtes du mois d'avril, seront proposées au public. Une animation aura lieu dans les crèches concernées avec des professionnels.

▶ **Renseignements : 48-98-28-51.**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

NE PAS OUBLIER LES PETITES VILLES

Ces communes souhaitent participer au développement de « bassins de vie »

L'ASSOCIATION des petites villes de France (APVF) ne veut pas être absente du débat qui a lieu avant la présentation d'un projet de loi d'aménagement du territoire. Rappelant que les petites villes (de 3 000 à 20 000 habitants) rassemblent 29 % de la population française, Martin Malvy (PS), maire de Figeac (Lot) et président de l'association, estime qu'elles sont *« un joker dans l'aménagement du territoire »*. Il regrette une certaine *« focalisation »* portée lors des travaux préparatoires sur le rural et les grandes villes. Il souligne que les petites communes sont des intermédiaires capitales pour les équilibres territoriaux.

L'APVF fait valoir la notion de *« bassin de vie »* que constituent ces communes, et propose qu'elles s'organisent *« en réseaux pour développer la complémentarité des équipements offerts »*. Ce maillage serait un des moyens d'action essentiels en faveur du développement local. Il permettrait de doter *« ces bassins de vie »* des infrastructures nécessaires, et en même temps assurerait une meilleure utilisation des équipements par les habitants.

« Des services publics pour l'emploi, des équipements sanitaires et surtout des formations professionnelles supérieures sont autant d'équipements susceptibles de lutter contre le dépeuplement rural », a précisé Adrien Zeller, maire de Saverne. Martin Malvy suggère que des zones soient d'ores et déjà constituées sous des formes associatives, préalables aux réseaux envisagés, que l'Etat ou la région pourraient contractualiser par la suite.

L'absence de contrat entre l'Etat et les petites villes, dans leurs efforts d'équipement et de développement, est critiquée par l'APVF, qui demande une *« remise à plat des critères permettant d'apprécier la richesse des collectivités locales, afin de mettre en œuvre une véritable péréquation »*.

Les responsables de l'association suggèrent par ailleurs la création d'une conférence régionale permanente d'aménagement du territoire, composée d'élus et de représentants de l'Etat, afin de mieux intégrer les données des petites villes dans une politique nationale. Enfin, les maires de petite ville souhaitent, comme nombre d'autres élus, une clarification des compétences entre les diverses collectivités territoriales.

C. Z.

INFORMATIQUE

VERS LA FIN DES PRÉIMPRIMÉS

Produire ses propres formulaires administratifs est maintenant possible

DANS le flot des préimprimés utilisés annuellement par les communes, figurent les documents agréés par le Centre d'études et de recherche du formulaire administratif, mieux connu sous le sigle Cerfa. C'est le Cerfa qui donne son agrément pour la fabrication de nombreux formulaires comme les fiches familiales ou individuelles d'état civil utilisées par les collectivités.

La plupart du temps, les formulaires administratifs sont encore tirés par l'Imprimerie nationale ou par des imprimeurs privés. Cependant, à Castres, dans le département du Tarn, la municipalité a décidé de s'affranchir de l'usage de ces préimprimés et de créer ses propres formulaires.

Ainsi, au service de l'état civil, cette opération a été réalisée. *« Le projet a pris forme au moment où nous désirions informatiser le service »*, explique Sylvie Segond, responsable de l'application informatique. Au logiciel de gestion devait s'ajouter un système permettant l'édition simultanée d'un formulaire type et de la déclaration d'état civil correspondante. Cette dernière étant préalablement saisie par l'agent sur ordinateur.

L'application informatique acquise par les services municipaux utilise plusieurs modèles de formulaires prédéfinis et mis en mémoire dans l'ordinateur. Chacun de ces modèles s'imprime en fond de page de la déclaration au moment de la sortie sur imprimante laser.

C'est évidemment sur l'achat et le stockage de formulaires que la commune est gagnante. Ils ont été tout simplement supprimés. Du simple papier blanc suffit à l'imprimante, dont les possibilités en matière de qualité d'impression valent le travail réalisé par l'imprimeur. Et puis, cela évite aussi aux agents d'installer des formulaires différents dans l'imprimante en fonction du type de document à éditer.

Apposer un logo

Pour coller à l'apparence du préimprimé d'origine, le fournisseur du système a reproduit par scanner les formulaires habituellement utilisés. Le service urbanisme de Castres réalise aussi selon le même procédé les certificats d'urbanisme ou encore les permis de construire.

« Les premiers bénéficiaires des nouveaux documents laser ont d'abord cru que nous leur donnions des photocopies et non pas les formulaires originaux », se souvient Sylvie Segond. Et pour cause : les formulaires sont édités par une imprimante noir et blanc, car l'usage d'une imprimante couleur alourdirait le coût des tirages. Excepté ce détail, le document est identique à s'y méprendre. La municipalité peut aussi éditer certains formulaires officiels de façon plus personnelle, en y apposant, par exemple, son logo.

Nombreuses sont les municipalités qui s'intéressent à ce type de produit ; quelques-unes en ont même acquis pour des utilisations similaires. Gennevilliers s'en sert pour sa restauration scolaire, Tours envisage une application dans plusieurs services. L'éventail est large quant aux possibilités informatiques des gestionnaires de formulaires, dont plusieurs sont déjà commercialisés par différentes sociétés sur le marché des logiciels.

Valérie Maillard

PERSONNEL TERRITORIAL

LA PRÉSERVATION DU STATUT

Suite de la page 11

L'Union nationale de l'encadrement des collectivités territoriales (UNECT), syndicat affilié à la Confédération générale des cadres (CGC), estime que le projet de loi répond à deux de ses préoccupations : diminuer le nombre des incidents de carrière et celui des « reçus-collés » (lauréats des concours qui n'obtiennent pas d'affectation).

Des « reçus-collés-formés »

Le texte prévoit que, pour certains cadres d'emplois élevés (administrateurs, ingénieurs et conservateurs en chef), la formation initiale d'application aura lieu avant l'éventuelle nomination dans un poste et sera prise en charge par le CNFPT. L'UNECT-CGC apprécie cette disposition et souhaite qu'elle soit étendue à l'ensemble de la catégorie A. La plupart des syndicats trouvent aussi que c'est une excellente chose, mais ils se demandent comment le CNFPT pourra financer la rémunération des « élèves-stagiaires ».

La CGT craint qu'aux fameux « reçus-collés » ne viennent s'ajouter des « reçus-collés-formés ». Cette centrale estime que les dysfonctionnements de la fonction publique territoriale seront résolus lorsque les élus locaux seront obligés de recruter les lauréats des concours inscrits sur les listes d'aptitude. Une telle disposition serait toutefois contraire au principe de libre administration des collectivités locales.

Pour l'ensemble des syndicats, les mesures destinées à limiter les incidents de carrière ou à en atténuer la dureté sont les bienvenues. L'UNECT-CGC y est particulièrement sensible, car la décharge de fonction touche les cadres en poste dans des emplois dits « fonctionnels » (*le Monde* daté 17-18 avril).

Quant à la CFDT, les responsables de ce syndicat déplorent que le texte n'apporte pas de réponse au problème de la privatisation des offices de logement et qu'il ne permette pas de renforcer le rôle des organisations syndicales. Elle regrette que le Conseil supérieur ait rejeté un amendement, soutenu par la CGT, visant à intégrer quelque 350 000 agents non titulaires dans la fonction publique territoriale.

Rafaële Rivais

LIVRE

GUIDE DE LA MOBILITÉ DU FONCTIONNAIRE
Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France.
235 p, 490 F.

Quelles voies un enseignant, désireux de changer de métier, doit-il emprunter pour continuer sa carrière dans la fonction publique territoriale ? Comment un chef de services municipaux, prié de quitter son poste, peut-il retrouver un emploi dans les services extérieurs de l'Etat ? Le « guide de la mobilité du fonctionnaire » que vient d'éditer le Centre de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France peut assurément les y aider en leur offrant, pour la première fois, un panorama complet de toutes les passerelles existant entre les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière).

Le guide recense ainsi tous les corps et cadres d'emplois, ouverts à la mobilité, en précisant, pour chacun d'entre eux, les conditions préalables à remplir pour y entrer et les voies d'accès ouvertes. A l'heure où les redéploiements d'effectifs de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux devraient s'intensifier, ce guide constitue un outil indispensable pour tous les responsables de personnels soucieux d'offrir à leurs agents de nouvelles perspectives de carrières.

▶ *Diffusion* : **ADIAJ, 3, rue de Romainville, 75940 Paris cedex 19. Tél. : 40-03-81-18.**

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Intercommunalité et communication.** – Au moment où de nombreuses collectivités s'engagent sur la voie de l'intercommunalité, on peut se demander si les rivalités politiques anciennes ne vont pas gêner la communication vers les citoyens de cette nouvelle entité territoriale. Pour étudier la façon dont se gèrent les relations entre la nouvelle structure et les collectivités participantes, une table ronde est organisée, mardi 26 avril à la Sorbonne, par les étudiants du DESS communication politique et animation locale de l'université Paris-I. Des élus, des universitaires et des responsables de communication doivent participer à ce débat.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-47-62-65.**

■ **Catastrophes naturelles.** – Le Forum pour la gestion des villes et le journal *les Echos* organisent une conférence sur le coût et les enjeux de la prévention des catastrophes naturelles, à Paris, mardi 26 avril. Des courtiers en assurances expliqueront comment analyser les risques, et mettre en place un plan d'exposition ainsi qu'une politique de prévention.

▶ **Renseignements au (16-1) 49-53-65-65.**

■ **Mobilité des étudiants.** – Le Groupement des autorités responsables de transport (GART), que préside Jacques Auxiette (PS), maire de La Roche-sur-Yon, organise une journée d'étude sur la mobilité des étudiants, mardi 26 avril, à Avignon. Avec la mise en place du plan Université 2000, les élus prévoient une inflation du nombre des étudiants, et cherchent à repenser les relations entre la ville et l'université. Quels sont les nouveaux besoins de déplacement ? Comment faire face à l'accroissement de la demande de transports ? Des élus et des fonctionnaires tenteront de répondre à ces questions, et présenteront notamment les expériences conduites à Grenoble, Chambéry ou Poitiers.

▶ **Renseignements au (16-1) 40-56-30-60.**

■ **Finances locales.** – *« Quel rôle jouent les finances locales au regard des objectifs d'aménagement du territoire ? »* La question mérite d'être posée, car, depuis que les collectivités locales ont pris le relais du budget de l'Etat, les inégalités se sont renforcées, malgré leurs efforts. La DATAR et le Crédit local de France ont organisé une série de journées de réflexion sur ce thème.

La prochaine se tiendra à Poitiers, vendredi 29 avril, et sera consacrée aux outils économiques et financiers. Un colloque viendra clore ces réflexions, à l'Assemblée nationale, jeudi 9 juin.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-23-44-57.**

■ **Communication interne.** – Les Journées de la communication interne invitent, pour la première fois, des représentants des collectivités locales à se joindre aux directeurs des ressources humaines et autres responsables d'entreprise, à l'occasion des rencontres organisées par l'association Voir et vivre l'entreprise. Elles auront lieu au Creusot, du mardi 3 au jeudi 5 mai. La journée du mercredi sera plus particulièrement consacrée à la communication interne des collectivités locales.

▶ **Renseignements au (16) 85-80-84-85.**

■ **Vélo en ville.** – Le ministère de l'environnement souhaite favoriser les politiques des collectivités en faveur de l'utilisation du vélo. Elles peuvent proposer des projets d'investissement tels que la création ou le rétablissement des liaisons entre quartiers et zones commerciales, ou encore l'aide à la disparition de « points noirs » dans une ville. Des contrats « Vélo pour la ville » sont prévus avec une participation de 100 000 francs pour chacun des dix projets retenus. Les dossiers de candidature doivent parvenir, avant le 15 juin, aux directions régionales de l'environnement.

FORMATION

■ **Emplois.** – L'Institut des managers du développement local (IMDL) et Développement et emploi proposent une session de formation, les jeudi 26 et vendredi 27 mai, puis deux jours fin juin, sur le thème de la gestion locale de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Cette formation est parrainée par l'Alliance nouvelle des villes pour l'emploi, le Forum pour la gestion des villes et EDF-GDF.

▶ **Renseignements au (16-1) 40-25-39-02.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information : Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, *directeur du « Monde des débats »*
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, *secrétaire général de la rédaction*
Médiateur : André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

PAYS DE LA LOIRE

LES FIANCÉES DE L'ESTUAIRE

Nantes et Saint-Nazaire s'entendent sur de grands objectifs de développement

UNE première en France : la charte d'objectifs signée fin mars par l'Etat et quatre collectivités locales (région, département, villes de Nantes et de Saint-Nazaire) permet de jeter les bases d'une véritable métropole à l'échelle européenne sur l'estuaire de la Loire.

Nantes-Saint-Nazaire entre ainsi dans la compétition des eurocités, ce que les deux maires, Jean-Marc Ayrault (PS) et Joël Batteux (PS) ambitionnaient de longue date. « *Dans une armature urbaine française plutôt faible*, expliquent-ils, *nous pouvons créer un pôle crédible de 700 000 habitants.* » La nouvelle entité urbaine ainsi consacrée par l'Etat pourrait se situer, à terme, au cinquième rang français, se hissant à la vingt-cinquième place des métropoles européennes (quand Nantes seule est classée quarante-quatrième).

Pour ce faire, quelques grandes priorités stratégiques ont été fixées pour les quinze prochaines années. Sur le plan commercial, les deux villes sont conscientes qu'elles ne peuvent lutter tous azimuts. Elles ont donc choisi de renforcer leur notoriété dans leurs trois domaines d'excellence : le génie naval, la mécanique et les matériaux, l'alimentaire et l'agroalimentaire. Une attention particulière est évidemment portée au port qui a vocation à devenir « *l'une des portes d'entrée maritimes principales sur la façade atlantique de l'Europe* ». Dans ce but, la mise aux normes européennes des tunnels ferroviaires de la ligne Saint-Nazaire-Paris va permettre un développement du trafic des conteneurs sur le port. C'est l'exemple d'un projet très concret à travers lequel l'Etat, en répondant au vœu exprimé par la région, montre sa détermination en matière d'aménagement du territoire.

Protéger l'environnement

Du reste, comme l'a rappelé le président du conseil régional, Olivier Guichard (RPR), la charte d'objectifs Nantes-Saint-Nazaire rejoint en de nombreux points le contrat de Plan Etat-Région qui doit être signé dans les prochains jours. C'est notamment vrai en ce qui concerne la formation supérieure et la recherche, le second budget de ce contrat de Plan auprès des infrastructures.

Si le développement économique est essentiel, il ne saurait suffire à bâtir une vraie métropole. Les deux maires en ont bien conscience, qui veulent ajouter une dimension humaine à leur programme commun pour faire de Nantes-Saint-Nazaire « *une ville conviviale et sûre* ». D'où la nécessité de penser l'espace métropolitain de façon articulée en créant un SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de l'agglomération nantaise et en révisant celui de Saint-Nazaire-La Baule. D'où aussi la mise en place sur la voie ferrée existante d'une sorte métro express qui reliera les deux villes en une demi-heure. Ce pourrait être l'élément-clé, le symbole de l'idée métropolitaine, d'autant que, dans la pratique, plus de 4 000 Nazairiens viennent travailler à Nantes chaque jour, quand 2 500 Nantais font le trajet inverse. Une métropole humaine pour Jean-Marc Ayrault et Joël Batteux, cela passe aussi par la volonté de maîtriser « *les risques de rupture du tissu social* ». D'où leur engagement de mener des politiques équilibrées d'habitat neuf à l'échelle de leurs agglomérations et la réhabilitation des quartiers d'habitat social.

Enfin il y a la Loire : le plus naturel des liens reliant les deux cités est au cœur des fonctions métropolitaines. C'est un enjeu physique pour l'estuaire que de veiller dès à présent en commun à la qualité de l'eau, à la sauvegarde des quais et des rives du fleuve et à la préservation de son environnement. « *Pour toutes ces raisons* explique Jean-Marc Ayrault, *nous avions déjà pris l'habitude de travailler ensemble. Mais nous allons passer maintenant à la vitesse supérieure.* » Et Joël Batteux d'affirmer : « *Si Saint-Nazaire s'est faite parfois contre la volonté de Nantes, il est devenu possible aujourd'hui d'imaginer des stratégies communes.* » Quant à savoir si David ne finira pas par se faire manger par Goliath : « *Si cela arrive un jour,* répond Joël Batteux, *je ne serai plus maire depuis longtemps. Cela dit, c'est peut-être dans l'ordre des choses...* »

de notre correspondant à Nantes
Yves Decaens

PICARDIE

PROTÉGER LE CHEMIN DES DAMES

Le conseil général de l'Aisne veut valoriser ce lieu historique de la guerre de 14-18

LE comité d'expansion économique de l'Aisne, en liaison avec le comité départemental du tourisme, et comme lui dépendant du conseil général, mène, à la demande de l'assemblée, une réflexion pour mieux valoriser le Chemin des Dames. Théâtre d'importants combats pendant toute la première guerre mondiale, ce territoire a sans doute souffert trop longtemps du désintérêt des pouvoirs publics et des collectivités locales.

Ce lieu doit son nom aux deux filles de Louis XV qui l'empruntaient pour aller rendre visite à leur gouvernante, à Bouconville, et s'étend sur près d'une centaine de kilomètres entre Soisson et Berry-Aubrac. Le département souhaite aujourd'hui privilégier son passé pour séduire les visiteurs. « *Le Chemin des Dames est le lieu le plus porteur du département* », estime Christophe Marchal, directeur du comité départemental du tourisme.

Meilleure signalisation

L'étude en cours, commencée au mois de janvier, devrait s'achever dans une année. D'un coût de 600 000 francs, elle bénéficie, pour une moitié, du concours de l'Union européenne et pour l'autre, de subventions d'un montant de 100 000 francs chacune, provenant de l'Etat, de la région Picardie et du conseil général.

Gérard Dorel, directeur du comité d'expansion, souhaite évoquer dans un lieu central les conflits qui se sont succédé et les figures qui ont combattu sur cette crête : César, Napoléon ou de Gaulle. Cette exposition permanente, illustrée par des documents et des cartes, pourrait être implantée dans une ancienne carrière de pierres, la caverne du Dragon.

Les Allemands avaient transformé ces galeries en casernes souterraines et en cimetières lors de la première guerre mondiale. Un musée y a été créé en 1968. Sous réserve d'un accord avec cette association, il devrait témoigner de l'art rupestre de la guerre de 14-18 et prendre plus d'ampleur.

Plusieurs centaines de grottes accueillent des sculptures, des inscriptions, des dessins effectués par les soldats des deux camps pendant les accalmies que leur laissaient les combats. Ces œuvres, recensées actuellement par l'Etat, notamment la direction régionale des affaires culturelles de Picardie (DRAC), ont subi quelquefois l'agression du temps, des dégradations, les tentations des collectionneurs. Photographiées ou moulées, reconstituées dans certains cas, elles pourraient être présentées à la caverne du Dragon.

Le département de l'Aisne a le souci, désormais, de mieux protéger ses trésors historiques. « *Nous disposons là d'un patrimoine international qui exige beaucoup de respect* », explique Annick Velet, présidente du comité départemental du tourisme. Pour Gérard Dorel, « *le Chemin des Dames a été un lieu dont on n'a pas voulu parler pendant trop longtemps. La France a célébré une victoire, Verdun, mais a voulu oublier cet endroit, l'histoire d'une formidable gabegie d'hommes* », souligne le directeur du comité d'expansion économique.

Dans quelques années, les visiteurs pourront bénéficier d'une meilleure signalisation des champs de bataille, des points de vue, des cimetières, des villages disparus. Aujourd'hui encore, l'endroit semble empreint de gravité. Comme si cette terre, nourrie de tant de souffrances, exigeait de se reposer du cortège des guerres.

de notre correspondant à Laon
Thierry de Lestang-Parade

CENTRE

JACK LANG AMÉNAGE SON TERRITOIRE

Entre gare et château, le maire de Blois veut créer un nouveau quartier

PENDANT plus d'un siècle, quand Blois sentait le chocolat, les Blésois sortaient leurs parapluies. Les vents d'ouest balayant la chocolaterie Poulain annonçaient la pluie. La nuit du vendredi 22 avril, les brumes de mer ont définitivement chassé le cacao.

Cette nuit-là, au plus fort d'une grande fête populaire, au cœur de l'usine désaffectée, des milliers de Blésois ont été conviés à célébrer l'ouverture du grand chantier de rénovation urbaine de leur ville. Un funambule et des bals sous des étoiles gonflables : « *pour ouvrir l'avenir* » en « *chassant la nostalgie* », la municipalité de Blois et son bras armé, la Société d'économie mixte pour l'aménagement de Blois (SEMADEB), avaient confié les lieux aux saltimbanques de la Halle aux grains, la grande scène de la ville.

Un écomusée du chocolat

En 1991, la chocolaterie a pris ses quartiers dans une usine ultramoderne, dessinée par Jean Nouvel, à Villebarou, en périphérie de la ville. Au terme d'une difficile négociation avec Poulain, aujourd'hui filiale de Schweppes-Cadbury, la ville a acquis la friche industrielle et en a fait, en partenariat avec la CCI du Loir-et-Cher, le cœur et le premier acte d'une vaste zone d'aménagement concerté.

Au total : 19 hectares en huit sites, des abords du château aux parvis de la gare, jusqu'aux portes des ZUP du nouveau Blois, qui s'est développé à l'écart, sur le plateau, coupé du centre historique par la saignée du chemin de fer. A terme – 2009 dans le meilleur des cas pour l'achèvement de tous les chantiers – l'ambition est de « *recoudre les morceaux de la ville* ».

Sur près de 5 hectares, entre gare et château, les lourds bâtiments de brique de la vieille chocolaterie, faits d'ajouts successifs à l'usine primitive du XIX[e] siècle, dominent la Loire et la vieille ville qui dévale le coteau. Là, dès la fin de cet été, une voie nouvelle s'ouvrira à la circulation : 300 mètres de rue, autrefois « mangés » par Poulain, pour assurer le débouché sur le centre du troisième pont qui s'achève, un ouvrage aérien de métal et de brique, que le maire, Jack Lang (PS), aimerait, dit-on, baptiser « *pont François Mitterrand* ».

En même temps seront menés les premiers travaux de démolition. La chaufferie de l'usine et sa haute cheminée seront abattues pour construire l'Ecole d'ingénieurs du Val-de-Loire (productique et maintenance industrielle), ouverte depuis la rentrée 1992 dans des locaux provisoires. Son installation, prévue à la rentrée 1996, devra symboliser la renaissance du quartier rebaptisé « Gambetta », du nom de l'avenue qui le longe.

Une résidence étudiante, une pour personnes âgées, des programmes de logements et d'espaces verts, une voirie nouvelle devraient suivre peu à peu. Les deux plus anciens bâtiments industriels, réhabilités et aménagés en logements, commerces et bureaux, et le château rouge de la famille Poulain, où la société pourrait installer un écomusée du chocolat, resteront témoins de l'aventure industrielle de l'inventeur du cacao pulvérisé (*le Monde* daté 31 janvier-1[er] février 1993). Les aménageurs affirment leur volonté d'intégrer à la ville le quartier qui s'ouvre, notamment en respectant les continuités bâties, en créant de nouveaux cheminements piétons et en assurant la mixité des activités.

Cependant, au-delà des déclarations d'intention, un certain flou règne encore, faute d'un grand nombre de projets définitifs bouclés. Paul Barbeau, directeur de la SEMADEB, fait de nécessité vertu : on ouvre l'avenir sans l'avoir arrêté. Même point de vue à l'atelier d'urbanisme de la ville, où l'on se félicite de la mort de « *l'urbanisme de grands projets* » au profit d'un « *urbanisme réglementaire* », quelle qu'en soit la raison majeure, choix politique ou manque de moyens.

« *Un paysage nouveau va se dessiner* », explique Jack Lang. A treize mois d'une échéance électorale sans risque, en assistant à la fête d'ouverture du chantier du « quartier gare », il paraissait déjà inaugurer son deuxième mandat blésois. Après le bâtisseur – antenne universitaire, bibliothèque, pont, Maison-Musée de la magie face au château remis à neuf, etc. –, l'aménageur se prépare. Comme si l'ancien ministre de la culture voulait montrer qu'il est désormais engagé dans une course de fond. A Blois comme ailleurs.

de notre correspondant à Blois
Jacques Bugier

AUVERGNE

TROP DE MAGASINS A CLERMONT-FERRAND

Le projet d'un nouveau centre commercial, situé en pleine ville, divise les responsables économiques

DEPUIS plusieurs années, Clermont-Ferrand avait aussi son « trou des Halles », un vaste terrain vague proche de la place de Jaude, vide et désert, qui attendait en vain le choix d'un promoteur capable de redonner vigueur à ce quartier du centre-ville. En février 1994, la révélation tant espérée d'une maquette et d'un projet, baptisé Carré Jaude par la municipalité, a suscité la curiosité et beaucoup d'interrogations.

Certes, le futur ensemble doit comprendre 230 appartements, dont la moitié en logements sociaux, mais l'implantation d'un centre commercial de plus de 17 000 mètres carrés pose avec acuité la question de son utilité. Comme d'autres métropoles régionales, Clermont-Ferrand se trouve confrontée à un urbanisme en profonde mutation. Plus de la moitié des surfaces commerciales sont désormais situées en périphérie.

Les années 80 ont répondu à leur manière à ce défi en construisant des centres commerciaux capables d'attirer, voire de retenir, le client au centre de la ville. Ainsi, il y a dix ans, un centre de 22 000 mètres carrés faisait irruption, le premier du genre à Clermont. A l'époque, son architecture de béton monumentale surprenait les Clermontois, à défaut de les séduire. Mais ce centre était accusé de concurrence déloyale par les commerçants.

Profiter de l'autoroute

Finalement bien intégré dans l'activité économique, son chiffre d'affaires par mètre carré se situe parmi les dix meilleurs rendements de France. Mais la tendance est loin d'être inversée, et la périphérie continue d'absorber les citadins, alors que les quartiers historiques souffrent.

Près de la cathédrale ou de l'église Notre-Dame-du-Port, les affiches « bail à céder » se multiplient sur les vitrines. Plus de 80 commerces ont disparu. Ce déséquilibre dans le périmètre même du centre-ville nécessite une opération de réhabilitation.

Pour parvenir à rééquilibrer ce paysage urbain, suffira-t-il d'édifier un nouveau centre commercial et de juxtaposer des mètres carrés de magasins ? Deux options se dessinent nettement. Pour Jean Joly, responsable du Groupement interprofessionnel du commerce clermontois, « *le Carré Jaude, c'est plus de puissance commerciale. Si la mairie joue le jeu en créant des places de parking, tout le monde peut y gagner. Tant pis pour les grincheux* »...

Même optimisme du côté de Serge Godard, adjoint au maire : « *Il faut élargir la zone de chalandise dans le sillage de l'autoroute A 75, qui file vers le sud pour faire de Clermont-Ferrand la porte du Massif central. D'ailleurs, les commerçants du centre-ville ont déjà de plus en plus de chèques de Saint-Flour, voire d'Aumont-Aubrac, en Lozère.* »

A l'opposé, il y a ceux qui estiment que « *la part du gâteau n'est pas extensible à l'infini* ». « *Nous sommes dans une ville en crise* », rappelle un petit commerçant. La chambre de commerce et d'industrie (CCI) n'est d'ailleurs pas franchement enthousiaste, d'autant qu'elle fut peu consultée. « *Clermont-Ferrand a perdu 10 000 habitants. Nous avons des rues sinistrées sur le plan commercial. Il ne suffit pas de poser un bâtiment dans un trou pour résoudre les problèmes.* »

Et Marcel Ravoux, vice-président de la CCI, chargé du commerce, ne manque pas d'énumérer les « *problèmes* ». Par exemple vouloir implanter un supermarché à une centaine de mètres seulement du marché de la ville, ou bien un hôtel trois étoiles alors que les taux d'occupation des établissements existants sont déjà inférieurs au seuil de rentabilité.

Avec l'arrivée de nouvelles enseignes pour attirer les clients de cet espace, pourra-t-on échapper à la guerre des marques ? La FNAC vivra-t-elle encore longtemps sans l'ombre d'un concurrent ? Selon les promoteurs l'ouverture du Carré Jaude n'est prévue qu'à la fin du siècle.

de notre correspondante à Clermont-Ferrand
Brigitte Cante

BASSE-NORMANDIE

La colère du maire d'Arromanches

Jean-Paul Lecomte n'est pas content. Le premier magistrat d'Arromanches-les-Bains, commune de 409 habitants dans le département du Calvados, n'apprécie pas que le ministre des anciens combattants n'ait pas accordé à sa ville le label officiel pour les cérémonies du cinquantenaire du débarquement allié, et donc le prive de subventions. « *Ils seront 10 000 vétérans britaniques au garde-à-vous, sur la plage le 6 juin, face à la reine Elisabeth et on me dit que la commune n'est pas retenue par le comité d'organisation* », s'emporte le maire.

Mais M. Lecomte est déjà un maire comblé. Dès les premiers jours du mois de juin sa petite cité, nichée en face de ce qui fut le plus grand port militaire du monde, va faire le plein de visiteurs. Les cinq hôtels affichent complet et les restaurateurs, qui proposent des fruits de mer avec vue sur les ruines des caissons de béton, restes de la célèbre journée, se montrent optimistes.

BOURGOGNE

Des entreprises plus propres

Sous la pression de conseillers régionaux écologistes, qui confortent sa majorité, Jean-François Bazin, président (RPR) du conseil régional de Bourgogne, lance un programme pour convaincre les chefs d'entreprise de produire plus propre. 2,5 millions de francs de subventions, inscrites au budget, serviront à financer les études et les investissements tendant à réduire la pollution industrielle.

Un programme des meilleures technologies environnementales pour les entreprises est conçu en deux volets : un fonds encourage les audits environnement à hauteur de 50 % du coût des études, et les investissements matériels engagés pour respecter les normes environnementales sont subventionnés jusqu'à 15 %.

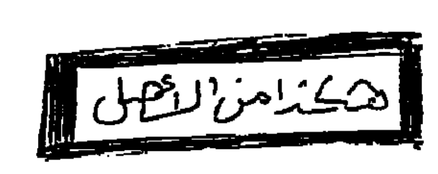
Le conseil envisage de compléter ces crédits si les demandes affluent, par des prêts de développement aux entreprises ou par des aides réservées aux chartes intercommunales. Pour inscrire cette action dans le temps, le président l'a fait figurer dans le contrat de plan Etat-région 1994-1998, même si l'Etat n'apporte pas de cofinancement. Au total, 12,5 millions de francs devraient être dépensés dans les cinq ans.

PAYS DE LA LOIRE

Un monastère inauguré à Nantes

Ils s'étaient installés à Nantes au début du XIV[e] siècle, avant d'en être chassés par la Révolution. Deux cents ans plus tard, les carmes reviennent à Nantes, sur l'île Beaulieu, où leur monastère a été inauguré en bordure de Loire samedi 16 avril. Composé de dix cellules avec oratoire, d'une salle de conférences, d'une bibliothèque, le monastère s'accompagne d'une église de 270 places et d'un centre d'études « *pour l'approfondissement de la foi* ».

Prise en charge par le diocèse de Nantes, cette construction a coûté 12 millions de francs. Ermites pendant plusieurs siècles, les carmes ont essaimé à travers le monde. Ils sont aujourd'hui 2 500 en Europe et aux Etats-Unis. L'installation, à Nantes, d'une dizaine d'entre eux, dont aucun Français, marque leur retour en France. Elle répond au vœu de l'évêque de Nantes, qui souhaite créer des lieux de prière dans les nouveaux quartiers. Les carmes assureront, chaque jour, la prière à heure régulière. L'église, surmontée d'une flèche de trente mètres, a été baptisée Notre-Dame-des-Lumières en souvenir d'un ancien sanctuaire des Carmes situé dans le Lubéron.



DOSSIER

LIMOUSIN

Favoriser les nouvelles technologies

L'association Limousin Technologie vient officiellement de se constituer à Limoges. Elle regroupe le conseil régional, la préfecture, la chambre régionale de commerce et d'industrie et les quatre chambres limousines, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle et de recherche. Plusieurs entreprises y sont également associées pour la mise en œuvre du « programme de service public d'aide aux transferts de technologies », l'un des points forts du prochain contrat de plan.

Jusqu'à présent, les transferts de technologies se sont faits de façon dispersée, une situation qui complique l'accès des PME aux innovations. Or, la région compte sur ces entreprises pour assurer son avenir économique. L'association Limousin Technologie va bénéficier, pour son démarrage, d'un budget de 50 millions de francs pour la durée du troisième contrat de plan : 21 millions de l'Etat, 14 millions de la région, 15 millions du Fonds européen de développement économique régional (FEDER).

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Campagne de débroussaillement des communes

Pour prévenir les incendies, tout propriétaire ou occupant-locataire a le devoir de nettoyer le terrain autour de son habitation. S'il ne le fait pas, il risque une amende et devra payer les frais de l'exécution d'office. La commune de Mandelieu-La Napoule a débroussaillé 107 parcelles de terre privées proches d'une zone pavillonnaire, avec l'aide de l'Office national des forêts et de la direction départementale de l'agriculture des Alpes-Maritimes.

Le coût de l'opération, 580 000 francs, sera remboursé à la commune par le ministère de l'agriculture qui se retournera ensuite vers les propriétaires. En 1981, cinq communes des Alpes-Maritimes ont mené des actions similaires. Il n'y en a pas eu depuis. Cette année, des contacts sont pris entre la préfecture et les communes de Peymenade, Téoule-sur-Mer et Auribeau-sur-Siagne pour organiser le débroussaillement systématique de parcelles privées, en raison de leur proximité avec le Tanneron. Les réserves en eau des nappes phréatiques sont pour l'instant satisfaisantes. Mais le tapis végétal est très épais, augmentant les risques.

RHÔNE-ALPES

Un cinéma municipal à Villefontaine

Les dix-huit mille habitants de Villefontaine, commune du nord de l'Isère, ont désormais leur cinéma. Le Fellini est un complexe de quatre salles, dont la capacité avoisine les six cents places. Il a été entièrement financé par la commune, car, malgré une étude de marché qui concluait à la faisabilité du projet, Villefontaine n'a trouvé aucun investisseur. Elle a donc payé la note de 10,5 millions de francs. Ni le Syndicat d'agglomération nouvelle, ni le Centre national de la cinématographie (CNC), ni l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) n'ont voulu l'aider. Seul, le conseil général a accepté une convention de financement sur trois ans.

« Il s'agissait pour nous de répondre à une demande sociale, explique le maire Jean-Pierre Philippe (PS). Destiné à replacer *« le désir au cœur du désarroi »* dans une région marquée par la crise, Le Fellini joue aussi, grâce à son architecture résolument contemporaine, un rôle d'emblème pour la ville.

LES AGRICULTEURS SE METTENT A L'ENVIRONNEMENT

Au fil des années, la logique de production laisse un peu de place à la protection de la nature, avec les encouragements de l'Etat et des institutions européennes

LES agriculteurs peuvent-ils devenir les jardiniers de la nature ? Il y a quelques années, il ne faisait pas bon employer cette expression devant la plupart d'entre eux : ils étaient là pour produire de quoi nourrir le monde et leur rôle s'arrêtait là. La nature, ils l'entretenaient de surcroît.

Aujourd'hui, le ton a changé : les habitants des villes qui sont des touristes en puissance exigent une campagne propre et jolie, et Bruxelles est passée d'une politique agricole à une politique « agri-environnementale ». Les agriculteurs, bon gré mal gré, font donc leur révolution culturelle. Ils constatent que l'entretien de l'espace devient pour la société un objectif aussi important que la production et que leur intérêt est d'y prendre leur place (1). Ils sentent que, déjà, le paysage ne leur appartient plus : une multitude d'organismes, de collectivités, d'associations comptent autant qu'eux.

Depuis longtemps, la collectivité a engagé sa responsabilité sur des espaces cultivés sensibles. Première avancée : les parcs naturels régionaux. Nés il y a un quart de siècle, ils sont aujourd'hui vingt-sept ; ils couvrent près de 10 % du territoire national et permettent de privilégier une vision globale de l'espace rural en rupture avec la logique de production exclusive de biens alimentaires.



La deuxième initiative est celle du Conservatoire du littoral. Créé en 1975 pour maintenir des espaces naturels sur des rivages menacés par les activités humaines, il a découvert, dans les 40 000 hectares qu'il a acquis, 20 % de terres agricoles, et... près de trois cents agriculteurs. Ces derniers ont été confrontés à une logique nouvelle pour eux : la priorité n'était plus la production agricole mais la protection de la nature. De leur côté, le Conservatoire et les communes gestionnaires des sites comprennent vite qu'une activité agricole bien encadrée est souvent le meilleur moyen de préserver un certain équilibre écologique.

Au fil des ans, des contrats sont élaborés par lesquels les obligations imposées aux fermiers sont compensées par divers avantages. Exemple : en échange d'un loyer faible, voire symbolique, un éleveur en zone de marais devra respecter un nombre maximal de bêtes par hectare, renoncer aux herbicides, etc.

Sur le modèle du Conservatoire du littoral naissent les Conservatoires régionaux des espaces naturels, au sein desquels les collectivités locales sont largement représentées. Ils sont dix-neuf aujourd'hui, qui s'intéressent à des espaces sensibles qu'ils protègent en les achetant ou en les louant. *« On a repéré cent cinquante espaces naturels. On sait qu'une bonne partie d'entre eux ne pourront être préservés que s'il y a dessus une activité agricole »*, explique-t-on au Conservatoire des sites lorrains.

Pour la Communauté européenne, ces espaces sensibles sont l'occasion d'infléchir la politique agricole en direction de l'environnement. En 1985, l'article 19 d'un règlement européen lié à la politique agricole commune (PAC) prévoit, pour la première fois, des contrats entre la collectivité et les agriculteurs pour la gestion de l'espace. L'article 19 vise à encourager les agriculteurs, désormais ouvertement accusés d'avoir un peu trop bousculé le sol et le paysage, à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement dans les zones les plus sensibles.

Le gouvernement français se montre peu empressé. Il faudra trois ou quatre ans avant qu'il se décide à appliquer l'article 19. Il est vrai que les organisations agricoles font de la résistance. *« La profession est restée en France plus longtemps productiviste qu'ailleurs »*, commente un fonctionnaire du ministère de l'agriculture.

Pourtant, la Communauté européenne ne procède qu'à pas comptés, par zones tests. En France, la méthode est expérimentée sur soixante-trois sites. Bruxelles s'attachait à quatre types de problèmes : la protection des biotopes, l'abandon des cultures dans les zones difficiles, la réduction des pollutions, les incendies de forêt en zone méditerranéenne.

Seuls les deux premiers ont donné lieu à un nombre significatif de chantiers. Les procédures sont en cours, et le dernier comptage révèle qu'à la fin du troisième trimestre de 1993, 2 866 agriculteurs avaient contractualisé, dont 2 191 en biotopes sensibles et 493 en déprise agricole (celles que l'agriculture est en train d'abandonner). La logique est celle qu'on connaît déjà : un cahier des charges prévoit des compensations pour le manque à gagner entraîné par les pratiques nouvelles. Aux aides européennes s'ajoutent des aides nationales, qu'assument ensemble l'Etat et les collectivités locales.

En France, les agriculteurs sont restés plus longtemps productivistes qu'ailleurs. Mais depuis quelques années, les mentalités changent...

En 1992, Bruxelles fait un pas de plus. La réforme de la politique agricole commune comprend des *« mesures agri-environnementales »* dont la philosophie est claire : décourager les surproductions et protéger la nature sont les deux faces nécessairement associées d'une même politique. Les mesures agri-environnementales prévoient explicitement que les agriculteurs seront aidés *« pour le rôle qu'ils jouent dans l'amélioration de l'environnement »*, et le régime d'aides mis en place vise aussi à *« encourager la gestion des terres pour l'accès du public et les loisirs »*.

Non sans résultats, semble-t-il : *« On est assez satisfait de l'évolution des mesures européennes qui, au départ, étaient perçues comme des gadgets pour arrêter de faire du productivisme alors qu'on était en surproduction »*, commente Gilbert Simon, directeur de la nature et des paysages au ministère de l'environnement.

Cette fois, la France a avancé. Et elle n'a pas hésité à proposer aux agriculteurs un système plus radical. La gestion écologique du sol concernait jusqu'alors une petite partie de leur activité. Ils sont désormais encouragés à aller plus loin en s'engageant dans un *« plan de développement durable »*. On propose à l'agriculteur d'utiliser les aides prévues pour gérer autrement l'ensemble de son exploitation : un nouveau modèle, dans lequel gérer l'espace est aussi important que produire. En 1993, 825 exploitations ont été sélectionnées sur 37 sites qui sont autant de bassins de vie. Vingt-deux sites nouveaux s'y sont ajoutés en 1994. Au total, 1 400 exploitations auront été impliquées dans cette démarche nouvelle.

Il est vrai que, dans les campagnes françaises, les mentalités avaient évolué. Bon gré mal gré, la profession agricole a fait face à l'évolution de la demande sociale. Dès 1991, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture avait lancé une enquête pour recenser *« les actions originales dans le domaine de l'espace rural »*. L'enquête excluait tout ce qui avait trait à la production agricole, et donc en particulier toutes les opérations relevant de l'« article 19 ». Quarante chambres d'agriculture ont répondu.

Le quart d'entre elles mentionnent, à côté d'activités devenues classiques comme l'accueil à la ferme et la vente de produits fermiers, des contrats de gestion de l'espace, conclus avec les partenaires les plus divers : Etat et collectivités locales, parcs régionaux, associations de chasseurs ou de protection de l'environnement.

Plus personne aujourd'hui ne peut nier le changement de perspective. Les Sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER), qui furent naguère le bras séculier de l'Etat pour les remembrements, ont obtenu en 1990 des compétences de développement local et peuvent orienter des terres agricoles vers d'autres activités. *« Elles sont régulièrement appelées à apporter leur aide à la maîtrise d'espaces sensibles ou de paysages »*, constate-t-on à leur Fédération.

Les syndicalistes, eux aussi, ont adapté leur discours. La FNSEA revendique pour les agriculteurs *« l'accès au marché d'entretien paysager »*. Le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) lance l'idée d'un fonds national de gestion de l'espace rural. Celui-ci, explique Christian Jacob, président du CNJA, aurait pour fonction de *« financer toutes les activités qui permettraient de gérer l'espace à partir d'une activité économique »*.

Ce fonds pourrait être alimenté par le prélèvement d'un point de TVA sur les denrées alimentaires, le changement de destination des terres (celles qui seraient urbanisées) ou la construction de bureaux dans les grandes métropoles. Il pourrait rapporter 8 à 10 milliards de francs par an. Soutenu par la FNSEA, le projet a été adopté par le ministre de l'agriculture qui a promis qu'il serait à l'ordre du jour du prochain comité interministériel d'aménagement rural.

Jean-François Le Grand (RPR), sénateur de la Manche et président du parc naturel régional du Cotentin, est l'auteur d'un rapport récent sur *« la protection de l'environnement rural »*, commandé par le premier ministre. Selon lui, les tendances développées ces dernières années vont dans le bon sens, mais avec timidité : les aides ne sont pas assez incitatives et les mesures actuelles, encore trop centrées sur les espaces exceptionnels, *« ne permettent pas une gestion dynamique et globale du paysage »*.

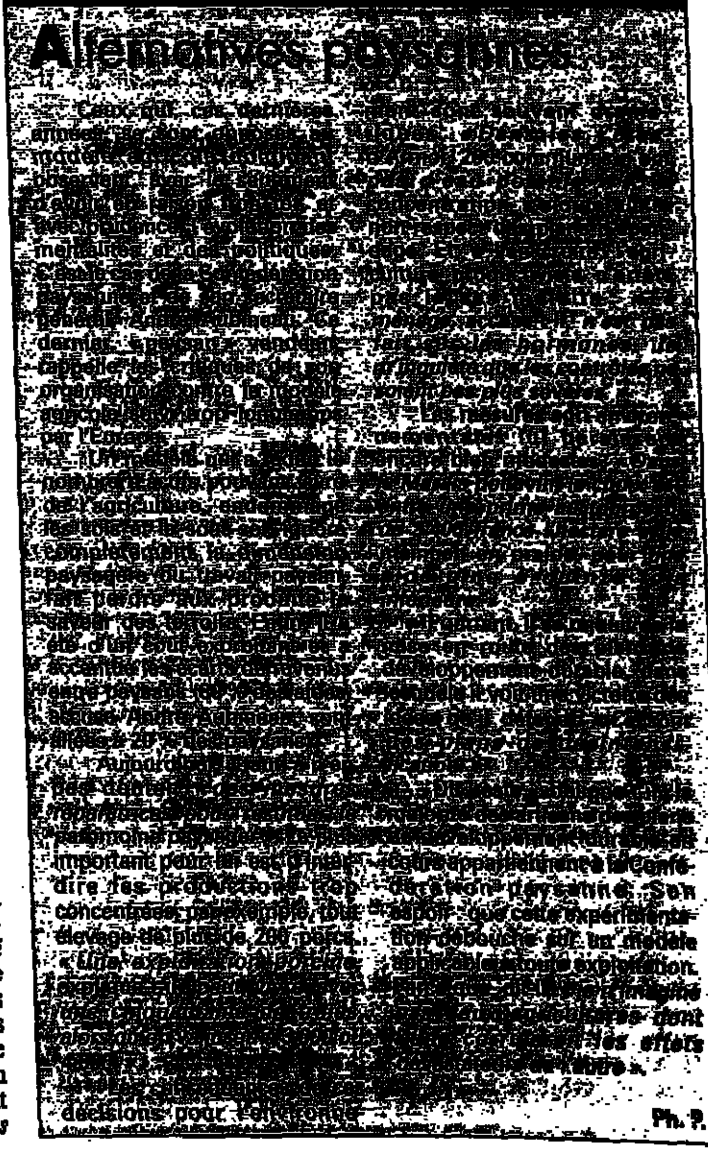
Souhaitant qu'on prenne plus franchement la voie du *« développement durable »*, il préconise une action fiscale vigoureuse. Favorable au fonds de gestion de l'espace rural du CNJA, il préconise aussi une répartition différente des dotations de l'Etat aux collectivités. Il faudrait, suggère-t-il, après d'autres comme les communes gestionnaires de sites du Conservatoire du littoral, *« compenser la charge que représente pour une commune l'existence sur son territoire d'espaces protégés »*. Et il lance l'idée de projets globaux de gestion des espaces : loi-cadre nationale, schémas départementaux, projets intercommunaux à l'échelle de bassins de vie. Ces derniers bénéficieraient des nouvelles orientations fiscales.

Il faut aujourd'hui passer de l'exploitation agricole au développement rural, fait de production mais aussi de travaux pour la collectivité et d'accueil touristique

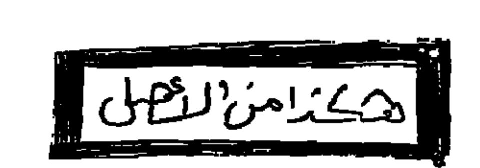
L'agriculteur va, désormais, devoir gérer cette complexité. Il faut qu'il apprenne à vivre en passant de l'exploitation agricole à ce qu'on appelle déjà l'exploitation rurale, faite de production agricole, de travaux pour la collectivité, d'accueil touristique, etc. *« Il va falloir à la fois maintenir une filière économique compétitive et une agriculture qui assure la gestion de l'espace,* constate-t-on à la DATAR. *Il y a trente ans, à l'heure d'un choix décisif, on avait posé le postulat de l'exploitation familiale. Le moment est revenu de savoir quelle agriculture on veut. »* Ailleurs, on cite assez volontiers ce chiffre : 300 000 agriculteurs au nord de la Loire suffiraient pour nourrir la France...

Philippe Pujas

(1) Dans *la France rurale à l'agonie*, Pierre Accoce raconte l'état des campagnes. De l'Ariège au Cantal en passant par les Alpes, ses descriptions fourmillent d'exemples pour expliquer les transformations économiques, sociales et sociologiques qui ont touché le pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale. (Presses de la Cité, 350 p., 130 francs.)



Alternatives paysannes



EMENT



• Le Monde • Dimanche 24 - Lundi 25 avril 1994 15

PRINTEMPS DE BOURGES

LES DIXIÈMES « DÉCOUVERTES »

Le prix de l'inédit

Depuis 1985, le Printemps de Bourges propose aux jeunes artistes – chanteurs, chanteuses, groupes – de se produire dans le cadre des Découvertes. Sélectionnés par des antennes régionales du Printemps, les groupes viennent de toutes les régions et – depuis 1989 – de plusieurs pays d'Europe et du Québec. D'une qualité musicale imprévisible et souvent décevante, les Découvertes sont autant une photographie des pratiques musicales de la jeunesse qu'une occasion pour certains artistes de se professionnaliser.

BOURGES

de notre envoyé spécial

Ils sont trois à rapper ensemble, à Clermont-Ferrand et dans sa banlieue, depuis 1991. Ils ont joué en première partie de Soon E MC, un rapper parisien, ont fait une excursion en Allemagne dans le cadre d'un programme d'aides au Quartier. C'est l'antenne Auvergne du Réseau Printemps qui les a contactés pour représenter leur région aux Découvertes 94, pendant le Printemps de Bourges. Leader Vocal en a profité pour mener à terme un processus entamé depuis quelque temps : devenir un groupe de rap avec de vrais musiciens. Ils sont arrivés à huit sur la scène de la petite salle Gilles-Sandier, à l'heure du déjeuner. Soutenu par un contingent bruyant de pays, Leader Vocal a donné une idée assez appétissante de ce que leur musique énergique et chaleureuse pourrait donner si le groupe trouve sa cohésion.

Cette année, ils étaient trente-trois artistes et groupes à tenter leur chance pendant le Printemps, dont neuf Découvertes internationales. Beaucoup rêvent du destin de certains de leurs prédécesseurs, Elmer Food Beat ou l'Affaire Luis Trio, ex-découvertes devenues vedettes de variétés. La plupart se contenteraient du sort d'artistes comme Eric Larcine, Zebda ou les Têtes Raides, qui, une fois découverts, ont réussi à continuer à vivre de leur métier. Mais les Découvertes sont assez avares de contes de fées. L'épreuve est cruelle. Plongés dans le grand bain d'un festival international, les débutants exposent leurs faiblesses, leurs imperfections. C'est à Bourges plus que partout ailleurs que se défont les rumeurs bienveillantes nées autour d'un groupe.

Au fil des ans, le panorama des Découvertes s'est diversifié. Les genres musicaux évoluent très rapidement, la moindre innovation anglo-saxonne se transmet dans les régions les plus imprévues. Mais cette influence ne détient plus de monopole sur le mouvement du rock français. Il existe maintenant des écoles régionales. On entend bien que le groupe d'Aquitaine a grandi sous les mêmes cieux que Noir Désir et que les Francs-Comtois sont les compatriotes des Infidèles. Et puis les Négresses vertes et Pigalle n'en finissent pas de montrer la voie vers le retour à la chanson réaliste.

Manquent, la plupart du temps (les Découvertes doivent se terminer dimanche 24 avril), la maturité, la fermeté dans le propos qui permettraient de porter un pronostic sur l'avenir de ces groupes. Cette irrégularité s'explique en partie par les règles que se sont fixées les Découvertes. Chaque année, chaque région française doit présenter un groupe ou un artiste. Certains responsables d'antenne reconnaissent bien volontiers qu'il arrive qu'aucun candidat doué de la carrure suffisante ne se présente. Mais les problèmes de politique locale (les antennes sont généralement subventionnées par les régions) priment sur les considérations artistiques. Du coup, les maisons de disques ne font pas preuve de l'assiduité d'antan et ne dépêchent pas systématiquement leurs représentants aux concerts de Bourges. Certains groupes, conscients d'un environnement pas toujours valorisant, refusent de poser leur candidature.

L'élargissement du réseau à plusieurs pays d'Europe (Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Suisse) et au Québec a permis de relever le niveau, de manière un peu brutale pour les groupes français. Patent Ochsner, groupe bernois, a vendu plus de 70 000 exemplaire de son dernier disque en Suisse allemande. En quinze ans, les sept musiciens ont eu le temps d'affiner leur rock chanté en dialecte bernois, en intégrant les influences d'Europe centrale en appliquant les leçons de Kurt Weill. Le résultat est séduisant et abouti, mais n'a rien à voir avec les efforts d'un jeune talent.

Les Découvertes restent un espace d'imprévu dans un festival cette année étroitement balisé, une passerelle entre le public et les musiciens. A Bourges, c'est presque le dernier endroit où l'on peut pousser la porte de la salle et apprendre que le rock suisse ne se résume pas à Stephan Eicher et aux Young Gods, qu'il restait encore une manière d'arranger les ingrédients du *heavy metal* et que c'est un groupe bordelais, Mush, qui y a pensé. Pour ces moments-là, il faut payer le prix de la déception.

THOMAS SOTINEL

ZAO, LUCKY DUBE

L'état de l'Afrique

BOURGES

de notre envoyé spécial

Tandis que le printemps s'abattait sur Bourges sous forme de ciel bleu – une rareté, le festival est réputé pour ses cieux incléments ! –, le Congolais Zao et le Sud-Africain Lucky Dube commentaient l'actualité africaine du haut de leurs chansons. Brazzaville, selon Zao, est un enfer peuplé de joies sublimes. Ou l'inverse. Ancien instituteur, comique, raconteur d'histoires et auteur de chansons cruelles et drôles, Zao ne ménage pas sa peine pour dénoncer les carences du continent et l'injustice métaphysique d'une vie qui mène toujours *« au pays des allongés »*.

Casimir Zabo (Zao) est l'auteur d'*Ancien combattant*, dénonciation de la guerre, caricature tendre d'un tirailleur africain de 14-18 que le temps a rendu pacifiste. Cet habitué des manifestations populaires se glisse dans la peau de ses personnages, l'immigré qui ne peut pas payer la dot de sa femme, le sorcier ensorcelé, l'ivrogne, l'amoureux menacé de TOI (Tourbillon odieux international, autrement dit le sida), avec une inquiétante facilité. Il a la parole assassine, la danse facile et la mimique sans réplique. Sur scène avec six musiciens, Zao agite ses fantômes, presque tous issus de l'histoire coloniale, au rythme du *kwassa-kwassa*, frère jumeau du *soukouss* zaïrois. Il chante en français, roule les « r » et les yeux, balance du derrière et de la jambe quand il danse, défile au pas militaire, sérieux comme un gamin. Dans la salle, il y a peu d'habitués de la musique africaine, mais une majorité d'amateurs – le petit amphithéâtre Gilles-Sandier lui a fait un triomphe vendredi 22 avril – qui connaissent ses chansons par cœur. Parce qu'elles les touchent. Car, ici ou là-bas, dit Zao, l'humanité est dans le même bain. Tant qu'il y aura des bombes, il y aura des *« cadavérés »*. Et ni l'argent ni la corruption ne nous éviteront le corbillard. A une différence près : le franc CFA vient d'être dévalué, et *« les moustiques sont des racistes qui piquent la femme africaine »*.

Zoulou et rasta

Leur donnent le paludisme, tandis que dans les dispensaires les seringues usagées transmettent le sida. Lucky Dube est sud-africain, né il y a trente et un an dans le Transvaal. Il lutte pour l'égalité raciale. Ses chansons, même les plus célèbres (*Prisoners*, *Slave*), furent longtemps censurées dans son pays. Le 26 avril, ce grand garçon posé qui porte les cheveux nattés en dreadlocks, puisqu'il est rasta, qu'il croit en Dieu et en l'ordre naturel, rentrera au pays pour voter. Pour quel parti ? Il ne désire pas le dire, répond-il. Mais depuis plusieurs mois il s'est engagé dans une campagne d'information en faveur du vote. Ce Zoulou est féru de culture rasta et de musique jamaïcaine. Il y a dix ans, Lucky Dube était une star du *mbaqanga*, la musique des ghettos sud-africains. Puis il a réfléchi : quel est le message de paix, le langage musical le plus universel ? Sa réponse est nette : le reggae. Il enregistre donc un disque de reggae, en anglais contre l'avis de sa maison de disques, la puissante Gallo, qui craignait une chute de ses ventes. Puis un second en cachette. En 1987, l'album *Slave* se vend à plus de six cent mille exemplaires. Depuis, Lucky Dube invente une musique influencée par Peter Tosh, Bob Marley, mais imprégnée de la rythmique, des chorales et des mélodies zouloues. Vedette de la Nuit reggae de Bourges (avec Jazz Jamaïca, de Kingston, et Regg'lyss, de Montpellier), il tenait à remercier les gens d'ici, et du monde entier, d'avoir *« aidé à casser le système d'apartheid »*.

Le reggae de Lucky Dube n'a rien d'offensif : il est dansant et souple. Il y a comme un air de famille avec les Malhatini Queens et Johnny Clegg (en concert dimanche 24 avril), à qui Lucky Dube rendait hommage. Tard dans la nuit, la tribu Dube donnait l'image d'une Afrique heureuse, mais au bord de la chute, par de vertigineuses démonstrations de danse en groupe sur fond de musique afro-jamaïcaine.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Baisse de la TVA sur le disque et fonds de soutien aux jeunes talents

En visite au Printemps de Bourges, le ministre de la culture a annoncé qu'il avait soumis à ses collègues du gouvernement le taux de la TVA sur la musique enregistrée à 5,5 %, ainsi que la conclusion d'un accord entre les professionnels de la filière disques (producteurs et diffuseurs) visant à l'établissement d'un prix plancher pour les phonogrammes. Ces mesures devraient s'accompagner de la constitution d'un fonds de soutien aux jeunes talents financé par des contributions volontaires de l'industrie phonographique. Selon Jacques Toubon, ce fonds devrait s'élever à 40 millions de francs par an.

Le ministre a estimé que le fonds devrait participer pour moitié au lancement d'un jeune talent. A raison de 750 000 francs environ par artiste (l'industrie du disque estime à 1,5 million de francs la somme nécessaire au lancement d'un premier album), il devrait être possible d'aider une cinquantaine d'artistes par an. Il semble toutefois que les majors du disque, qui assureraient l'essentiel du financement de ce projet, ne soient disposées à s'engager qu'après la baisse de la TVA.

Le ministre a fait remarquer que celle-ci ne pouvait s'inscrire à terme que dans le cadre de la politique européenne d'harmonisation fiscale et annoncé qu'il comptait entamer rapidement les discussions à ce sujet.

ARTS

Veilles d'impressionnisme

Suite de la première page

Dans un coin, une nature morte déverse sur la pelouse un chapeau de paille, des cerises, une brioche et des rubans.

Le souverain comprit-il ? Pouvait-il comprendre que Manet avait cherché à convertir un *Jugement de Pâris* gravé par Marc Antoine en scène de la vie moderne et que cette conversion n'allait pas sans bizarreries et incongruités ? D'autres y parvinrent, écrivains et critiques nommés Zacharie Astruc et Emile Zola, peintres nommés Bazille, Renoir, Monet. On sait ce qu'il advint des uns et des autres, de ceux qui surent voir et de ceux qui ne surent pas, de ceux que la postérité ne traite plus qu'avec condescendance et de ceux qu'elle honore jusqu'à l'aveuglement.

Le nu contemporain et véridique

« Impressionnisme, les débuts, exposition didactique, raconte les premiers épisodes de cette histoire, la décennie 1859-1869. Elle les raconte avec clarté, avec méthode, avec rigueur – toutes qualités depuis longtemps reconnues à son auteur, Henri Loyrette, conservateur au Musée d'Orsay –, sous la forme d'un enchaînement de salles, chapitres d'un récit où ordre chronologique et typologie thématique s'entrecroisent.

Mais ces salles sont au Grand Palais, et l'on ne saurait taire l'agacement que n'en finissent plus de susciter les incommodités du bâtiment et les artifices des décorateurs qui s'épuisent à les déguiser. Passe encore les couleurs des murs, mais ni les cloisons plaquées de bois clair style succursale de banque ni les lampes qui jettent sur *Olympia et la Femme au perroquet* une lumière de scialytique façon bloc opératoire. Des toiles que l'on voit d'ordinaire sur le triste fond de meulière d'Orsay endurent au Grand Palais un traitement à peine plus courtois – et ces toiles comptent cependant parmi les plus belles du dix-neuvième siècle, parmi ses nus les plus voluptueux et ses portraits les plus puissants.

Hors ceci – beaucoup plus qu'un détail –, la construction de l'exposition est adroite. On y voit le paysage se dégager des habitudes barbizonniennes et gagner en luminosité peu à peu, à mesure que les couleurs claires l'emportent sur les dominantes brunes et rousses. Les sous-bois cessent d'attirer les peintres, que séduisent les panoramas plus dégagés où le soleil et le vent l'emportent sur l'ombre, bords de rivières et de mers, plages et jetées.

Logiquement, la marine, genre admirable et négligé, retrouve des fidèles, à l'initiative de Courbet et de Manet. La représentation de la ville ne change pas moins : les fenêtres s'ouvrent, le regard glisse le long des avenues et des routes en perspective fuyante. La ville moderne, fiacres et jardins d'enfants compris, se substitue à la cité ancienne et pittoresque qui donnait à rêver aux romantiques.

Autres métamorphoses, qui sont autant de simplifications et d'actualisations : celles qui changent le nu mythologique et idéal en nu contemporain et véridique, le portrait d'apparat en effigie saisie par surprise, la nature morte décorative en allégorie de l'époque et de ses engouements. Des sujets apparaissent, inaperçus jusque-là, scènes de ballets et de courses, canotages sur la Marne et musique aux Tuileries. Des héroïnes surgissent, la repasseuse, la chanteuse de rue, la demi-mondaine, la bourgeoise coquette ; et des héros, le banquier, le dandy, le fifre.

Le jeu des influences

Ils prennent la place des chevaliers du Moyen-Age, las de se battre depuis un quart de siècle dans toutes les grandes machines de la peinture d'histoire. Elles se substituent aux nymphes, divinités et allégories qui pullulaient dans les ateliers des derniers élèves des derniers néo-classiques. Tout cela, révolution lente et définitive, les historiens l'ont de longue date observé et analysé.

Aussi est-ce moins la nouveauté de ses thèses qui fait le mérite de l'exposition que la netteté, l'évidence presque, de la démonstration. Après des années où il fut de bon ton – et si délicieusement paradoxal – de jouer avec les hiérarchies et de tenir Manet et Baudry, Degas et Flandrin pour également « pompiers », après des réhabilitations qui servirent plus le marché que la connaissance et la résurrection inutile de Bouguereau, il convenait de rappeler franchement qu'il y eut des Académiques et des Refusés en ce temps, comme au nôtre. Que d'un côté fut le confort, la courtisanerie, le mensonge bien élevé ; de l'autre l'incertitude, l'irrespect, le désir d'aller au vrai et à l'essentiel. Que les institutions se trompèrent largement, le public à peine moins, et que les rares qui virent juste étaient philosophes, poètes, sculpteurs, romanciers et musiciens.

La démonstration exigeait un grand nombre de tableaux, la plupart fort illustres. Le Musée d'Orsay a prêté largement, ce qui ne saurait surprendre. Les musées américains et nordiques ont fait preuve d'autant de générosité. D'Oslo vient l'*Exposition universelle de 1867*, prodige d'ironie et de désinvolture de Manet, et de Richmond, Virginie, son *Sur la plage de Boulogne*, chef-d'œuvre de la scène de genre balnéaire. Des toiles qui n'avaient plus voisiné depuis le temps de l'exécution se trouvent ainsi réunies, vues de la Grenouillère de Renoir et de Monet de 1869, d'ordinaire réparties entre Stockholm, Moscou, Londres et New-York, et marines de Monet, venues d'Edimbourg, Williamson et New-York.

La cohérence de l'époque, les connivences qui liaient alors quelques jeunes peintres qui ne se nommaient pas encore impressionnistes sont ainsi rendues manifestes – à l'exception du japonisme, dont rien n'est dit alors même que les toiles qui l'avouent, de Manet à Degas en passant par Whistler, figurent dans l'exposition, mais dispersées et, si l'on peut dire, déconnectées.

Le jeu des influences d'une génération à la suivante ne se lit pas moins, qu'elles s'exercent en matière de paysage – de Corot et Courbet vers Pissarro, Sisley et Monet –, de figure – de Courbet et Manet vers Degas et Renoir – ou de nature morte – de Manet vers Bazille, Monet et Renoir. Deux absences affaiblissent néanmoins l'analyse. Il aurait fallu lui ajouter *les Demoiselles des bords de Seine*, ce Courbet qui marqua si fort Renoir qu'il en fit une version déshabillée, mais l'œuvre n'a pas été autorisé à se rendre du Petit au Grand Palais, déplacement d'une centaine de mètres. Il aurait fallu encore s'intéresser à Millet, grand oublié d'une exposition qui ne contient pas un seul de ses paysages, pas une seule de ses scènes champêtres, quand son importance fut incomparablement plus grande que celle d'un Boudin ou d'un Fantin-Latour.



D.R.

Edouard Manet : « La maîtresse de Baudelaire couchée », vers 1862-1863 (huile sur toile, Budapest, Szépmüvészeti Museum).

La Bruyère fait peintre

Voilà pour la leçon d'histoire. Reste la leçon esthétique. Admises la cohérence et la force de rupture du mouvement, reconnu – comment pourrait-il en être autrement ? – le rôle déterminant de Courbet et de Manet, demeure entière la question du jugement. Autrement dit : faut-il renoncer à dire que toute toile impressionniste n'est pas admirable pour autant, qu'il en est de médiocres, d'indigentes, de décevantes ? Faut-il taire la supériorité de quelques-uns et la faiblesse de quelques autres ? Dans cette exposition, il est des toiles qui pulvérisent celles qui ont le malheur d'être accrochées à proximité.

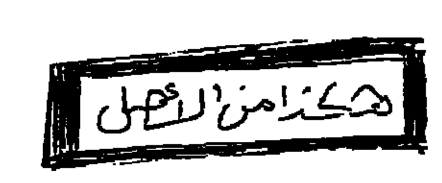
Un petit Courbet, *la Vallée d'Ornans*, anéantit les vastes panoramas de Sisley, Daubigny et Pissarro qui l'entourent. Une marine de Manet défait les marines de Monet, à la touche plate, à la composition banale, au chromatisme plus commun. Un portrait de Manet, l'admirable *Victorine Meurent* de 1862, et c'en est fini des Renoir et des Fantin-Latour, pour ne rien dire de Tissot et de Carolus-Duran, livrés à ce tigre qui les met en pièces. Un paysage parisien de Manet, et les Monet s'effacent, comme vidés de l'intérieur. Ils flottent, on dirait des rideaux mal tendus, une peinture molle et jolie.

Singulière, impitoyable épreuve : quel peintre « tient » face à Courbet et Manet ? Deux seulement, Degas et Cézanne. Du premier, *le Viol*, la *Femme accoudée près d'un vase de fleurs*, une inquiétante *Jeune femme debout près d'une table* – un Holbein égaré sur les bords de la Seine – et quelques portraits suffisent à établir la souveraineté. Il est, par excellence, le moraliste qui radiographie les caractères, l'homme à l'intelligence inexorable. La Bruyère fait peintre.

De Cézanne ne sont offertes que des œuvres de jeunesse, imprégnées de Delacroix et de Courbet. Leur force, la violence des blancs et des noirs, les arrachent du mur où tant d'autres, Bazille l'appliqué et Fantin le pompeux, l'ennuyeux Jongkind et jusqu'à Renoir, restent plaqués. Sans doute n'était-ce point là le but de l'exposition, mais elle tourne à l'apothéose de quatre maîtres, ceux qui, véritablement, font alors la grandeur de la peinture française.

PHILIPPE DAGEN

► Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower, 75008 Paris ; tél. : 44-13-17-17. Jusqu'au 8 août.



LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

DÉJA S'ENVOLE LA FLEUR MAIGRE. *Film belge de Paul Meyer* : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

EAST SIDE STORY. Film américain de Robert Wise, v.o. : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Brady, 10e (47-70-08-86).

ETAT SECOND. Film américain de Peter Weir, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

L'ETUDIANT ÉTRANGER. Film américain d'Eva Sereny, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX. Film américain de Niro, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

LE MAITRE D'ESCRIME. Film espagnol de Pedro Olea, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES NAPOLITAINES. Film italien de Pappi Corsicato, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Amos Gitai : Queen Mary (1986)., d'Amos Gitai, 16 h 30 ; Brand New Day (1987, v.o. anglaise sous-titrée espagnol)., d'Amos Gita, 19 h ; Berlin Jérusalem (1989, v.o. aglaise - s.t.f.)., d'Amos Gitai, 21 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : les Aventuriers du Kilimandjaro (1959, v.o. s.t.f.)., de Richard Thorpe, 17 h ; la Bataille du Rio de la Plata (1956, v.o. s.t.f.)., de E. Pressburger et M. Powell, 19 h 30 ; les Deux Aventuriers (1937), de Raoul Walsh, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Visions urbaines : Samedi soir et dimanche matin (1960, v.o. s.t.f.)., de Karel Reisz, 14 h 30 ; Porte des Lilas (1957, v.o.)., de René Clair, 17 h 30 ; la Peau (1981, v.o. s.t.f.)., de Liliana Cavani, 20 h 30.

LUNDI

Visions urbaines : Aniki bobo (1942, v.o. s.t.f.)., de Manoel de Oliveira, 14 h 30 ; Marseille ou la vieille ville indigne (1993)., de René Allio, 17 h 30 ; *le Troisième Homme (1949, v.o. s.t.f.).*, de Carol Reed, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris est un roman : Boulevard (1960), de Julien Duvivier, 14 h 30 ; Avec André Gide (1951), de Marc Allégret, 16 h 30 ; Polar (1982), de Jacques Bral, 18 h 30 ; Quasimodo, le bossu de Notre-Dame (1939), de William Dieterle, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA BELLE ÉTOILE (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).
ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) : UGC Convention, 15e (36-65-70-47).
L'AFFAIRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e *(43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; *36-68-75-75) ; Reflet République, 11e* (48-05-51-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BELLE ÉPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BLINKY BILL, LE KOALA MALICIEUX (Austr., v.f.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées *Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f.* : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DAENS (Bel., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ELLES N'OUBLIENT JAMAIS (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
EN COMPAGNIE D'ANTONIN ARTAUD (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ENFER (Fr.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA FOLIE DOUCE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).
GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
GERONIMO (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).
GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81).
GUET-APENS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
HEXAGONE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
HOCUS POCUS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HOMME REGARDANT AU SUD-EST (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
IL GRANDE COCOMERO (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'IMPASSE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44).
L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
INTERSECTION (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
INTIMITÉ (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE JARDIN SECRET (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE JOURNAL DE LADY M (Suis.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
KIKA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LAWS OF GRAVITY (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33).
LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LOIN DES BARBARES (Fr., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
MACHO (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA MAISON AUX ESPRITS (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LE MAITRE DE MARIONNETTES (Taiwan, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MINA TANNENBAUM (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
NEUF MOIS (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NO SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LE PARFUM D'YVONNE (Fr., v.f.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-65-70-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : *Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC* Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SAUVEZ WILLY (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SHORT CUTS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
SISTER ACT, ACTE 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TERRAIN MINÉ (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).
THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TOMBÉS DU CIEL (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).
TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : *14 Juillet Hautefeuille, 6e* (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74).
LA VÉRITABLE HISTOIRE D'ARTAUD LE MOMO (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; *La Pagode, 7e* (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
LA VIE SELON AGFA (Isr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
WAYNE'S WORLD 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).
YOUCEF (Alg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ZHAO LE, JOUER POUR LE PLAISIR (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.
ANNIE HALL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.
BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.
BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.
CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h.
ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 10.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.
HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.
HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) .
JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) 17 h 10, 20 h 30.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.
MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h 10.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 19 h 40.
MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.
LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h, 20 h.
PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) 17 h 50, 20 h, 22 h, 23 h 55.
ROMEO IS BLEEDING (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.
SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 30.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h 15.
THE PLAYBOYS (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.
THÉORÈME (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 50.
TOMBSTONE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 10.
UN BRIN DE CHANCE (Isr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h.
ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 40.

Les réunions monétaires de printemps à Washington

Les taux longs et la Russie sont au centre des discussions des ministres des finances du G7

Les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales des sept grands pays industriels (1) devaient se retrouver, dimanche 24 avril à Washington, à la veille des traditionnelles réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Outre l'aide à la Russie et aux autres Républiques de l'ex-URSS, les membres du G7 devraient aborder la question des taux d'intérêt à long terme. Leur hausse, des deux côtés de l'Atlantique, risque de mettre en cause la reprise mondiale.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Edmond Alphandéry, ministre français de l'économie, rencontrerait-il plus régulièrement son homologue américain, Lloyd Bentsen, que son voisin de Bercy, Nicolas Sarkozy, ministre français du budget ? Serait-il plus souvent avec ses confrères du G7, le groupe des sept grands pays industriels, qu'avec ses collègues du gouvernement Balladur ? Le fait est que désormais les ministres des finances du G7 se réunissent souvent, très souvent. Trop souvent ?

Le G7 était en conclave à Francfort, en Allemagne, à la fin février, les ministres se sont retrouvés à Detroit, aux Etats-Unis, à la mi-mars pour le sommet sur l'emploi. Certains – les autres avaient envoyé leurs adjoints – étaient en début de semaine à Saint-Pétersbourg, en Russie, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Ils se retrouvent enfin dimanche 24 avril à Washington, à la veille de la réunion du comité intérimaire du FMI, accompagnés, cette fois, des gouverneurs de leurs banques centrales.

Certaines mauvaises langues oseront peut-être s'interroger sur l'utilité de ces réunions multiples. Ces ministres ont-ils encore quelque chose à se dire ? Ces questions prennent plus encore cette fois-ci d'acuité : deux des sept ministres du groupe sont en effet des intérimaires – ils le sont tous, certes, mais ceux-là plus encore que les autres –, sans aucun pouvoir. Le Japon et l'Italie sont en effet dans l'attente de nouveaux gouvernements, et donc de nouveaux ministres des finances. Les Américains pourront demander aux Japonais, comme ils ont l'intention de le faire, de relancer plus activement leur économie et de l'ouvrir plus largement aux produits étrangers, ils auront en face d'eux un fonctionnaire impassible qui les renverra... à plus tard.

Cette liaison constante entre les grands argentiers du G7 est pourtant sans doute une forme nécessaire de coopération permanente entre les grands pays, alors que les marchés de l'argent sont unifiés. *« Nous souhaitons même un renforcement de la coopération internationale au sein du G7, un élargissement de ses préoccupations à des sujets comme l'emploi »*, expliquait à Washington, vendredi 22 avril, Lawrence Summers, secrétaire adjoint au Trésor, lors d'une conférence organisée par l'*International Herald Tribune*.

La situation des marchés des capitaux sera justement l'un des principaux thèmes de la réunion de dimanche, une rencontre qui ne devrait donner lieu à aucun communiqué, selon Lloyd Bentsen, secrétaire américain au Trésor. En fait, dans une conjoncture économique qui tend à s'améliorer, le G7 devrait débattre dimanche de deux éléments qui préoccupent les gouvernements américain et européens : la hausse des taux d'intérêt à long terme, d'une part, le rôle des produits financiers dits dérivés, d'autre part.

La hausse récente des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis et en Europe inquiète les dirigeants américains et européens, car elle menace de freiner la reprise économique. Comment y mettre fin ? Le débat sera animé mais ne devrait déboucher sur aucune proposition. Les Européens expliquent l'envol des taux longs américains par l'effort insuffisant de l'administration Clinton en matière de réduction du déficit budgétaire. Depuis jeudi, la Maison Blanche répond en expliquant que, d'après les statistiques disponibles, la contraction du déficit sera encore, en 1994, bien plus rapide grâce à la conjoncture. *« On fera mieux que prévu »* dans ce domaine, expliquait vendredi Roger Altman, secrétaire adjoint au Trésor.

Un débat classique et sans fin

Les Etats-Unis, en revanche, expliqueront la hausse des taux longs en Europe par la lenteur avec laquelle les autorités monétaires – la Bundesbank – réduisent leurs taux courts. Le comportement de la Bundesbank contribue, selon Washington, à saper la confiance des investisseurs, qui préfèrent se désengager des valeurs à revenu fixe – les obligations –, et ainsi à l'augmentation des taux longs. Les Européens demandent aux Américains de réduire leur déficit, les Américains demandant aux Européens de réduire leurs taux courts : le débat est classique et sans fin. Un élément nouveau devrait cependant venir pimenter la discussion. A l'initiative des Américains, le fonctionnement même des marchés devrait être débattu.

Reprenant l'analyse de Michael Mussa, l'économiste du FMI, les officiels américains évoquent aussi une *« sur-réaction des marchés »* aux changements récents de la politique monétaire par la Fed pour expliquer la hausse des taux longs. Le Trésor a confirmé, jeudi 21 avril, qu'il aimerait que le G7 s'interroge sur le rôle des produits dérivés dans les variations parfois excessives observées sur le marché financier. La question des taux de change – notamment entre le yen et le dollar, mais aussi le niveau général du billet vert par rapport aux devises européennes – ne sera pas abordée.

Un autre sujet, en revanche, occupera une grande partie des discussions. Il s'agit de l'aide à la Russie et aux autres pays de l'ex-URSS, l'Ukraine notamment. Après l'approbation, mercredi 20 avril, par le conseil d'administration du FMI, d'un prêt de 1,5 milliard de dollars (10 milliards de francs) – la deuxième tranche d'une facilité de transformation systémique –, les Sept vont se féliciter d'avoir réussi à ramener la Russie dans la voie de la raison en matière économique. Ils devraient débattre des suites qu'ils comptent donner à cet accord. Les négociations sur la restructuration de l'aide publique russe vont reprendre au sein du Club de Paris, le groupe des grands pays créanciers de la Russie. Le G7 cherchera à définir une position commune.

Au-delà, Michel Camdessus, directeur général du FMI, a d'ores et déjà confirmé que des discussions allaient être engagées en vue d'un accord de crédit stand-by, la procédure d'aide la plus classique du Fonds. L'administration américaine soutient une telle démarche préconisant un prêt de ce type de l'ordre de 3 milliards de dollars dès cet automne. Une délégation russe, dirigée par Alexandre Shokhin, ministre des finances, devrait rejoindre, dimanche à Washington en fin de réunion, les sept ministres. Edmond Alphandéry va bientôt rencontrer aussi souvent son homologue russe, Alexandre Shokhin, que son ami américain, Lloyd Bentsen.

ERIK IZRAELEWICZ

(1) Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Japon, Allemagne, Italie, France.

Pour remplacer des gouverneurs démissionnaires

Bill Clinton nomme deux professeurs d'économie à la Réserve fédérale

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Bill Clinton a finalement désigné comme gouverneurs de la Réserve fédérale deux professeurs d'économie démocrates, Alan Blinder et Janet Yellen. En cette période de débat sur la politique monétaire, cette double désignation était attendue avec impatience par les opérateurs sur les marchés financiers. Pour remplacer deux gouverneurs démissionnaires, M. Clinton a fait un choix qui ne devrait pas peser fondamentalement sur l'orientation actuelle du Comité fédéral de l'Open Market. Ce comité, qui se réunit toutes les six semaines environ, est la véritable instance de décision en matière de politique monétaire. Indépendant du pouvoir exécutif, il est composé de douze membres, dont sept sont des gouverneurs permanents nommés par le président.

Professeur d'économie à l'université de Princeton, Alan Blinder avait rejoint en 1993 l'équipe des conseillers économiques de la Maison Blanche. En tant que chercheur, il avait beaucoup travaillé sur des modèles macroéconomiques et s'était intéressé notamment aux questions d'épargne. Considéré comme un économiste classique et modéré, il n'a aucune pratique des marchés. Nommé vice-président de la Réserve fédérale, il en devient de fait le numéro deux. Il pourrait succéder au président actuel, Alan Greenspan, lorsque le mandat de celui-ci viendra à échéance, en 1996.

Issu de la même université que Laura Tyson, chef des conseillers économiques de Bill Clinton, l'université de Berkeley en Californie, Mme Yellen a eu des centres d'intérêt variés : le chômage, le commerce extérieur, le fonctionnement économique des gangs de rue. On ne lui connaît pas de travaux sur la monnaie ni sur les marchés financiers.

E. I.

Hausse des taux d'intérêt et instabilité des changes

La reprise canadienne contrariée

Les autorités canadiennes sont confrontées à un dilemme. Pour enrayer la dépréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar américain, elles ont augmenté les taux d'intérêt. Ce qui freine la reprise économique.

OTTAWA

de notre correspondante

Le Canada, en dépit des signes de reprise économique, voit sa monnaie s'affaiblir par rapport au dollar des Etats-Unis. Une tendance amorcée en début d'année et confirmée au fil des semaines : en avril 1993, le dollar canadien cotait 79,24 puis 75,14 en décembre et 74,46 en février dernier pour atteindre 72,10 la semaine dernière, son niveau le plus bas depuis l'été 1986. Une baisse de presque 10 % par rapport à avril 1993, de plus de 4 % depuis le début de l'année. L'effet en est favorable sur les exportations canadiennes, qui s'en trouvent stimulées, mais défavorable sur la croissance, freinée par le relèvement des taux d'intérêt à court terme. Et au total, le second effet a plus de poids que le premier. Pour tout arranger, l'affaiblissement de la monnaie canadienne ébranle la confiance des investisseurs. La firme d'investissement Moody's a annoncé qu'elle mettait sous surveillance la cote AAA attribuée à la dette en devises étrangères contractée par le Canada.

Cruel dilemme

Le poids de la dette publique – dont le service représente environ un tiers des dépenses du budget – et les doutes sur la capacité du gouvernement fédéral à mettre en œuvre des politiques d'assainissement budgétaire ont contribué à l'instabilité du dollar canadien au cours des dernières semaines. Cela d'autant plus que de grandes provinces comme l'Ontario et le Québec ne cachent pas que leur déficit budgétaire ne sera pas beaucoup réduit.

A la suite du resserrement de la politique monétaire américaine au début du mois de février, la devise canadienne a continué de s'affaiblir. Pour compenser cet affaissement du dollar national et éviter des pertes de change, les marchés spéculent sur la hausse des taux. La Banque du Canada a, de son côté, relevé son taux d'escompte, qui est passé de 3,87 % au début février à 6,21 %. Des taux plus élevés qui attirent les capitaux étrangers pour raffermir le dollar canadien mais ont pour inconvénient de freiner la reprise économique. Cruel dilemme. Les banques ont emboîté le pas, en majorant leur taux préférentiel pour la deuxième fois en trois semaines.

Dans les milieux financiers, on désigne comme responsables des turbulences monétaires les politiques du ministre des finances du Canada, Paul Martin, et du nouveau gouverneur de la Banque du Canada, Gordon Thiessen. Ces derniers tablent sur une accélération de la reprise économique pour accroître les revenus de l'Etat. C'est la raison pour laquelle ni l'un ni l'autre ne paraissent disposés à livrer au déficit budgétaire la bataille que les marchés financiers attendent du gouvernement. Pour tranquilliser les marchés, les pouvoirs publics ont tout de même assuré que le déficit budgétaire serait ramené à 3 % du PIB pour l'année 1996-1997.

La devise canadienne est restée très faible en fin de semaine, à 72,53. Il faudra attendre avant que la Banque du Canada ne favorise un repli des taux d'intérêt de nature à soutenir la relance économique.

SYLVIANE TRAMIER

Guerre commerciale dans le textile

Bruxelles veut sanctionner Séoul

Un symbole. Vendredi 22 avril, la Commission de Bruxelles a fait savoir qu'elle avait demandé la suspension de l'application du système de préférence généralisée (SPG) à l'encontre de certains produits textiles en provenance de Corée du Sud. Après approbation par le conseil des ministres, cette sanction – le SPG a été mis en place pour favoriser l'accès des produits des pays pauvres aux marchés des pays riches – sera applicable dès le 1er juillet aux produits textiles coréens actuellement couverts par l'Accord multifibres (AMF). La Commission entend, ainsi, riposter à la décision de Séoul de réaugmenter unilatéralement ses droits de douane sur les produits en laine, dont l'Union européenne est, justement, un important exportateur. Après être descendus à 8 % ou 9 %, les droits coréens ont été réaugmentés à 20 %.

La suspension du SPG frappera de 50 à 60 millions d'écus (330 à 397 millions de francs) d'exportations coréennes. Mais l'essentiel n'est pas dans la modestie du montant. *« Suspendre l'application du SPG n'est pas une mesure courante*, dit-on à Bruxelles. *C'est même la première fois que nous l'utilisons pour répondre à une agression commerciale. C'est un geste politico-psychologique. »* La demande de Bruxelles intervient, en effet, au lendemain de la signature à Marrakech du cycle de l'Uruguay, qui prévoit une libéralisation des échanges et, plus particulièrement, le démantèlement de l'AMF encadrant le commerce mondial du textile-habillement. La Commission signale ainsi que le désarmement douanier ne doit pas être unilatéral.

P.-A. G.

La publication par l'INSEE des comptes annuels de la nation

La production nationale a reculé de 1 % en 1993

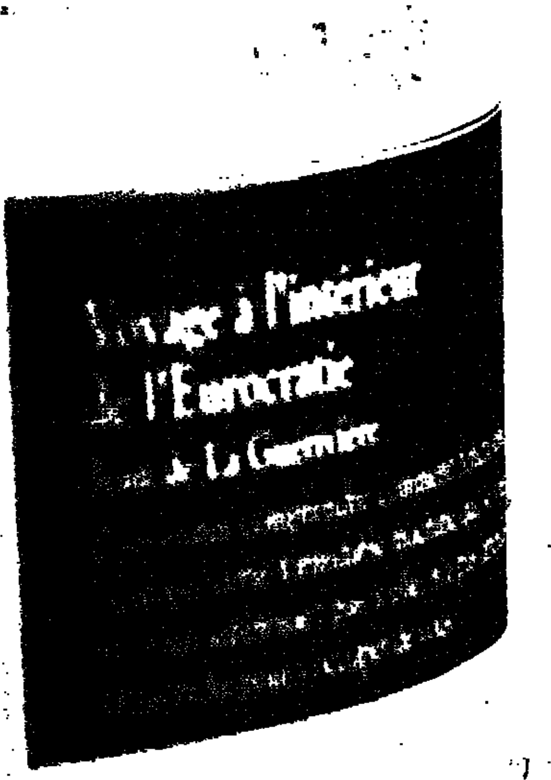
Le produit intérieur brut (PIB) de la France a baissé de 1 % en volume en 1993, révèlent les comptes annuels de la nation publiés, vendredi 22 avril, par l'INSEE. Jusqu'ici, les comptes trimestriels pour 1993 faisaient apparaître une chute du PIB de 0,7 %. Ils seront révisés jeudi prochain, et devraient également indiquer une baisse proche de 1 %.

Ce recul plus important s'explique par le fait que la récession a été plus forte que prévu à la fin de 1992, année au cours de laquelle le PIB avait progressé de 1,1 %. Mais comme ces chiffres sont des moyennes annuelles, ils n'indiquent pas les renversements de tendance intervenus en cours d'année. L'économie française est ainsi sortie progressivement de la récession à partir du deuxième trimestre de 1993.

La baisse de l'activité a touché, l'an dernier, tous les secteurs, note l'INSEE. La production manufacturière a chuté de 5,3 % en volume. On a assisté à *« une défaillance générale de la demande »*. La consommation des ménages n'a augmenté que de 0,4 % en volume (au lieu de 0,8 % initialement annoncé), soit la plus faible progression depuis trente ans. Conséquence : la situation de l'emploi s'est aggravée. Mais cette dégradation s'est tempérée à partir de l'été. *« L'emploi a réagi avec un léger décalage au redémarrage de l'activité en cours d'année »*, indique l'INSEE.

Si les entreprises et les ménages ont dégagé une épargne importante, cela n'a pas été le cas des administrations publiques. Leur déficit a totalisé 5,8 % du PIB en dépit d'une croissance de 2,4 % des recettes fiscales et sociales, le taux des prélèvements obligatoires passant ainsi de 43,6 % en 1992 à 44 % du PIB.

Au chapitre des points positifs, l'INSEE rappelle le solde excédentaire de la balance des opérations courantes (77 milliards de francs), une inflation qui *« apparaît durablement maîtrisée »* (2 %) et la situation financière *« relativement satisfaisante »* des entreprises.



INDUSTRIE

Un médiateur nommé sur le dossier Pechiney-CNR

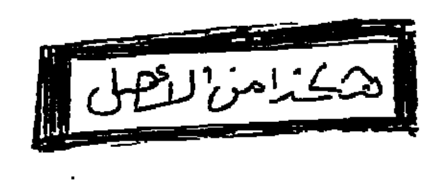
Jean Gandois piégé par le calendrier

Jean Gandois a perdu sa course contre la montre. L'actuel président de Pechiney ne mariera pas son groupe à la Compagnie nationale du Rhône. Le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, le lui a indirectement – mais pour la première fois publiquement – signifié, dans un entretien accordé vendredi 22 avril au *Progrès de Lyon*. Evoquant le rapprochement Pechiney-CNR, M. Longuet indique en effet qu'un médiateur sera nommé *« dès cet été »* pour travailler sur le dossier. Ce qui signifie en clair qu'au 1er juillet, date limite fixée par Jean Gandois avant de déclarer officiellement sa candidature à la présidence du CNPF, peu de choses auront avancé.

Atteignant soixante-cinq ans en mai 1995, le patron de Pechiney aura, à cette date, atteint la limite d'âge pour présider une entreprise publique. Rester à la tête du groupe suppose donc que celui-ci soit privatisé rapidement. C'est-à-dire d'ici à la fin 1994, étant bien entendu que les élections présidentielles interdiront toute opération d'ampleur durant le premier trimestre de 1995. Pour ce faire, le rapprochement Pechiney-CNR devait être bouclé au début de l'été, les derniers arbitrages rendus et le décret de privatisation publié au plus tard à la rentrée. Sans oublier la modification de la loi de 1946 régissant le secteur de l'électricité, qui devrait, pour que l'opération se fasse, être adoptée au Parlement à la session d'automne. La nomination tardive d'un médiateur rend ce schéma tout à fait improbable.

A moins, donc, de dissocier le mariage Pechiney-CNR de la privatisation du groupe public – ce qui ne semble pas l'option de la tutelle, bien que M. Gandois y songe –, le calendrier joue donc contre Jean Gandois. Contre Jean Gandois, patron de Pechiney. Mais pas contre le candidat au siège de François Perigot, avenue Pierre-Ier-de-Serbie.

CAROLINE MONNOT



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 18 au 22 AVRIL 1994

PARIS

Dégâts limités

INDICE CAC 40

- 1,13 %

Le petit mieux affiché la semaine dernière est resté sans suite au cours de la période qui vient de s'écouler. Pour preuve, malgré la déconnexion effective entre les marchés de taux américains et européens, les gestes en matière de loyer de l'argent de la Bundesbank et de la Banque de France, respectivement mercredi et jeudi, n'ont pas provoqué d'enthousiasme particulier.

Il aura fallu attendre la vigoureuse reprise de fin de semaine pour mettre un terme à trois séances consécutives de baisse et permettre au marché parisien, en ce dernier jour du terme boursier, *de limiter «la casse» tant* pour la liquidation, que pour le score hebdomadaire final.

La première séance de la semaine contrastait singulièrement avec la dernière de la période précédente : si celle du vendredi 15 avril s'était terminée au plus haut niveau du jour, celle de lundi a fini pratiquement au plus bas avec un score positif symbolique de 0,02 %. A cela, *une seule raison* : la hausse – pourtant anticipée – d'un quart de point, à 3,75 %, du taux interbancaire au jour le jour. Mais le plus gros de la mauvaise humeur sera effectif dès le lendemain. En baisse de 0,49 % à l'ouverture, l'indice CAC 40, dans le sillage du marché obligataire, chutait, pour terminer la séance en retrait de 1,1 %.

La tendance a continué de se dégrader mercredi, toujours dans le sillage des marchés obligataires et du MATIF, notamment après l'annonce par la Bundesbank d'une nouvelle baisse de son taux de prise en pension. Malgré un début de séance sous le signe de la hausse (+ 0,22 %), les valeurs françaises repiquèrent rapidement du nez pour finir la journée en recul de 1,56 %. La baisse ne s'arrêtera pas là. Malgré la réduction de 0,10 % du taux d'intervention – jugée décevante – et la baisse de 0,25 % sur le taux de prise en pension annoncée par la Banque de France à l'issue de son Conseil de la politique monétaire, l'indice *CAC 40 n'a dû la réduction de* ses pertes (– 0,51 %) qu'à une meilleure tenue des marchés américains et au rebond qu'il a effectué sur le seuil graphique des 2 080 points.

La dernière séance de la semaine et du terme boursier d'avril réussira à effacer les deux tiers des pertes enregistrées au cours des séances précédentes. Si les taux américains avaient *pesé sur le marché* obligataire en début de semaine, la détente des taux à long terme aux Etats-Unis, jeudi soir, la meilleure orientation du MATIF qui s'ensuivit et le raffermissement du franc ont donné des ailes au marché des actions. En hausse de 0,99 %, dès les premiers échanges, les valeurs françaises ont terminé la séance sur un gain de 2,07 %. L'indice CAC 40 s'établissant à la cote 2 135,17.

Avec cette ultime progression, le bilan hebdomadaire se révèle négatif de 1,13 %. Les valeurs françaises sont en recul de 5,87 % depuis le début de l'année. Quant à la liquidation, elle *termine sur un solde négatif de* 0,81 %.

L'horizon s'éclaircit

Du côté des valeurs, cette semaine, un élément encourageant : on notera d'une façon générale que les seize bureaux d'analyse regroupés au sein d'Associés en Finance estiment que, *«si le mois dernier il convenait de parler de lueur d'espoir dans un contexte de bénéfices déprimés, ce mois-ci, l'horizon s'éclaircit plus franchement»*. Pour la première fois depuis près de deux ans, le solde de révisions (nombre de révisions en hausse moins nombre des révisions en baisse) est positif sur 1994 comme sur 1993.

Ainsi, les bénéfices par action (BPA) 1993 ont été révisés en moyenne de 0,8 % pour l'ensemble de l'échantillon d'actions et de 1,8 % pour le CAC 40. Les prévisions de bénéfice 1994 ont également été révisées à la hausse, de 1,9 % pour le CAC 40.

Pour les valeurs à proprement parler, plusieurs titres ont retenu l'attention. A commencer par l'UAP, dont le préplacement en vue de sa future privatisation a commencé le 13 avril. A 164,60 francs, le premier assureur se retrouve en tête des plus fortes baisses depuis le début de l'année (– 25,9 %). En conséquence, quel prix pourra proposer le Trésor – le prix pressenti le plus communément avancé *pour sa mise sur le marché* était de 160 francs – pour éviter que l'on parle de «bradage»? La privatisation devrait être d'ailleurs suivie d'une augmentation de capital de 3 milliards de francs. Le premier assureur n'est pas le seul, le quatrième, le GAN, dont les résultats ont été annoncés cette semaine, a pâti en début de semaine d'articles de presse faisant état de résultats plus mauvais que prévu. Et, de fait, *M. Heilbronner a péché par excès* d'optimisme : en quelques semaines, les 700 millions initialement prévus ne sont plus que 414 millions au final.

Pour conclure, notons que les actionnaires d'Elf-Sanofi, filiale santé et cosmétiques d'Elf Aquitaine, devront se prononcer le 1er juin sur la division par quatre de la valeur du titre. Enfin, les actionnaires du groupe chimique *Rhône-Poulenc, réunis en assemblée* générale vendredi 22 avril – la première depuis la privatisation –, ont approuvé la fusion-absorption avec l'Institut Mérieux et l'achat de la Cooper (distribution pharmaceutique) par voie d'OPA.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	22-4-94	Diff.
Bongrain	3300	- 75
BSN	866	+ 5
Eridania Béghin	904	- 16
Fromageries Bel	5 190	- 10
LVMH	891	+ 22
Pernod-Ricard	388	+ 3,5
Remy-Cointreau	225,5	- 0,5
Saint-Louis	1 751	- 28

Assurances

	22-4-94	Diff.
AGF	531	- 42
AXA	1 324	- 9
GAN	418	- 26,9
Groupe Victoire	N.C.	-
SCOR SA	497	3
UAP	168	inchangé

Bâtiment et matériaux

	22-4-94	Diff.
Bouygues	698	+ 25
Ciments français	345	- 17
Colas	1 068	- 13
Eurotunnel	33,20	- 10,65
Eiffage	1 220	- 30
GTM Entrepose	464	- 16
Imétal	600	inchangé
Immob. Phénix	98,20	- 5,80
Jean Lefebvre	1 178	+ 24
Lafarge-Coppée	444,20	- 13,70
Poliet	422,10	- 29,10
Saint-Gobain	707	+ 7
SGE	253	- 4,20
Spie-Batignolles	420	- 42

Chimie

	22-4-94	Diff.
Air liquide (L')	813	+ 3
ELF Sanofi	998	+ 23
Gascogne	580	+ 30
Institut Mérieux	2 140	+ 35
Michelin	253	- 18,30
Plastic Omnium	826	+ 17
Rhône-Poulenc A	146,80	+ 1,30
Rhône-Poulenc CI	180	+ 10
Roussel-Uclaf	626	+ 9
Synthélabo	197	- 7,80

Consommation non alimentaire

	22-4-94	Diff.
BIC	1270	- 60
Chargeurs	1480	inchangé
Christian Dior	402,5	- 7,5
Clarins	532	- 18
DMC	394	- 5
EBF	902	- 19
Essilor Int.	752	+ 6
Gr. André CP 8,50	665	+ 5
L'Oréal	1 208	+ 15
Moulinex	*141,40*	*- 0,1*
Salomon	2038	- 42
SEB	558	+ 4
Skis Rossignol	2014	- 52
Sommer-Allibert	2450	+ 40
Zodiac	2225	- 37

Crédit et banques

	22-4-94	Diff.
Comp. bancaire	554	- 9
BNP	248,1	- 10,2
Cetelem	1209	- 60
CPR	456	- 14
CDE	219	inchangé
CCF	232,4	- 4,6
CFF	1 124	- 34
CLF	412,6	+ 3,9
Créd. lyon. CI	591	- 9
Crédit national	584	- 28
Société générale	617	- 13
SOVAC	1674	- 65
UFB Locabail	428	+ 3
UIC	477	- 28
Via Banque	409	- 9,9

Distribution

	22-4-94	Diff.
Bon Marché	768	- 6
Carrefour	4 099	+ 77
Casino	169,60	+ 2,60
Castorama Dubois	786	- 22
Compt. modernes	1 522	- 23
Damart	5 950	+ 110
Docks de France	691	- 7
Gal. Lafayette	2 600	- 80
Guilbert SA	527	- 9
Guyenne Gasc.	1 601	- 44
Pinault Printemps	973	- 7
Primagaz	955	- 23
Promodès	1 038	+ 11
Rexel (ex-COME)	672	- 6
SCOA	3,86	- 0,14

Electricité et électronique

	22-4-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	674	- 8
Alcatel-Câble	639	- 22
CSEE	690	inchangé
Intertechnique	640	- 20
Labinal	806	- 34
Legrand	6 380	- 190
Matra Hachette	135	- 3,20
Radiotechnique	580	- 15
Sagem	2 815	- 35
Schneider	442	- 8
Sextant Avionique	300	-
Thomson CSF	169,30	- 12,40

Immobilier et foncier

	22-4-94	Diff.
CFI	300	Inch.
GFC	483	+ 1
Lucia	150	-
Olipar	26,60	+ 0,60
Rue Impériale	4430	- 270
Sefimeg	488	- 18
Silic	880	Inch.
Simco	532	- 42
Sogeparc	845	- 15
UIF	605	- 15

Investissement et portefeuille

	22-4-94	Diff.
Amault et Assoc.	280	-
Bolloré	342	- 18
Cerus	114	- 4,90
CGIP	1 151	- 67
Eurafrance	2050	- 70
Gaz et Eaux	2 100	- 47
Lagardère MMB	151	- 13,80
Marine-Wendel	409	- 1,50
Navigation mixte	1 110	- 68
Nord-Est	152,90	- 9,10
Origny-Desvroise	1020	- 10
Parfinance	229	- 5,90
Paribas	416,20	- 17,30
Suez	308,90	- 13,10
Worms	292	- 10,50

Métallurgie, mécanique

	22-4-94	Diff.
CarnaudMetalbox	171	- 15
Dassault Aviation	520	- 16
Dé Dietrich	2640	- 60
Fives-Lille	621	21
Legris Industrie	257	- 27
Métaleurop	85	- 0,4
Pechiney CI	377	- 15
Pechiney Int	174,8	- 23,8
Peugeot SA	894	- 24
Strafor, Facom	675	- 18
Valeo	1418	- 32
Vallourec	306,8	0,8

Mines d'or, diamant

	22-4-94	Diff.
Anglo-American*	254	+ 26
Buffelsfontein	51,40	+ 0,30
De Beers	130,10	+ 7,10
Driefontein	61,10	+ 1
Gencor	10,10	+ 0,15
Harmony	28,30	+ 0,30
Randfontein	53,50	+ 2,50
Sainte-Helena	47,30	- 2,20
Western Deep	200,50	+ 3

Pétrole

	22-4-94	Diff.
BP-France	132	-
Elf-Aquit.	402,90	- 7,10
Erap-Elf	348	- 2
Esso	1 020	- 29
Géophysique	556	- 9
Total	342,80	+ 9,90

Sicomi ou ex-Sicomi

	22-4-94	Diff.
Bail Investis.	931	- 29
Genefim	325	- 51
Immobail BTP	520	-
Interbail	514	+ 9
Klepierre	662	- 30
Locindus	1000	- 49
Selectibanque	176	- 3
Unibail	518	- 15

Transports, loisirs, services

	22-4-94	Diff.
Accor	711	- 21
BIS	293,50	+ 6,50
Canal Plus	970	+ 2
Cap Gemini	168,20	- 1,50
CEP Comm.	463	- 36
Club Méditerranée	434	+ 14
Dauphin Ota	296,20	- 43,80
Génér. des eaux	2 622	- 57
Ecco	713	- 17
Euro Disney	33,45	+ 0,30
Filipacchi Médias	895	+ 15
Havas	447,30	- 6,70
Lyonnaise-Dumez	581	- 2
OGF	829	- 46
Publicis	500	- 15
Delmas Vieljeux	530	+ 5
SITA	805	- 10
Sligos	560	- 10
Sodexho	993	- 90
TF1	487,20	+ 12,20

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	22-4-94	Diff.
10,80 % 1979	NC	-
EDF-GDF 3 %	6 000	-
CNB 5 000 F	100,55	Inch.
CNB Par.5 000 F	NC	-
CNB Suez 5 000 F	NC	-
CNI 5 000 F	100,80	Inch.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	2463927	1687848
Elf-Aquitaine	2679660	1089308
Sté générale	1505070	928444
Peugeot	1010475	924396
Total	2484975	838132
Eaux (Gle des)	236510	630676
Saint-Gobain	809100	589960
Lyonn. eaux-Dumez	808730	473932
Michelin	1884160	447601
LVMH	507130	440389
Oréal (L')	387728	437982
BNP	1710990	429480
AXA	309380	404874
Schneider	886175	398487

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Rochette	+ 6,6	Pechiney Intl.	- 14
Total	+ 3,4	Sodero	- 12
Seb	+ 2,9	Poliet	- 11,3
Gascogne	+ 2,6	Carnaudmetal.	- 10,3
Club Médiler.	+ 2,5	Groupe Ass. N.	- 10,1
Inserbail	+ 2,3	Spie Batignolles	- 10,1
Scor	+ 2	CGIP	- 10
Métaleurop	+ 1,8	Lagardère Gr.	- 9,5
Berger	+ 1,8	Centrest	- 9,3
Plastic Omnium	+ 1,8	Sodecco	- 9
Jean Lefebvre	+ 1,8	Thomson CSF	- 8,9
Bouygues	+ 1,6	AGF	- 8,9
Moulinex	+ 1,5	SDR N.-P.-de-C.	- 8,5
Damart	+ 1,5	Sodexho	- 8,2

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	15-4-94	18-4-94	19-4-94	20-4-94	21-4-94
RM	3 039 536	3 617 959	3 748 893	3 906 333	4 290 826
Comptant R. et obl.	22 008 653	23 411 178	26 816 751	23 613 023	32 927 302
Actions	448 962	246 760	220 652	207 731	203 063
Total	25 497 151	27 275 896	30 785 296	27 727 087	37 421 191

INDICES CAC 40 (du lundi au vendredi)

	18-4-94	19-4-94	20-4-94	21-4-94	22-4-94
Ind. SBF 120	1 497,87	1 477,38	1 456,16	1 446,55	n.c.
Ind. SBF 250	1 449,03	1 430,23	1 411,42	1 402,99	n.c.
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 160,06	2 135,98	2 102,71	2 091,95	2 135,17

MATIF
Notionnel 10 % – Cotation en pourcentage du 22 avril 1994
Nombre de contrats : environ 236 955

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 94	SEPT. 94	DÉC. 94
Premier	120,76	119,96	119,18
Dernier	121,34	120,40	119,62

NEW-YORK

Nervosité

INDICE DOW JONES

- 0,35 %

Wall Street a connu encore une semaine nerveuse à la suite d'un relèvement des taux d'intérêt interbancaires par la Réserve fédérale (Fed) lundi, mais a réussi à limiter ses pertes en fin de semaine grâce à une ruée d'achats dans le secteur de la haute technologie. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé, vendredi, à 3 648,68 points, en baisse de 12,79 points, soit un repli de 0,35 % par rapport à la période précédente.

«La semaine n'a pas été exceptionnelle», en l'absence notamment d'indicateurs économiques importants, a commenté James Schroeder, analyste chez MMS International.

Le ton du marché est devenu plus positif en fin de semaine grâce à la remontée des valeurs de la haute technologie dans le sillage d'un gain de 12 % du titre IBM après l'annonce, jeudi, d'un bon résultat financier au 1er trimestre. Un repli des taux d'intérêt à long terme sur le marché obligataire a également donné un coup de pouce à Wall Street, a souligné M. Schroeder.

Wall Street avait dégringolé en début de semaine après l'augmentation d'un quart de point, à 3,75 %, du taux interbancaire au jour le jour par la Fed, pour la troisième fois depuis le début février.

La grande Bourse new-yorkaise devrait connaître une pause en début de semaine prochaine avant de repartir à la hausse en fin de semaine et la semaine suivante, a prédit M. Schroeder.

Indice Dow Jones du 22 avril : 3 648,68 (c. 3 661,47).

	Cours 15 avril	Cours 22 avril
Alcoa	67 3/4	67 3/4
Allied Signal Inc.	35 7/8	35 1/8
American Express	30 1/8	29 1/2
ATT	50	52 3/8
Bethlehem Steel	21 7/8	19 3/4
Boeing	45 1/4	43 3/4
Caterpillar Inc.	111 7/8	107 3/8
Chevron	90 5/8	90 1/8
Coca-Cola	39 3/8	39 7/8
Dysney Corp.	40 7/8	42 5/8
Du Pont de Nemours	57	54 5/8
Eastman Kodak	42 1/2	40 3/4
Exxon	63	63
General Electric	98 3/4	98
General Motors	58 1/2	56 5/8
Goodyear Tyre	40	39
IBM	53	58 3/4
International Paper	64 3/8	61
McDonnel Douglas	111 1/2	114 1/8
Merck and Co.	28 3/8	30 7/8
Minnesota Mining	48 3/4	47 3/8
Morgan (J.P.)	63 5/8	62
Philip Morris	50	52 7/8
Procter Gamble	53 5/8	56 7/8
Sears Roeb. and Co	48 1/2	46 1/2
Texaco	64 5/8	65
Union Carbide	23 7/8	24 5/8
United Tech.	65 7/8	63 3/8
Westinghouse	11 3/8	11 5/8
Woolworth	17	16

TOKYO

Morose

INDICE NIKKEI

- 1 %

La Bourse de Tokyo a perdu du terrain cette semaine en raison de l'instabilité politique qui a prévalu ces derniers jours au Japon avant la nomination vendredi 22 avril de Tsutomu Hata, successeur du premier ministre démissionnaire, Morihiro Hosokawa. L'indice Nikkei a cédé au final 200,24 points, soit 1 %, pour retomber à 19 964,39 points après avoir gagné 229,64 points la semaine précédente.

Après une reprise en début de semaine sous l'effet d'achats massifs d'investisseurs étrangers, un fléchissement progressif dû à l'instablilité politique est apparu tout au long du reste de la période dans l'attente de la nomination du successeur de M. Hosokawa.

Le responsable de Nikko Securities Co., Yasuo Ueki, a déclaré que l'annonce, vendredi, de *«la nomination* [de M. Hata], *qui s'était fait attendre, était bienvenue»*. Toutefois, les opérateurs estimaient en fin de séance que le climat politique resterait incertain jusqu'à la formation du nouveau gouvernement et le règlement de certaines questions économiques restées en suspens pendant la crise, notamment la réforme fiscale que les principaux dirigeants de la coalition se sont engagés à mettre en œuvre avant la fin juin.

Indice du 22 avril : Nikkei, 19 964,39 (c. 20 164,63); Topix, 1 615,80 (c. 1 635,12).

	Cours 15 avril	Cours 22 avril
Bridgestone	1 550	1 510
Canon	1 650	1 680
Fuji Bank	2 320	2 280
Honda Motors	1 760	1 730
Matsushita Electric	1 720	1 710
Mitsubishi Heavy	680	695
Sony Corp.	5 950	5 910
Toyota Motors	2 030	2 030

LONDRES

Repli
– 1 %

Le Stock Exchange a été affecté cette semaine par la hausse du taux interbancaire au jour le jour de la Réserve fédérale américaine et par la publication de bons indicateurs économiques en Grande-Bretagne, qui ont éloigné la perspective d'une baisse des *taux d'intérêt. Après une reprise* technique en fin de semaine, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé à 3 133,7 points vendredi, avec une perte hebdomadaire de 34,6 points, soit 1 %.

Des hausses plus fortes que prévu des ventes de détail britanniques (+ 0,8 % en mars par rapport à février) et des crédits bancaires (+ 3,3 milliards de livres) et une baisse de 30 300 du nombre des demandeurs d'emplois le mois dernier ont été perçus comme écartant le besoin d'une baisse des taux d'intérêt.

Indices «FT» du 22 avril : 100 valeurs, 3 133,7 (c. 3 168,3); 30 valeurs, 2 499,3 (c. 2 507,4).

	Cours 15 avril	Cours 22 avril
Allied Lyons	5,85	5,89
BP	3,90	3,85
BTR	3,84	3,91
Cadbury	4,79	4,69
Glaxo	5,75	5,77
GUS	6,15	6,04
ICI	8,24	8,30
Reuters	19,90	5,06*
RTZ	8,61	8,30
Shell	7,27	7,24
Unilever	10,71	10,85

(*) Division du titre par 4.

FRANCFORT

Résistante
+ 0,66 %

La Bourse allemande a été secouée cette semaine par la plus importante banqueroute de l'histoire allemande depuis la seconde guerre mondiale, le groupe du promoteur immobilier Schneider, et par la hausse lundi des taux d'intérêt aux Etats-Unis; mais elle est parvenue lors des dernières séances de la semaine a regagner le terrain perdu. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 213,96 points, en hausse de 0,66 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Le DAX a dégringolé de 2,53 % mardi, passant au-dessous du seuil des 2 200 points, après le resserrement du coût du crédit aux Etats-Unis lundi. Les titres financiers ont par ailleurs chuté fortement, essuyant les retombées des déboires du groupe immobilier Schneider, dont les créances auprès des banques s'élèvent à 5 milliards de DM (17 milliards de francs).

Indice DAX du 22 avril : 2 213,96 (c. 2 200,42).

	Cours 15 avril	Cours 22 avril
AEG	173,50	179,90
BASF	319,90	317,80
Bayer	390,50	389,20
Commerzbank	351	357,40
Deutsche Bank	779,50	781
Hoechst	341,80	337,50
Karstadt	575	618
Mannesman	473	475,50
Siemens	726,70	734,80
Volkswagen	519,50	548,50

L'euro-yen sur l

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'euro-yen sur la sellette

Alors que la situation politique se rétablit au Japon, les emprunts internationaux en yens attirent de nouveau l'attention. Les grands investisseurs européens recommencent à s'intéresser au compartiment de l'euroyen que plusieurs débiteurs s'apprêtent à solliciter pour des montants élevés. On prête ainsi à la Suède l'intention de lancer une opération de 100 milliards de yens pour une durée de cinq ans et on espère que la Banque interaméricaine de développement (BID) ne tardera pas à se présenter sur ce marché. La signature de cet établissement supranational est une des meilleures du monde. D'autres candidats de premier plan pourraient suivre rapidement.

Si ces affaires voient le jour, ce seront des euro-émissions de type classique qui devraient être lancées à Londres, au cœur de l'euromarché. La précision s'impose car le marché des nouvelles transactions libellées en yens pourrait essaimer bientôt. Les maisons de titres japonaises s'emploient à convaincre les services compétents de leur ministère des finances du mérite qu'il y aurait à émettre en Suisse des emprunts libellés en yens. Il s'agirait essentiellement d'emprunts émis par des entreprises japonaises et dont les titres seraient convertibles en actions. Pour que de tels emprunts en yens puissent être lancés à Zurich, il faut l'accord préalable de la Banque nationale suisse. Celle-ci donnerait son feu vert à condition que les pouvoirs publics japonais l'assurent qu'il n'y aura pas de réciproque et qu'on ne verra pas d'opération en francs suisses à Tokyo. Le paradoxe s'explique par la ferme intention des pouvoirs publics helvétiques de maintenir le marché des obligations en francs suisses à l'intérieur de leur propre pays.

Quoi qu'il en soit de l'attitude des différentes Banques centrales et Trésors publics quant à l'utilisation de leur monnaie pour libeller des emprunts, la question qui préoccupe vraiment les spécialistes est d'un autre ordre. Il en va du risque que courent les investisseurs. Cela fait des années que les entreprises industrielles et commerciales japonaises s'adressent en foule au marché suisse lorsqu'elles veulent émettre des obligations convertibles en actions. Jusqu'à présent, leurs transactions étaient libellées en francs suisses et elles prenaient un risque de change non négligeable. Elles s'exposaient à devoir rembourser les titres en francs suisses, devise dont la valeur extérieure évolue de façon assez heurtée et qui traverse des phases de très grande fermeté, même vis-à-vis du yen. Un débiteur qui se procure des ressources en devises et qui compte dans sa monnaie nationale peut avoir à rembourser à l'échéance beaucoup plus qu'il aura emprunté au départ. Dans le cas des emprunts convertibles, c'est une éventualité qui peut se produire si l'évolution de la Bourse des actions est décevante et ne permet pas aux porteurs de convertir leurs obligations de façon rentable. En cas de hausse de la Bourse, la question ne se pose normalement pas car les obligations sont rapidement échangées contre des actions.

Un transfert de risque

De nombreux emprunteurs japonais ont fait de coûteuses expériences dans les années qui ont suivi le krach boursier de 1987. Les maisons de titres qui les guident sur les marchés financiers ont fini par trouver la parade à ce risque de change et veulent offrir aux investisseurs suisses, qu'elles savent friands d'obligations convertibles japonaises, des titres en yens. Le problème de la valeur extérieure de la monnaie ne serait plus alors celui du débiteur mais deviendrait l'affaire du souscripteur qui n'aurait d'ailleurs plus guère le choix puisque les émissions en yens ne s'ajouteraient pas aux opérations de même nature en francs suisses; elles les remplaceraient.

Sur le marché de l'eurofranc français, la Caisse centrale de crédit immobilier vient de contracter un nouvel emprunt de 1,5 milliard qui se greffe sur une émission du début de l'année, portant son en-cours à 4 milliards. La transaction était lancée dans un marché très difficile mais elle s'est, en gros, bien passée car seule une partie de son montant était offerte en souscriptions. L'emprunt est important pour le débiteur car il fait apparaître une amélioration des conditions qui lui sont consenties. Au début de l'année, il lui fallait offrir un rendement de 0,70 point de pourcentage de plus que les obligations du Trésor français pour allécher les souscripteurs. Ces derniers jours, il a suffi de 0,57 point. L'emprunt est dirigé par le Crédit lyonnais.

Parmi les autres emprunts français récents, il convient de mentionner celui de 350 millions de florins néerlandais que le Crédit local de France a lancé vendredi pour une durée de dix ans et dont les conditions étaient arrêtées de façon à rapporter 6,95 % l'an. Les emprunts français en florins sont très rares et le Crédit local n'avait jamais encore levé de fonds sur ce marché. La transaction est placée sous la direction de ABN AMRO Bank avec laquelle le débiteur a conclu un contrat d'échange de façon à obtenir le produit de sa transaction, non pas en florins, mais en dollars américains qu'il lui faudra d'ailleurs rémunérer à taux variable et non pas à taux fixe.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar en pénitence

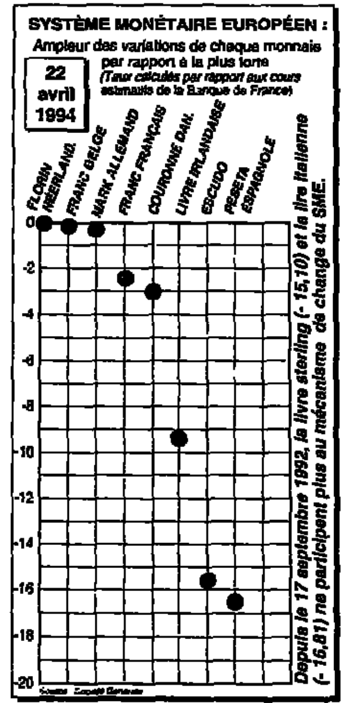
«Rien à faire!» C'était la réaction, atténuée dans sa vivacité, d'un opérateur sur les marchés des changes en fin de semaine. *«La Réserve fédérale a relevé son taux directeur d'un quart de point, la Bundesbank a diminué le sien d'un huitième de point, et le dollar a quand même baissé! C'est un comble, il aurait dû monter puisque tout, normalement, devrait le favoriser!»*. Effectivement, le dollar est bien «plombé» pour l'instant : il ne réagit à rien. En d'autres temps, ces mouvements de taux d'intérêt, qui rendent plus attrayants les placements en dollars, auraient provoqué une hausse sensible du billet vert. Mais non, il n'en est rien pour l'instant, contrairement à l'attente de nombreux opérateurs, pour lesquels le rééquilibrage en cours sur les niveaux des taux d'intérêt de part et d'autre de l'Atlantique constitue un élément *«fondamental»* sur les marchés des changes.

En poussant l'analyse plus loin, on s'aperçoit qu'en dépit de la forte croissance de l'économie américaine, et peut-être à cause d'elle, les investisseurs n'ont guère envie, pour l'instant, de se porter sur des placements en dollars, notamment à long terme, en forte dépréciation depuis le début de l'année en raison de la hausse des rendements qui fait baisser les cours des obligations, notamment, et aussi, ceux des actions à Wall Street. *«Qui voudrait acheter des titres du Trésor à dix ans et trente ans, attirants certes par leurs rendements, mais sans être assuré de subir des pertes en capital?»*.

En Europe, le mark a, très logiquement, bénéficié de la faiblesse du dollar, s'affermissant par rapport aux devises de ses partenaires de l'Allemagne au sein de la CEE. Le franc français a été l'un des plus touchés, avec un mark s'élevant, mercredi 20 avril, à 3,4385 francs au plus haut depuis le 10 décembre 1993. Ce petit accès de faiblesse était, peut-être, dû à la méfiance de certains milieux anglo-saxons vis-à-vis de la politique de la Banque de France, jugée pusillanime.

En tout cas, dès le matin du jeudi 21 avril, avant même les résultats de la réunion de quinzaine du Conseil de politique monétaire (CPM) de la Banque de France, le franc commençait à se raffermir, avant d'accentuer ce mouvement dans l'après-midi après l'annonce d'une diminution des taux directeurs français, après ceux de la Bundesbank la veille. Vendredi, en fin de journée, le mark était revenu à 3,4280 francs.

F. R.



COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 18 AU 22 AVRIL
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York...	1,4860	-	17,2123	69,4927	58,9797	2,8662	52,4907	0,00617
	1,4740	-	17,9099	68,8942	58,5138	2,8409	52,1241	0,00611
Paris...	8,6334	5,8098	-	403,7387	342,6600	16,6518	304,9604	3,5841
	8,6207	5,8485	-	402,9280	342,2177	16,6151	304,8475	3,5727
Zurich...	2,1384	1,4390	24,7685	-	84,8717	4,1244	75,5341	0,8877
	2,1395	1,4515	24,8183	-	84,9327	4,1236	75,6581	0,8867
Francfort...	2,5195	1,6955	29,1834	117,8249	-	4,8596	88,9980	1,0460
	2,5191	1,7090	29,5334	117,7403	-	4,8551	89,0800	1,0440
Bruxelles...	51,8465	34,89	6,0054	24,2460	20,5780	-	18,3140	2,1524
	51,8868	35,20	6,0947	24,2508	20,5968	-	18,3477	2,1503
Amsterdam...	2,8318	1,9061	327,91146	1,32391	112,362135	5,46030	-	1,1752621
	2,8279	1,9185	332,40798	1,32174	112,258631	5,45028	-	1,1719609
Milan...	2408,81	1621	279,0113	1126,4767	956,0602	46,46030	850,8740	-
	2412,94	1637	275,9918	1127,7988	957,8701	46,50568	853,2708	-
Tokyo...	154,03	103,65	17,84055	72,01919	61,13241	2,97077	54,40659	0,063942
	152,71	103,60	21,57249	71,37444	60,62005	2,94318	54,00052	0,063286

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 22 avril, 5,60520 F contre 5,64527 F le vendredi 15 avril 1994.

MATIÈRES PREMIÈRES

La Chine poursuit ses achats de coton américain

La saison cotonnière 1994-1995 (qui s'étend du 1er août au 31 juillet de l'année suivante) sera-t-elle déficitaire comme la précédente (1)? Et de quel montant serait ce déficit, s'interrogent certains opérateurs. D'autres, comme Loïc Pelfresne, d'une maison de négoce de coton située au Havre, haussent les épaules. *«Avec un stock de 32 millions de balles* (2) (soit quatre mois de consommation mondiale), *peut-on vraiment parler de déficit?»*

Ces interrogations agitent d'autant plus le marché que, actuellement, le Pakistan, la Thaïlande et l'Indonésie achètent du coton dont les volumes pour l'instant ne sont pas encore connus. Conséquence logique, les prix sont fermes; ils progressent régulièrement depuis octobre dernier : en France, le kilo de coton vaut 10,40 francs (contre 7,68 francs cet automne); à New-York, la livre coûte 81,57 cents (contre 58,75 cents en novembre). Le coton le meilleur marché, celui venu d'Ouzbékistan, mais qui, de l'avis des opérateurs, *«possède d'aussi grandes qualités de soyeux, de maturité et de couleur que les autres»* (3), s'établissait à 9,65 francs le kilo, en comptant le voyage jusqu'à la filature. Mais y arrive-t-il? *«Assurément,* répondent les négociants, *à condition de cultiver la patience. Le problème le plus épineux est l'acheminement au port, à Odessa ou à Riga. Il faut environ deux mois pour que la marchandise arrive à destination»*.

A l'engorgement des ports de la Baltique et de la mer Noire s'ajoute la lenteur des transports ferroviaires. Mais le coton parvient tout de même au bout de sa course, car les Républiques de la Communauté des Etats indépendants (CEI) sont plus gourmandes de dollars – la monnaie d'échange avec les pays de l'Ouest – que d'avantages en nature, système de paiement en vigueur dans les autres Républiques et en particulier en Russie. D'autre part, des rumeurs font état de déstockage de la part des filatures russes, toujours pour les mêmes raisons...

Sécheresse et insectes parasites

Depuis longtemps le marché a intégré les lenteurs de l'Oural. Les mystères de la Chine l'excitent bien davantage. Le département américain de l'agriculture (USDA) affirme que cette puissance a produit un peu plus de 17 millions de balles cette année contre 20 millions de balles l'année dernière, mais rien ne le vérifie. Et les autorités de Pékin ne l'infirment ni ne le confirment. L'USDA calcule également que l'Empire du Milieu consomme environ 21 millions de balles. Le mode conditionnel serait plus approprié. Il n'en faut pourtant pas plus pour que le marché attende de nouveaux achats; les Chinois, il est vrai, ont déjà acheté depuis le début de la campagne près de 500 000 balles, dont 300 000 ces derniers jours. Une autre information milite en faveur de nouvelles acquisitions asiatiques. Une délégation chinoise se trouve actuellement à New-York, et quelques analystes du secteur n'hésitent pas à affirmer *«qu'un urgent besoin en coton en serait la cause; que la Chine subit sécheresse et insectes parasites, qu'elle ne serait pas en mesure d'approvisionner ses filatures»*.

Gerald Estur, directeur général de la Compagnie cotonnière, connaît la Chine pour s'y être plusieurs fois rendu : *«Le coton chinois est victime d'un système de paiement par coupons – l'équivalent de nos anciens assignats – qui décourage les paysans,* explique-t-il. *Le coton est une culture fragile, qui nécessite beaucoup de produits phytosanitaires, et ils n'ont pas les moyens de les acquérir. D'autre part, la rémunération des autres cultures, comme le blé, est beaucoup plus attractive»*. De sources diverses, le premier producteur mondial a le plus grand mal à honorer ses contrats.

Quant aux Etats-Unis, ils n'ont pas encore commencé leurs ensemencements effectués d'habitude en cette période de l'année. Le département américain de l'agriculture pronostique néanmoins une récolte de 18 millions de balles. Les négociants s'esclaffent, persuadés que pluie et sécheresse, au choix, viendront tempérer ce bel optimisme. *«Ces experts ont fait les mêmes estimations l'année dernière et les Etats-Unis n'ont récolté que 16 millions de balles en définitive»*, se souvient l'un d'entre eux.

Le négoce international semble prendre une nouvelle densité. Le marché est de telle nature qu'il espère... des conditions atmosphériques aussi difficiles pour cette campagne que pour celle de l'année dernière.

MARIE DE VARNEY

(1) Pour la campagne 1993-1994, la production mondiale s'élevait à 18,12 millions de tonnes tandis que la demande s'établissait à plus de 19 millions de tonnes.

(2) Une balle pèse 200 kilos.

(3) Les opérateurs font surtout allusion au coton venu des Etats-Unis, deuxième producteur mondial avec 16 millions de balles par an en moyenne. La Chine est le premier producteur, mais elle consomme l'essentiel de sa production.

Figurent aux troisième et quatrième rangs après les Etats-Unis : l'Inde et l'Ouzbékistan.

PRODUITS	COURS DU 22-4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 914 (+ 32) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 284 (– 23) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 385 (– 275) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	299 (– 24) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	1 554 (+ 60) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 101 (– 16) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	316 (– 13) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	262 (– 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	189,80 (+ 2,60) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Juin	15,54 (+ 0,58) Dollars/baril
Or (Londres)	369,65 (– 7,60) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 15-4-94	Cours 22-4-94
Or fin (kilo en barre)	70 750	69 100
– (kilo en lingot)	71 150	69 750
Pièce française (20 F)	408	401
● Pièce française (10 F*)	320	330
Pièce suisse (20 F)	409	400
Pièce latine (20 F)	410	404
● Pièce tunisienne (20 F*)	408	405
Souverain	519	509
● Souverain Elizabeth II*	525	520
● Demi-souverain*	280	319
Pièce de 20 dollars	2 840	2 480
– 10 dollars	1 307,50	1 307,50
● – 5 dollars*	830	715
– 50 pesos	2 845	2 570
● – 20 marks*	513	512
– 10 florins	429	416
● – 5 roubles*	285	351

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un retournement possible

Quelle semaine! Les taux à long terme américains qui bondissent à nouveau avant de retomber, les marchés obligataires allemands et français qui voient baisser à nouveau les cours et monter les rendements avant d'amorcer un timide rebond, dans un climat de très grande nervosité, qui pourrait présager un retournement de tendance dans quelque temps : telle a été la physionomie de ces jours derniers, où l'on a, de part et d'autre de l'Atlantique, scruté tous les signaux émis par les banques centrales et les indications fournies sur les économies.

Lundi, la Réserve fédérale des Etats-Unis créait la surprise en annonçant, au début de la matinée (et milieu d'après-midi) un nouveau relèvement d'un quart de point de son taux directeur, celui de ses interventions sur le marché des Federal Funds (fonds fédéraux), sur lequel s'approvisionnent les banques. Ce relèvement, le troisième depuis le début de février, qui porte de 3 % à 3,75 % le niveau des fonds fédéraux, n'était pas attendu avant le 17 mai prochain, date de la réunion du Comité de l'Open Market de la Réserve fédérale. Surprise, donc, désagréable pour les marchés de taux d'intérêt, où le rendement des obligations du Trésor à dix et trente ans bondissait immédiatement, passant de 6,96 % à 7,17 % et de 7,29 % à 7,44 % respectivement. Les marchés, en outre, redoutaient un quatrième relèvement de ce même taux directeur, peut-être en mai, pour arriver au niveau de 4 %, déjà pris en compte dans les prévisions économiques de la Maison Blanche.

Les jours suivants, toutefois, les rendements redescendaient nettement, retombant d'un coup, à 6,89 % et 7,22 % jeudi, pour se redresser un peu vendredi à 6,94 % et 7,23 %. Il semble que l'atmosphère commence à changer aux Etats-Unis, où la psychose d'un retour de l'inflation, responsable de la hausse des rendements la plus rapide depuis la guerre, commence à s'atténuer devant certains signes d'un ralentissement de la croissance américaine. Ainsi, les marchés ont été très frappés par l'augmentation, inattendue, des demandes d'indemnités de chômage dans la semaine du 16 avril, et par le recul de l'indice d'activité de la Réserve fédérale de Philadelphie dont la hausse à 24,1 en février avait inquiété tout le monde. En mars, cet indice a reculé à 11,4, alors que les analystes attendaient 30. De plus, l'aggravation du déficit commercial des Etats-Unis en février, avec un net recul des exportations, laisse entendre qu'un tel recul n'a guère favorisé l'industrie domestique, les importations augmentant assez fortement de leur côté.

Enfin, et surtout, ces mêmes analystes commencent à réviser leurs estimations sur la croissance du produit intérieur brut des Etats-Unis au premier trimestre 1994, rendue publique le 28 avril prochain. Il y a un mois, ils envisageaient une croissance de 5 %, en rythme annuel, ce qui serait considérable, et jugé inflationniste. Il y a huit jours, ce chiffre était ramené à 4 %, et, maintenant, on parle de 3,5 %. Le «juge de paix» sera évidemment le chiffre officiel. En attendant, on a noté des achats massifs d'obligations du Trésor américain à 10 % par la banque centrale de Chine, qui a des réserves importantes, et la rumeur a couru d'achats identiques par la Réserve fédérale elle-même. Ajoutons enfin une précision technique intéressante. Sur le marché à terme de Chicago, la position «ouverte» sur le contrat bon du Trésor à dix ans, c'est-à-dire la position «vendeur à découvert», a atteint son plus haut niveau historique, 540 000 contrats de 100 000 dollars, soit une masse de 54 milliards de dollars (300 milliards de francs). Si les vendeurs spéculateurs à la hausse des taux, donc à la baisse des cours, prenaient peur et rachetaient en hâte, ce serait grandiose... Tout le monde courrait après son papier. On a, d'ailleurs, déjà noté des rachats.

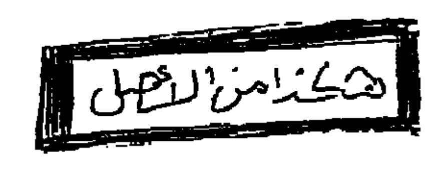
Un geste gratuit

En Europe, l'événement a été, naturellement, une plus forte diminution du taux des pensions à court terme (REPO) de la Bundesbank, revenu, mercredi, de 5,70 % à 5,58 % (-0,12 point), plus large que prévu (on parlait de 0,10 point). Le lendemain, la Banque de France, confiante dans la solidité d'un franc un peu éprouvé par la fermeté du mark, en faisait autant, avec une baisse de 0,10 point à 5,80 % sur son taux d'appel d'offres, celui des pensions à 5-10 jours, qui balise la partie haute du chenal d'évolution du loyer de l'argent à Paris, étant amputé d'un quart de point complet, revenant de 7 % (depuis le 3 décembre dernier) à 6,75 %. Le geste est gratuit puisque ces pensions ne sont utilisées qu'en cas de crise du franc, ce qui n'est pas le cas, mais il est significatif.

Sur le marché des obligations, l'effet immédiat a été très mauvais mercredi, le rendement des obligations allemandes (Bund dix ans) bondissant de 6,58 % à 6,71 % : à Francfort, dit-on, les opérateurs imaginaient que l'accélération de la baisse du REPO préludait à un arrêt de cette baisse au palier de 5,50 %. Il semble, au contraire, que la Bundesbank profite de la remontée des taux longs allemands pour obtenir le retour à la hiérarchie normale des taux, le court terme en bas, le long terme en haut, ce qui implique la poursuite de la baisse de ce même court terme. Vendredi, le loyer de l'argent au jour le jour étant tombé à 5 %, la Bundesbank a épongé des liquidités en vendant des bons du Trésor à trois jours au taux de 5,30 %, marquant ainsi sa volonté d'opérer une détente graduelle.

A Paris, le MATIF commençait par s'écrouler un peu plus, enregistrant, mercredi, sa septième séance consécutive de baisse sur le contrat notionnel dix ans, dont le cours tomba à 120, et même à 119,95, pour un rendement de 6,94 % de l'OAT, tous les opérateurs étant complètement déboussolés, et les acheteurs éventuels, les gérants de sicav obligataires, fort malmenées depuis deux mois, manquant cruellement de liquidités, faute de souscriptions. Mais, jeudi, en liaison avec la reprise du marché américain surtout, et du marché allemand, la résistance s'organisa aux environs de 120, avec une remontée à 121,20 en fin de semaine, dans un climat qui semble, maintenant, se modifier, très lentement certes. On voit revenir des opérateurs, notamment asiatiques, absents depuis plusieurs semaines, qui jugent que la remontée des rendements a été trop forte, avec trop de pessimisme : *«En deux jours, la nature des marchés a changé»*, notait, vendredi, un observateur sagace. Du coup, le rendement de l'OAT dix ans est revenu à 6,77 %, l'argent à trois mois valant 5,81 %-5,93 % : et le jour le jour 5 15/16 %-6 1/16 % en léger recul.

FRANÇOIS RENARD



Le quatrième conseil audiovisuel extérieur de la France

La présence audiovisuelle française à l'étranger a besoin de se renforcer

Le bilan « diplomatique » de l'audiovisuel français est sombre. Après *« six mois d'enquêtes, audits et rapports d'étude »*, le quatrième conseil audiovisuel extérieur de la France (CAEF), qui s'est tenu vendredi 22 avril à l'hôtel Matignon, sous la présidence d'Edouard Balladur, a dressé un bilan négatif de la présence audiovisuelle française à l'étranger, soulignant *« l'existence de concurrences affaiblissant nos opérateurs publics, l'absence de programmes conçus pour une diffusion internationale (en particulier de journaux) »*, ainsi que *« le faible nombre de chaînes françaises présentes dans le ciel satellitaire international »*. Afin de *« renforcer le rayonnement de la langue française »* et de *« bâtir une stratégie de promotion de l'image de la France »*, le ministère des affaires étrangères va mettre au point un plan sur cinq ans financé par une enveloppe globale de 550 millions de francs. Une première tranche de 100 millions a été dégagée pour 1994.

Un soutien accru sera ainsi apporté à la chaîne francophone TV5 ainsi qu'à Canal France international (CFI), banque de programmes qui a pour partenaires soixante-trois pays étrangers – pour moitié africains –, et qui pourrait désormais diffuser des émissions en anglais, arabe ou espagnol. TV5 et CFI qui recevront respectivement 20 et 15 millions de francs, devraient dans un avenir proche se rapprocher au sein d'un *« groupement d'intérêt économique »* (GIE) ou par des *« participations croisées »*.

Radio-France internationale (RFI) a été encouragé à lancer des programmes par zones (Asie, Amérique latine), et à « grimper » sur de nouveaux satellites en compagnie de chaînes comme MCM/Euromusique ou Eurosport.

Bien que les résultats en termes d'audience de RFI aient été mis en cause par Jean-Louis Dutaret, PDG de la Sofirad, cette radio se voit attribuer 65 millions de francs. Malgré les récents démêlés de leurs présidents, RFI et Radio-Monte-Carlo (filiale de la Sofirad) seraient aussi invitées à mettre en commun leurs services en arabe à destination du Moyen-Orient.

FRANCE TÉLÉVISION : une partie de la dotation de 640 millions devra être réalisée sous forme d'économies. – Un bon tiers des 640 millions de francs de dotation budgétaire accordés par l'Etat à France Télévision (*le Monde* du 14 avril) devra être réalisé par les chaînes publiques sous formes d'économies. France 2 et France 3 devront donc réétudier leur budget 1994 pour réaliser respectivement 121 et 64 millions de francs d'économies, soit une somme globale de 185 millions de francs. L'une des solutions envisagées par les chaînes est de chercher à mieux valoriser les stocks de programmes tournés mais jamais diffusés.

Ouest-France fête ses cinquante ans

CAEN

de notre correspondant

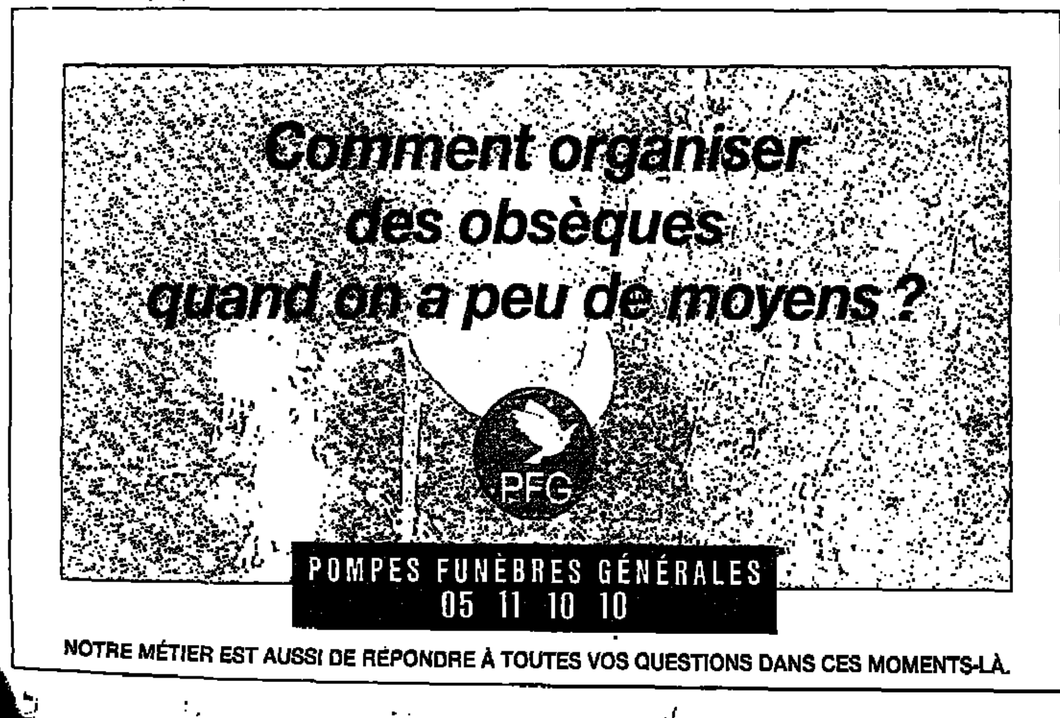
Le quotidien *Ouest-France*, fondé à Rennes, le 7 août 1944, par Paul Hutin-Desgrées, a fêté ses cinquante ans vendredi 22 avril au Mémorial de Caen, en présence d'Edouard Balladur, premier ministre, d'Alain Carignon, ministre de la communication, de Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de quelque 2 000 invités. François-Régis Hutin, PDG d'*Ouest-France*, a rappelé les principes fondateurs *« de justice et de liberté »* du premier quotidien de France dont la diffusion quotidienne moyenne a été de 790 132 exemplaires en 1993.

Au cours de cette cérémonie qui avait lieu à proximité immédiate des plages du débarquement, François-Régis Hutin a rappelé qu'il ne fallait pas se tromper d'adversaire : *« L'ennemi à nos yeux n'est jamais l'homme mais le mal qui est en l'homme, donc en nous-même »*. Ni de commémoration : *« Oui, c'est le sacrifice et l'héroïsme des combattants que nous célébrons. Oui, c'est la lutte pour la liberté contre le péril totalitaire, pour la dignité humaine que nous magnifions (...). A nos amis allemands dont le pays est si proche du notre dans la marche vers la Communauté européenne, je voudrais dire notre salut fraternel en nous souvenant avec eux que la souffrance leur fut imposée à eux aussi par la tourmente que déclencha une idéologie folle. »*

Le premier ministre, Edouard Balladur, saluant *« la réussite nationale »* d'*Ouest-France*, a rappelé le rôle de la presse et des médias. *« Dans la conception républicaine du monde, le pluralisme des médias est l'une des clés de la légitimité : il permet en effet à l'autorité élue et renouvelable, d'une part, d'être acceptée par tous, d'autre part, de pouvoir être critiquée par tous... Si la libre communication des pensées est un des droits les plus précieux de l'homme, c'est précisément que, dans ce monde souvent imprévisible, la majorité peut se tromper. Il est quelquefois nécessaire, pour défendre les droits individuels, de trouver les moyens de mobiliser l'opinion.*

» Et si les médias ne sont pas la seule garantie des droits individuels, indéniablement ils y ont leur part. Que la presse critique les lois ou les actes d'un gouvernement, voilà qui fait certainement aussi partie de son rôle. Qu'une partie critique, qu'une autre soutienne, cela ne peut gêner que les ennemis de la liberté. »

JEAN-JACQUES LEROSIER



CARNET

Adoptions

Nathalie SIMONNOT
et
Pino MITRANI

sont heureux d'annoncer l'arrivée de leur fille,

Shirley,
trois ans et demi.

Ils remercient la famille Guérin et les agents de la DASES.

Décès

– Mme Nicole Basset,
son épouse,
M. et Mme Jean-Claude Basset,
son fils et sa belle-fille,
Nathalie Basset,
sa petite-fille,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BASSET,

survenu à Fontainebleau, le 20 avril 1994, à l'âge de soixante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 avril, à 11 heures, en la chapelle du funérarium de Fontainebleau, suivie de l'inhumation au cimetière de Fontainebleau.

3, rue Léon-Dufour,
77300 Fontainebleau.

– Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
nous prient d'annoncer le décès de

M. Armand COQUART,
agrégé de l'Université,

survenu à Lille, le 14 avril 1994, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu à Lille, dans l'intimité.

29, rue Meurein,
59800 Lille.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jacques LESUR,
née Marcelle Olimpe,

survenu à Paris, le 21 avril 1994, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 26 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, 66, avenue Ledru-Rollin, Paris-12e, sa paroisse, *suivies de l'inhumation* à 14 heures, au cimetière de Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne), dans le caveau de famille.

16, rue Parrot,
75012 Paris.

– La communauté des Frères dominicains de Poitiers
fait part du décès du

Frère Maurice PAISSAC,

âgé de quatre-vingt-sept ans, après soixante-neuf ans de vie religieuse et soixante-trois ans de ministère presbytéral.

La sépulture a été célébrée le vendredi 22 avril 1994, à 10 h 30, en l'église Sainte-Radegonde de Poitiers.

– Mireille Weiningher,
son épouse,
Thomas,
son fils,
Et leurs proches,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Daniel WEININGHER.

L'inhumation aura lieu le lundi 25 avril 1994, à 14 h 15, au cimetière parisien de Pantin.

14, résidence Belleville,
75019 Paris.

– Aix-en-Provence.

Mme Marie-Thérèse Ziéglé,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Ziéglé,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Hubert,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri ZIÉGLÉ,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure (lettres),
agrégé de l'Université,

survenu le 21 avril 1994.

Les obsèques religieuses auront lieu *le lundi 25 avril, à 10 h 15, en l'église* de la Madeleine, à Aix-en-Provence, suivies de l'inhumation au cimetière de Verclause (Drôme), dans l'intimité familiale.

Anniversaires

– Pour le cinquantième anniversaire de son arrestation et de sa déportation,
Les enfants de

Rémy DUMONCEL

invitent ceux qui l'ont connu à avoir une fidèle pensée pour son souvenir et *à s'associer de cœur aux manifestations* qui honoreront, le dimanche 24 avril 1994, les déportés d'Avon.

– Le 25 avril 1987,

Christian JOUSSEAUME

nous quittait.

Fidélité à son souvenir.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 22 avril 1994 :

DES DÉCRETS

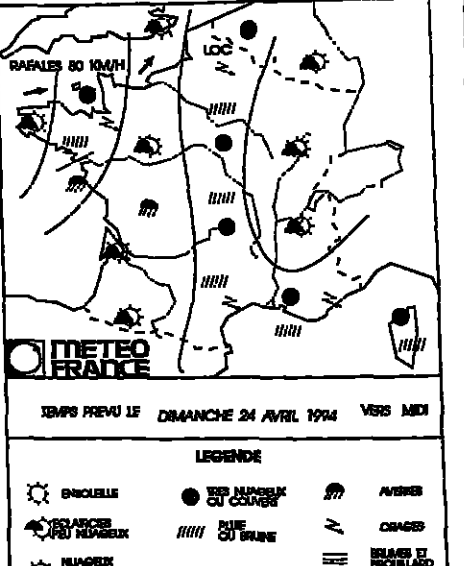
– no 94-308 du 14 avril 1994 portant publication du protocole portant modification de la convention du 31 janvier 1963 complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964, fait à Paris le 16 novembre 1982 ;

– no 94-310 du 14 avril 1994 portant publication de l'accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) conclu à Genève le 1er février 1991 ;

– no 94-311 et 94-312 du 14 avril 1994 précisant les modalités d'application des articles 8 et 13 de la loi de finances pour 1994, et notamment les obligations déclaratives des contribuables.

CONFERENCE-DEBAT : l'actualité de Louis Massignon. – Une conférence-débat aura lieu jeudi 28 avril à 18 h à la Mosquée de Paris, 12, place du Puits de l'Ermite (Paris 5e), sur « l'actualité de Louis Massignon ». Avec Pierre Rocalve, Christian Destreumeau et Jacques Keryell, auteurs de biographies récentes sur le grand islamologue chrétien.

METEOROLOGIE



Dimanche : un courant pluvieux traverse la France. – Sur la Bretagne, les pays de Loire et la Basse-Normandie, le temps sera agité avec des averses, parfois accompagnées de coups de tonnerre et de rafales de vent ; des éclaircies temporaires arriveront néanmoins à se développer.

Sur la Haute-Normandie, le Nord-Picardie, l'Ile-de-France, le Centre, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine, la matinée sera maussade avec un ciel gris et de la pluie, en général modérée, mais parfois assez forte ; une amélioration se produira l'après-midi ; des éclaircies se développeront, mais on risquera encore une brève averse.

Sur toute la moitié est, le début de journée sera sec mais avec un ciel déjà bien nuageux ; la pluie arrivera en fin de matinée sur le Massif Central et l'ensemble du Sud-Est, dans l'après-midi sur Champagne-Ardennes, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté et les Alpes du Nord ; seules les Vosges et l'Alsace ne verront pas la pluie avant la nuit.

Les températures seront douces, avec des minimales comprises entre 8 et 11 degrés sur l'ensemble du pays, et des maximales entre 14 et 20 degrés d'ouest en est.

Le vent de sud-ouest soufflera assez fort sur la Bretagne et les pays de Loire, avec des rafales sous les averses orageuses atteignant 60 à 80 km/h. Ailleurs, il soufflera plus modérément.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France)

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

TEMPÉRATURES
maxima – minima

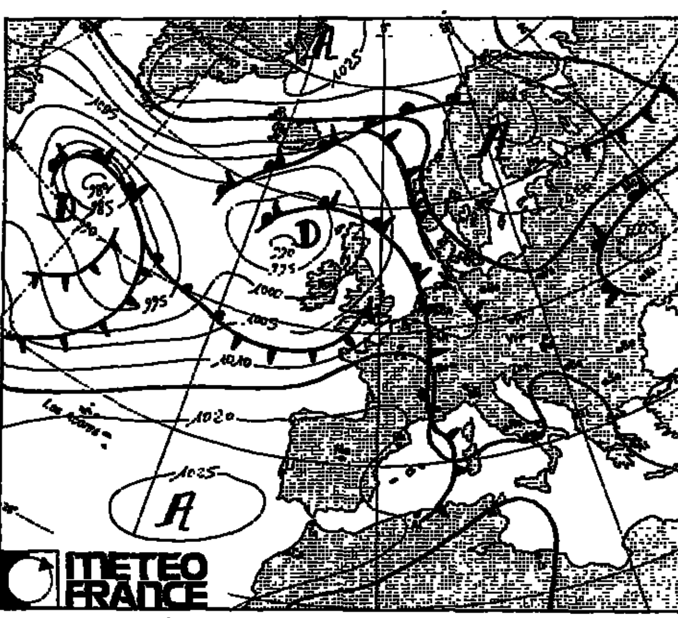
FRANCE	
AJACCIO	16/ 5
BIARRITZ	21/12
BORDEAUX	24/14
BOURGES	21/ 7
BREST	16/10
CAEN	19/11
CHERBOURG	18/11
CLERMONT-FER.	21/ 9
DIJON	20/ 5
GRENOBLE	24/ 6
LILLE	19/ 9
LIMOGES	20/10
LYON, BRON	21/11
MARSEILLE	19/12
NANCY, ESSEY	20/ 5
NANTES	19/11
NICE	17/ 9
PARIS-MONTS	21/11
PAU	23/12
PERPIGNAN	23/ 9
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	20/11
ST-ETIENNE	20/10
STRASBOURG	20/ 5
TOULOUSE	20/11
TOURS	20/11

ÉTRANGER	
ALGER	23/11
AMSTERDAM	18/ 7
ATHÈNES	23/15
BANGKOK	37/28
BARCELONE	8/11
BELGRADE	18/10
BERLIN	19/ 7
BRUXELLES	19/10
COPENHAGUE	14/ 4
DAKAR	25/18
GENÈVE	19/ 8
ISTANBUL	16/11
JÉRUSALEM	33/14
LE CAIRE	38/18
LISBONNE	16/13
LONDRES	16/10
LOS ANGELES	18/12
LUXEMBOURG	18/ 9
MADRID	17/ 6
MARRAKECH	23/11
MEXICO	21/11
MILAN	20/ 5
MONTRÉAL	8/–2
MOSCOU	12/ 2
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	33/20
NEW-YORK	18/ 7
PALMA-DE-MAJ.	19/ 7
PÉKIN	24/ 8
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	18/ 8
HONGKONG	30/24
SÉVILLE	20/ 9
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	15/ 2
SYDNEY	21/16
TOKYO	23/13
TUNIS	23/ 8
VARSOVIE	19/ 6
VENISE	20/11
VIENNE	20/ 7

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-04-1994 à 6 heures TUC et le 23-04-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 25 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6285

HORIZONTALEMENT

I. Meurt quand on la laisse tomber. Fin d'infinitif. – II. Mine de sel. Certains en prennent pour donner le change. Membre particulièrement actif. – III. Dans l'aisance. Hypocrisie de la syntaxe ou prudence de la franchise. – IV. La crainte du châtiment. Il est de règle qu'il se manifeste en « coulisse ». – V. Avance l'heure du départ. Dissiper. Participe. Lettre. – VI. On ne peut la redresser qu'après l'avoir relevée. Conjonction. Sans équivoque. – VII. *Degré. Illusions* nées d'une certaine optique. Verbe familier aux sauciers. – VIII. Cela ne tient pas debout. De la nature de l'éther. – IX. A les faveurs de ceux qui préfèrent les blondes. Prénom. Sa descente est horizontale. Morceau de sucre. – X. Coule en France. Alarmées. Partie dans les pommes. – XI. Terme de *mépris. Européenne. Prénom* étranger. – XII. On se dépense sans compter lorsqu'on paie de la sienne. Il ne saurait servir de répondant. – XIII. Loin d'être à jeun. La voie du sang. – XIV. Sans détour. Un certain culot. – XV. Qui a horreur de ce qui est gras. Vivants témoignages de la fraternité prolifique.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II						■					■				
III		■			■									■	
IV								■							
V				■								■			
VI							■			■					
VII			■								■				
VIII								■							■
IX				■					■						
X				■						■					
XI			■									■			
XII		■									■				
XIII						■	■						■	■	
XIV	■				■										■
XV									■						

VERTICALEMENT

1. Frappe tout le monde lorsqu'elle est générale. – 2. Emission d'agrément. Hautes distinctions dévolues à certains patrons. Sigle. – 3. Tomber des nues. Bien défini. Il est capable de nous faire marcher. – 4. Les soucis peuvent fort bien lui convenir. D'un auxiliaire. Dans les griffes d'un chaton. – 5. *Préposition.* La galanterie constitue leur principal moyen d'existence. – 6. Suivent assidûment des cours du soir. Terme musical. – 7. Relevée. *Nom d'emprunt. Pronom.* – 8. Embaume le rôti. Titre. Peintre. – 9. Il est fait pour rouler les ballots. N'a pas la gorge fragile. Traduit une sorte d'ultimatum. – *10. On brûle de la prendre quand* ça chauffe. Est souvent mis en boîte. Est mal éclairé. – 11. En Espagne. Quitte le droit chemin. Support. – 12. Lieu de vénération. Ne court pas les rues bien qu'elle tienne le haut du pavé. En Russie. – 13. Une histoire qui ne tient pas debout. Rivière. Quelque chose de ruineux. – 14. Pronom. Même louche, il est admis dans tous les foyers. Roulé. – 15. Quartier d'hiver. Newton.

Solution du problème no 6284

Horizontalement

I. Erreur. Do. – II. Soute. Ues. – III. Pu. Esse. – IV. Egoïstes. – *V. Ceintures. – VI. Eus. R.D. Io.* – VII. Rêvaient. – VIII. Aisés. – IX. Vau. S.R. De. – X. Is. Anis. – XI. Secousse.

Verticalement

1. Espèce. Avis. – 2. Rougeur. Ase. – 3. Ru. Oiseau. – 4. Etain. Vi. Lô. – 5. Ue. Strass. – 6. Etudieras. – 7. User. Es. N.S. – *8. Dessein. Die. – 9. Osé.* Sottes.

GUY BROUTY

SAMEDI 23 AVRIL

TF 1

16.55 **Sport : Football.** Quart de finale de la Coupe de France : PSG-Lens en direct du Parc des Princes ; 17.45, mi-temps ; A 18.00, 2e mi-temps.
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.45 **Divertissement : Super nana.** Emission présentée par Patrick Sébastien et Roger Zabel. Régions : Bourgogne, Rhône-Alpes.
22.55 **Téléfilm : Un intrus dans la nuit.** De Tim Hunter, avec Rick Rossovich, Doug Savant.
0.35 **Série : Super-force.**
1.00 **Journal et Météo.**
1.05 **Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise** (rediff.).
1.20 **TF 1 nuit** (et à 2.25, 3.25, 4.25).
1.30 **Feuilleton : Cités à la dérive** (1er épisode).
2.35 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 5.30).
3.35 **Documentaire : Le Chemin des Indiens morts.**

FRANCE 2

15.10 **Magazine : Samedi sport.** A 15.15, Tiercé, en direct d'Enghien ; A 15.25, Cyclisme : Amstel Gold Race ; A 16.30, Gymnastique artistique (championnats du monde à Brisbane) : finales messieurs (sol, arçons, anneaux) et dames (saut de cheval, barres asymétriques) ; A 17.50, Tennis : demi-finale de l'Open de Monte-Carlo.
18.45 **INC.**
18.55 **Magazine : Frou-frou.** Invitée : Nadine de Rothschild.
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Variétés : La Chance aux chansons.** Les dix ans de l'émission.
22.45 **Magazine : Autant en emporte le temps.** Présenté par Thierry Ardisson.
23.55 **Journal et Météo.**
0.15 **Magazine : La 25e Heure.** Hommage à Jean Carmet : « Le tribunal des flagrants délires », de Raoul Sangla.

FRANCE 3

17.35 **Magazine : Montagne.** Reportage : En amont la zizique !, de Pierre Beccu.
18.20 **Expression directe.** PS.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Le Monde de Tintin*, de Pol Vandromme.
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
20.05 **Divertissement : Yacapa.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Téléfilm : Mort d'un gardien de la paix.** De Josée Dayan, avec Claude Rich, Claire Nebout.
22.35 ▶ **Planète chaude.** Présenté par Bernard Rapp. Le nouveau désordre mondial. 1. Les nouveaux rapports de puissance, de Gérard Chaliand, Henri Tisserand, Daniel Edinger.
23.35 **Journal et Météo.**
0.00 **Magazine : Musique sans frontière.** Spécial rock en Israël, une génération perdue.
0.50 **Continentales Club.** Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

13.30 **Magazine : L'Œil du cyclone.** Présenté par Alain Burosse, Pascale Faure et Patrice Bauchy. Toujours plus.
14.00 **Téléfilm : Au-delà de la gloire.** De John Gray, avec Brad Johnson, Kathleen Quinlan.
15.40 **Concert : Bob Marley.**
16.35 **Documentaire : Springboks, les antilopes du Kalahari.** De Trevor De Kock.

— En clair jusqu'à 20.30 —

17.00 **Décode pas Bunny.**
18.00 **Série animée : Léa et Gaspard.**
18.05 **Magazine : On fait le plein.** 18.07 : Le plein de basket. 19.25 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 **Téléfilm : Meurtres sur la voie 9.** De Robert Iscove, avec Richard Crenna, Joan Van Ark.
22.05 **Documentaire : National Geographic.** Les Gardiens du monde sauvage.
22.50 **Flash d'informations.**
22.52 **Sport : Football.** Quart de finale de la Coupe de France : Nantes-Valenciennes, en différé.
0.28 **Pin-up.**
0.30 **Cinéma : Arizona Dream.** ■ Film franco-américain d'Emir Kusturica (1992). Avec Johnny Depp, Faye Dunaway, Jerry Lewis (v.o., dernière diffusion).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 **Documentaire : Le Palace de la cité perdue** (rediff.).
17.55 **Documentaire : Musique et publicité** (rediff.).
19.00 **Téléfilm : Le Train.** De Johnny Bergh et Jon Skolmen.
19.25 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. Comment devient-on une grande puissance ?
19.35 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités japonaises et américaines de la semaine du 23 avril 1944, commentées par Marc Ferro et Bertrand Chung.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Documentaire : 7 Up South Africa.** D'Angus Gibson.
22.00 **Téléfilm : Sous le signe de la violence.** De Brian Tilley, avec Vusi Kunene, 2e partie.
22.55 **Magazine : Snark.** Sunday, de Peter Moyes ; Bacon, de Robert Sanders ; Deutschlandlied 1989, de Bernard P. Woschek ; Convictions profondes, de Jérôme Lefdup et Véro Goyo ; Oozat, de Darren Walsh.
23.20 **Documentaire : Festival jazz et héritage.** 2. La Nouvelle-Orléans, 1993 : Sonny ; Al Hirt ; John Stubblefield, d'Anne-Marie Bornheimer.
23.50 **Série : Rendez-vous avec Loriot.** De Vico von Bülow (rediff., 60 min).

M 6

13.55 **Série : Le Magicien.**
15.00 **Série : Berlin antigang.**
16.10 **Série : Thunderbirds.**
16.40 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.50 **Série : Le Saint.**
18.45 **Magazine : Les Enquêtes de Capital.** Les millionnaires méconnus de la carte à puce.
19.15 **Magazine : Turbo.** Présenté par Dominique Chapatte. Essai de l'Audi A8 ; Le Salon de Turin ; Le Lingotto ; La moto Monotrace ; Supertourisme.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Magazine : Stars et couronnes** (et à 0.50).
20.45 **Téléfilm : Manipulation meurtrière.** De Marvin J. Chomsky, avec Cybill Shepperd, Ken Olin.
23.50 **Musique : Dance Machine.** Présenté par Jill Hamilton, Laurent Boyer et Yves Noël.
0.40 **Six minutes première heure.**
0.55 **Musique : Boulevard des clips** (et à 6.25).
2.30 **Rediffusions.** Les Enquêtes de Capital ; Fax'O ; Culture pub ; Destination le monde (la baie de Naples) ; Fréquenstar ; Culture rock ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

20.30 *Photo-portrait.* Daniel Abadie, directeur du Musée du Jeu de paume.
20.45 **Fiction.** Ruines, de Luc Fritsch.
22.35 **Musique : Opus.** Bill Evans. Avec Bernard Maury.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Opéra** (en direct de la Radio suisse romande) : Béatrice et Bénédict, de Berlioz, par le Chœur du Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande, dir. John Nelson ; sol. : Liliane Bizineche, Kurt Streit, Alison Hagley, Catherine Robbin, Leroy Villanueva, Vincent Le Texier, Jules Bastin.
23.00 **Ainsi la nuit.** Sonate en trio no 1 en sol mineur, Sonate en trio no 2 en si bémol majeur, de Purcell ; Suite pour clavecin en mi mineur, de Rameau ; Sonate en trio no 3 en ré mineur, Sonate en trio no 4 en fa majeur, de Purcell ; Sonate pour pianoforte en si bémol majeur op. 8 no 3, de Clementi.
0.05 **Les Fantaisies du voyageur.** Par Caroline Bourgine.

IMAGES

Frappes

On soufflait un peu. Sur le front bosniaque, l'horizon semblait enfin s'éclaircir. Réunis à Bruxelles, sous la pression des reporteurs d'images, ces empêcheurs de dormir en paix, nos chefs de guerre venaient de décider qu'il y avait urgence à décider. L'ultimatum lancé aux Serbes redonnait un peu de réconfort aux massacrés de Gorazde.

Le problème était simple : les bombardements inventoriés par les comptables de l'ONU au cours de la journée de vendredi permettant d'affirmer qu'on ne dénombre pas plus de soixante morts et de cent cinquante blessés par jour sur les bords de la Drina et, aux pires moments, pas plus de soixante-cinq tirs d'armes lourdes en deux heures, comme ce fut le cas après l'annonce de cet ultimatum, les habitants de Gorazde étaient assurés de ne pas mourir à plus de quatre-vingt-dix, cent au maximum, durant les trente-six heures supplémentaires de patience qu'ils étaient priés d'observer avant le déclenchement éventuel des frappes aériennes promises pour leur défense par leurs chaleureux amis de l'OTAN. C'était plutôt tranquillisant, à la veille du week-end.

Un regain de tension était perceptible aux confins de l'Arizona, du côté de Fort Apache, selon les services de *renseignements de France 3*, mais le général Sylvain Augier, surnommé « Faut pas rêver », se montrait rassurant : la contre-offensive lancée par la légendaire tribu des *Montagnes Blanches se limitait* pour l'instant à de gros investissements pour l'exploitation des machines à sous.

A la suite de subtiles manœuvres, ces descendants de Géronimo venaient d'obtenir du Congrès des Etats-Unis le droit de faire une certaine concurrence à Las Vegas. Par un juste retour des choses providentielles, ils allaient enfin vivre un peu mieux grâce à l'argent qu'ils pourraient désormais jack-potiser dans la poche des héritiers des Tuniques bleues de passage sur leur réserve désertique. C'était plutôt rafraîchissant.

C'est alors que la nouvelle éclata dans la nuit, diffusée également par France 3 : les instances nationales, après mûre réflexion, avaient carrément opté pour le recours à l'arme atomique contre la tribu dissidente de Marseille et son incontrôlable meneur. C'était plutôt inquiétant pour l'environnement de la Canebière, mais c'était bien la preuve que si la FFF ne frappait pas plus vite que l'ONU elle frappait plus fort, et qu'il ne fallait donc pas désespérer de la force de frappe française sur les terrains de football.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 24 AVRIL

TF 1

6.00 **Série : Passion.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Pif et Hercule ; Don Quichotte.
7.10 **Club Dorothée.** Les Popples ; Les Misérables ; Le Jardin des chansons.
8.00 **Le Disney Club.** L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportages ; Jeu ; Bricolage ; Invitée : la Fédération nationale des chiens guides d'aveugles ; Variétés : Dany Brillant.
10.25 **Magazine : Auto Moto.**
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.**
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo, Trafic infos et Journal.**
13.20 **Série : Hooker.**
14.15 **Série : Arabesque.**
15.10 **Série : Le Rebelle.**
15.55 **Série : Les Dessous de Palm-Beach.**
16.55 **Disney Parade.** Marsupilami ; Drôle de héros (1re partie).
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Présenté par Anne Sinclair. Invité : Charles Pasqua.
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Cinéma : Les Fugitifs.** ■■ Film français de Francis Veber (1986). Avec Pierre Richard, Gérard Depardieu, Anaïs Bret.
22.20 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.30 **Cinéma : Au bonheur des chiens.** ■ Film franco-italo-espagnol de Duccio Tessari (1988). Avec Peter Ustinov, Roberto Alpi, Delphine Forest.
0.10 **Journal et Météo.**
0.15 **Concert.** *Œuvres* de Saint-Saëns, Debussy, Mouret, Milhaud, Honegger, Poulenc, Tomasi, par l'Ensemble de chambre Jean-Louis Petit.
1.30 **TF 1 nuit** (et à 2.30, 3.25, 4.00, 4.30).
1.35 **Feuilleton : Cités à la dérive** (2e épisode).
2.35 **Documentaire : Le Chemin des Indiens morts.**
3.30 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 5.30). Irons-nous pêcher dans le delta du Saloum ? ; Deux Mohicans.
4.10 **Série : Côté cœur.**
4.40 **Musique.**

FRANCE 2

6.00 **Magazine : Animalia** (rediff.).
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.** Le Cirque Bonheur ; Super Mario ; Terry Toons ; Bibifoc ; Les Nouveaux Voyages de Gulliver ; Le Livre de la jungle ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **Emission israélite.** A 9.40, Le Danube rouge, histoire des juifs de Hongrie, de Josy Eisenberg.
10.00 **Présence protestante.**
10.30 **Magazine : Le Jour du Seigneur.** Azimut 15 : Entre rêves et peurs, avec des jeunes de l'aumônerie paroissiale du quartier de Belleville ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris.

DIMANCHE • MIDI — France 2

Débat LALONDE contre WURTZ

à l'Heure de Vérité.

12.00 **L'Heure de vérité** (et à 2.10). Magazine présenté par François-Henri de Virieu.
12.50 **Météo** (et à 13.15).
12.55 **Loto, Journal et Point route.**
13.25 **Dimanche Martin.** Le monde est à vous, avec Michèle Torr.
15.00 **Série : L'Equipée du Poney Express.**
15.45 **Dimanche Martin** (suite). L'Ecole des fans, avec Guy Béart.
17.15 **Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.** Le Sang de la mer.
18.20 **Magazine : Stade 2.** Cyclisme : Amstel Gold Race, la Flèche Wallonne, tentative de record du monde du kilomètre lancé ; Football : championnats de D1 et de D2, coupes d'Europe, buts étrangers ; Tennis : Tournoi de Monte-Carlo ; Rugby : championnat de France ; Basket-ball : championnat de France ; Athlétisme : Marathon de Paris ; Equitation : CCI de Saumur ; Gymnastique artistique : championnats du monde à Brisbane ; Boxe : championnats de France amateurs.
19.30 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Le Bounty.** ■ Film américain de Roger Donaldson (1984). Avec Mel Gibson, Anthony Hopkins, Laurence Olivier.
23.10 **Variétés : Taratata** (et à 4.20). Emission présentée par Nagui. Invité : Khaled. Avec Amstrong, Nina Morato.
0.40 **Journal et Météo.**
1.00 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Les meilleurs moments de la semaine.
3.00 **Magazine : Stade 2** (rediff.).
4.00 **24 heures d'info.**
4.15 **Dessin animé.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Sport : Gymnastique artistique.** Championnats du monde individuels à Brisbane (Australie) : finales messieurs saut de cheval, barres parallèles, barre fixe ; finales dames poutre, sol.
8.55 **Sport : XVIIIe Marathon international de Paris.** En direct. Départ sur les Champs-Elysées ; Arrivée avenue Foch.
11.50 **Expression directe.** RPR.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Musicales.** Présenté par Alain Duault. Passerelle... pour les voix du Sud. *Maïmonide*, prière hébraïque par Meredith ; air de Léonore du *Trouvère*, de Verdi, par Maria Callas ; *Ballu cantau*, chant sarde, par Elena Ledda ; *Jeux*, chanson grecque, par Angélique Ionatos ; *le Désir*, par Houria Aïchi ; *Soleа por bulerias* et *Sevillanas*, par Carmen Linares ; scène de Marie de *Wozzeck*, de Berg, par Nicole Labarthe.
14.05 **Magazine : Sports dimanche.** Gymnastique artistique (championnats du monde individuels à Brisbane) : finales messieurs (saut de cheval, barres parallèles, barre fixe) et dames (poutre, sol) ; A 14.30, Tennis : finale de l'Open de Monte-Carlo.
17.50 **Série : Un commissaire à Rome.** Signé Erika, de Luca Manfredi, avec Nino Manfredi, Françoise Fabian.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.** Présenté par Pascal Brunner. Invités : Evelyne Dheliat, Joëlle Goron, Chantal Ladesou, André Valardy.
20.50 **Série : Derrick.** Requiem pour un destin, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.55 ▶ **Magazine : Rapp-tout.** Présenté par Bernard Rapp.
23.15 **Journal et Météo.**
23.40 **Cinéma : Dossier secret.** ■■■ Film franco-espagnol d'Orson Welles (1955). Avec Orson Welles, Paolo Mori, Robert Arden (v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.24 —

6.59 **Pin-up** (et à 7.23).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.24 **Le Proverbe du jour.**
7.25 **Décode pas Bunny.**
8.20 **Série animée : Léa et Gaspard.**
8.25 **Surprises.**
8.40 **Cinéma : Les Gaspards.** ■ Film français de Pierre Tchernia (1974). Avec Michel Serrault, Philippe Noiret, Chantal Goya.
10.15 **Cinéma : La Cité de la joie.** ■ Film franco-britannique de Roland Joffé (1991). Avec Patrick Swayze, Om Puri, Pauline Collins.
12.28 **Le Proverbe du jour.**

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.29 **Pin-up.**
12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Mon Zénith à moi.** Avec Jean Carmet (rediff.).
13.35 **Divertissement : La Semaine des Guignols.**
14.05 **Téléfilm : Le Prix d'un mensonge.** De Larry Shaw, avec Jill Eikenberry, Peter Coyote.
15.35 **Magazine : 24 heures.** Présenté par Erik Gilbert (rediff.).
16.28 **Dessin animé : Britannia.** De Joanna Quinn.
16.35 ▶ **Documentaire : Tel est Serrault.** De Jean-Louis Remilleux.
17.35 **Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux.** 6. Ces drôles d'acteurs volants, de Lise Romanoff et Steven Rocha.
18.00 **Téléfilm : Honorin et l'enfant prodigue.** De Jean Chapot, avec Michel Galabru, Roger Carel.

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.35 **Flash d'informations.**
19.40 **Ça cartoon.** Présenté par Philippe Dana.
20.25 **Magazine : Dis Jérôme ?** Présenté par Jérôme Bonaldi. Les illusions d'optique : 5. Les couleurs.
20.30 **Le Journal du cinéma.** Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 **Cinéma : Avril enchanté.** ■ Film britannique de Mike Newell (1992). Avec Josie Lawrence, Miranda Richardson, Joan Plowright.
22.00 **Flash d'informations.**
22.10 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled.
0.40 **Pin-up.**
0.45 ▶ **Cinéma : Ponce Pilate.** ■ Film franco-italien d'Irving Rapper et Gian Paolo Callegari (1961). Avec Jean Marais, Jeanne Crain, Basil Rathbone.
2.29 **Le Proverbe du jour.**

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 **Téléfilm : L'Empire de la famille König.** De Pete Ariel, avec Heinz Reincke (rediff.).
18.30 **Documentaire : Festival jazz et héritage.** 2. La Nouvelle-Orléans, 1993 (rediff.).
19.00 **Série : Slapstick.** 4. Premières rencontres. La Prison en folie, de Larry Semon, avec Stan Laurel et Larry Semon.
19.30 **Documentaire : Une affinité profonde.** D'Ingo Witt. Avec Yehudi Menuhin. *Les tziganes, les gitans, les juifs. De tous temps, ils ont connu les persécutions, l'exil, les massacres. Points communs de ces peuples également musiciens.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique : Printemps de Bourges.** Soirée proposée par Béatrice Soulé et Frédéric Vinet, présentée par Viktor Lazlo et Marie-José Alie.
20.45 **Concert : Patricia Kaas.** Extraits du concert et entretien avec la chanteuse. En direct du Festival.
21.15 **Variétés : En direct du Magic Mirror.** Avec Alain Chamfort, Johnny Clegg, CharlElie Couture, Louis Chédid, le Trio Esperança. *Extraits de différents concerts du Festival de Bourges 1994 et images d'archives.*
23.35 **Documentaire : Springtime in Bourges.** De Serge Gainsbourg. *Un film réalisé par le musicien en 1987.*
0.30 **Variétés.** Plateau final (30 min.).

M 6

8.00 **Magazine : Mes années clip.** Les dandys.
8.25 **Téléfilm : Le Monstre de la baie des fraises.** De Jack Shea, avec Burgess Meredith, Agnes Moorhead.
10.00 **Magazine : Ciné 6.**
10.30 **Magazine : E = M 6.** Présenté par Mac Lesggy. L'archéologie sous-marine ; La crise de foie ; La pollution du corps ; Les allergies ; C'est mon bébé !.
11.00 **Magazine : Turbo** (rediff.)..
11.40 **Série : Les Années coup de cœur.**
12.05 **Série : Ma sorcière bien-aimée.**
12.45 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.40 **Feuilleton : Compte à rebours.**
14.35 **Magazine : Culture rock.**
15.10 **Magazine : Fréquenstar.** Francis Cabrel.
16.10 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.10 **Série : Amicalement vôtre.**
18.55 **Série : Raven.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Sport 6** (et à 1.25).
20.45 **Téléfilm : La Femme blessée.** De Lamont Johnson, avec Tom Conti, Sheley Long.
22.40 **Magazine : Culture pub.** Spécial Brésil.
23.10 **Téléfilm : Joy en Afrique.** De Bob Palunco, avec Zara Whites, Jennifer.
0.50 **Six minutes première heure.**
1.00 **Magazine : Métal express.**
1.30 **Boulevard des clips.**
3.00 **Rediffusions.** E = M 6 ; Euro jazz ; Nature et civilisation ; Les Enquêtes de Capital ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

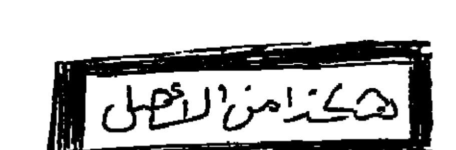
20.30 **Atelier de création radiophonique.** Ars acoustica série 1, par René Farabet.
22.25 **Poésie sur parole.** Les poèmes de Max Jacob.
22.35 **Concert** (enregistré le 12 avril à Radio-France) : Transcontinentales. Kendra Shank Quartet, avec Kendra Shank, voix ; Alain Jean-Marie, piano ; Jean Bardy, contrebasse ; Philippe Soirat, batterie.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Concert de jazz** (donné le 28 octobre 1993 au Théâtre de La Ville) : Betty Carter, chant ; Geri Allen, piano ; Dave Holland, contrebasse ; Jack de Johnette, batterie.
21.30 **Voix souvenirs.** Par Henri Goraieb. La Belle *Hélène, extraits*, d'Offenbach ; Zampa, extrait, de Herold.
22.30 **Mille et une nuits...** Par Mildred Clary. Au Théâtre San Carlos de Lisbonne.
0.05 **Atelier.** Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

RCJ, 11 h 30 : Philippe de Villiers (« Gros plan »).
France-Inter, 12 heures : Pierre-Gilles de Gennes (« A titre provisoire »).
France-Inter, 13 h 20 : Dominique Voynet (« Le beau dimanche de... »).
RTL, 18 h 30 : Bernard Pons (« Le grand jury RTL-*le Monde* »).
RCJ, 21 h 30 : Jean-François Hory (« Campus »).



Le Monde

DATES

La journée de 8 heures

En 1866, le congrès de l'Association internationale des travailleurs proclamait: *«Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer...»* La journée de 8 heures deviendra, dès lors, l'objectif obsessionnel du mouvement syndical dans le monde. C'est une manifestation sur ce thème qui sera noyée dans le sang à Chicago le 1er mai 1886. En France, il faudra attendre les lendemains de la première guerre mondiale pour qu'enfin la revendication prenne force de loi, le 23 avril 1919 *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Loin des capitales les splendeurs impériales de Petropolis

A une centaine de kilomètres de Rio-de-Janeiro, juchée dans la montagne, Petropolis pourrait être une bourgade des Alpes: des noms de quartier aux consonances germaniques – Rhénanie, Moselle, Westphalie – jusqu'aux restaurants qui servent choucroutes et saucisses, en passant par les chalets semés au milieu d'une forêt de conifères. Les premiers colons allemands du Brésil sont passés par là... Mais «la cité des hortensias» fut aussi, durant le XIXe siècle, la résidence d'été de la famille impériale. Et la ville cultive avec nostalgie le souvenir des grandes fêtes d'antan *(page 5)*.

POLITIQUE

L'outre-mer empêtré dans ses «affaires»

Aux Antilles; en Guyane, à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie, chaque semaine apporte son nouveau lot d'élus inculpés pour corruption, détournement de fonds, ingérence ou falsification d'appel d'offres. Mais si Paris joue un rôle d'impulsion décisif dans l'opération «Mains propres» en cours, c'est avant tout à Saint-Denis-de-la Réunion, à Nouméa ou à Pointe-à-Pitre que les langues se délient. La loi du silence, ce pacte de démission civique scellé autour des dévoiements clientélistes, commence à s'ébrécher *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

L'Eldorado d'Isabelle Autissier

En virant, vendredi 22 avril à 20h32, devant le phare d'Alcatraz, en baie de San Francisco, après 62 jours 5 heures 55 minutes de mer et 14 800 miles parcourus depuis le départ de New-York, Isabelle Autissier et ses trois équipiers du monocoque *Ecureuil Poitou-Charentes* ont battu de 14 jours et 18 heures le précédent record, établi en 1989 par un skipper canadien, sur cette route historique de la Ruée vers l'or. Elle est, dit-elle aujourd'hui, *«comme Alice revenant de l'autre côté du miroir»* *(page 9)*.

CULTURE

Les Découvertes du Printemps de Bourges

Depuis 1985, le Printemps de Bourges propose aux jeunes artistes de se produire dans le cadre des Découvertes. Les groupes viennent de toutes les régions et, depuis 1989, de plusieurs pays d'Europe et du Québec. Cette année, ils étaient trente-trois à tenter leur chance. Mais les Découvertes sont assez avares de contes de fées... *(page 15)*.

ÉCONOMIE

La reprise canadienne contrariée

Depuis le début de l'année, le dollar canadien ne cesse de se déprécier par rapport à son voisin américain. Ce qui place le ministre des finances, Paul Martin, et le gouverneur de la Banque centrale, à peine intronisé, Gordon Thiessen, face à un redoutable dilemme: ils peuvent, comme ils le tentent actuellement, enrayer cette dépréciation par une hausse des taux d'intérêt; mais c'est alors au détriment d'une reprise économique, dont les premiers signes commençaient à être perceptibles *(page 17)*.

La production nationale en recul

Le verdict est tombé: comme chaque année, l'INSEE vient de publier les comptes annuels de la nation. Ils font apparaître une baisse de la production nationale de 1% en volume en 1993. Selon l'INSEE, la baisse de l'activité a touché tous les secteurs, avec une *«défaillance générale de la demande»*. Reste que ces chiffres sont des moyennes annuelles et ne rendent pas compte d'éventuels renversements de tendance en cours d'année. Ainsi il semble bien qu'au second semestre 1993 l'économie française soit sortie progressivement de la récession *(page 17)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision » folioté 1 à 40

Dans notre prochain numéro

Le Monde-l'Economie

En Afrique du Sud, les patrons sont prêts à affronter les premières élections multiraciales. Les cinq grands groupes qui dominent l'économie locale ont mis les joyaux de leurs empires à l'abri. Et les investissements étrangers battent des records.

Le numéro du «Monde» daté samedi 23 avril 1994 a été tiré à 449 774 exemplaires

Nuit «calme» à Soweto

En Afrique du Sud, violence politique et criminalité ordinaire se conjuguent de plus en plus

SOWETO

de notre envoyé spécial

La radio de bord grésille et crache une phrase en afrikaans, à peine audible. Avec une maîtrise qui en dit long sur son expérience, Chris écrase la pédale de frein et accélère en même temps, fameuse technique «talon-pointe» des pilotes de rallyes. Double débrayage, il rétrograde en deuxième, balance la voiture qui part en dérapage, accomplit un parfait demi-tour et accélère à fond. Troisième, quatrième, cinquième, la petite Golf martyrisée vole plus qu'elle ne roule sur Old Potchefstroom Road, une grande artère à quatre voies, en bordure de Soweto.

Le quartier général des Flying Squad, la police-secours sud-africaine, appelle toutes les voitures en patrouille dans la cité noire à converger vers l'hôpital de Baragwanath. Une Toyota blanche vient de forcer un barrage. Chris fulmine. Une Golf, jaune comme la sienne, mais moins essoufflée, trouve assez de puissance pour le dépasser. Le véhicule suspect est repéré. Appels de phares, signaux de détresse. Au lieu de s'arrêter, l'infortuné chauffeur accélère. Un policier se penche par la fenêtre de sa portière, fusil d'assaut en main. Le coup de feu claque en direction de la roue arrière gauche. Manquée! Devant l'obstination du chauffeur en fuite, pas d'hésitation : la deuxième balle est tirée à hauteur d'homme.

La voiture fait une embardée, ralentit, saute le trottoir et s'immobilise. Les policiers jaillissent comme des diables de leurs boîtes. L'homme n'est pas touché. Un petit trou rond dans la lunette arrière, à moins de dix centimètres de l'endroit où se trouvait sa tête, prouve cependant qu'il s'en est fallu de peu. Numéros d'immatriculation et du moteur sont immédiatement communiqués par radio au central. La réponse de l'ordinateur tombe en trente secondes : la plaque minéralogique est fausse, la voiture a été volée dans l'après-midi du même jour à Johannesburg.

Chemisette bleu clair, pantalon de treillis bleu-gris et rangers de toile de la même couleur, Chris, Andries et Jonker font équipe pour la nuit. Ils arborent sur leur épaulette l'écusson distinctif des Soweto Flying Squad. Ils enragent de n'avoir pas été les premiers sur le coup. Pour se remettre de leur déception, ils s'accordent une pause et avalent un hamburger et un Coca dans une station-service. Pas le temps de s'attarder! Il faut maintenant aller prêter la main aux collègues qui ont coincé une Golf bleue dans un terrain vague. Les trois occupants se sont évanouis dans les taillis.

«Un calibre de jeune fille»

Quatre voitures et deux fourgons blindés sont déjà sur place. Les deux premiers malfrats sont rapidement débusqués. Le troisième – armé – s'est volatilisé. Le maître-chien lâche son berger allemand qui détale, truffe au sol. Remue-ménage dans un buisson. Ruddy a bien travaillé. Le troisième larron apparaît dans la lumière des phares en se frottant la cuisse. Le chien s'est montré convaincant! *«Il a jeté son arme»*, hurle un jeune sergent. Une vingtaine d'hommes, en gilet pare-balles, se mettent en quête du pistolet. La recherche minutieuse ne dure pas. Le 7,65 mm est retrouvé derrière une épaisse touffe d'herbe. *«Pff... C'est un calibre de jeune fille»*, ironise Jonker en claquant sa portière.

Le trio repart, mais Chris, le chef de bord, a une idée derrière la tête. Direction le Penthouse, un bar-dancing de Soweto. Une quarantaine de voitures sont garées devant l'entrée de la boîte. Par radio, Jonker interroge le fichier central sur les numéros des berlines supposées trop belles pour se trouver là. Bingo! La Jetta rouge serrée entre deux BMW a une immatriculation correspondant à une Jetta blanche volée quatre mois auparavant.

Le temps de faire demi-tour, quelques centaines de mètres plus loin, pour ne pas donner l'éveil, et deux hommes et une femme démarrent en trombe dans la Jetta. Chris les suit. Hors de vue du Penthouse, sur une avenue déserte, appels de phares, signaux de détresse, les suspects s'arrêtent. *«C'est la voiture de mon oncle»*, prétend le chauffeur. *«C'est celle du pape!»*, répond Andries. *«Allez hop! tous au bloc. On va téléphoner au Vatican»*, dit Chris, mis de bonne humeur par l'arrestation du trio. *«En mars, j'ai retrouvé quarante-huit voitures volées*, explique-t-il, un rien de fierté dans la voix. *Bien sûr, c'est une goutte d'eau dans l'océan. Mais sur 85 000 voitures volées dans tout le pays en 1993, on en a récupéré 6 000 rien qu'à Soweto.»* Cette gigantesque cité noire, bordée de bidonvilles, où vivent entre 2,5 et 4 millions de personnes, selon les estimations, n'est pas une ville en soi, mais la réunion d'une trentaine de communes regroupées sous l'appellation South West Township : Soweto.

«Il ne faut pas vous fier aux apparences, ce n'est pas toujours aussi calme, regrette Chris. *Hier, sept policiers ont été tués ici. Le minibus qui les raccompagnait chez eux est tombé dans une embuscade. Avant-hier, quatre autres. Ça fait onze en deux jours!»* Les risques sont *«énormes»* et *«tout ça pourquoi?»*, interroge-t-il, sans oser vraiment se plaindre : *«J'ai vingt-six ans dont huit de Flying Squad derrière moi, et je gagne 2 000 rands* [3 600 francs] *par mois!»*, confie-t-il, une pointe d'amertume dans la voix après s'être enquis des conditions de vie des policiers français.

«10 111» : comme tous les Sud-Africains, les habitants de Soweto connaissent par cœur le numéro de téléphone des Flying Squad. Les plaintes de particuliers affluent au standard. Et ces policiers d'élite sont aussi un peu des *«assistantes sociales»*, estime Andries, content de la formule qui fait bien rigoler ses équipiers. En huit heures de patrouille et une quinzaine d'interventions, le trio n'a pas visité moins de dix particuliers : un mari qui tente d'étrangler son épouse, un amant qui veut poignarder sa maîtresse, un irascible qui saccage la maison de son voisin. Autant d'histoires et de drames liés à la misère et à l'alcool. Du vendredi après-midi au lundi matin, les ghettos noirs s'ennuient et cherchent un peu d'oubli dans la bière.

Un meurtre toutes les demi-heures

Les Flying Squad, le fleuron de la police sud-africaine, sont là pour protéger les biens et les personnes, mais aussi pour veiller à la paix des ménages. Chris a l'habitude : pendant que Jonker et Andries enregistrent les déclarations, il prend à part le fauteur de trouble, le bouscule un peu, le sermonne et lui arrache la promesse de ne plus recommencer.

Le seul type d'interventions que les «patrouilles légères» ne font plus concernent les *hostels*, ces foyers pour travailleurs migrants célibataires devenus progressivement, depuis août 1990, des fiefs du parti Inkatha, à dominante zouloue, du chef Mangosuthu Buthelezi. *«C'est trop dangereux*, explique Chris, *chaque fois qu'on approche, on est accueilli avec des rafales d'AK-47. Dans ces cas-là, le gilet pare-balles ne sert pas à grand-chose. Il faut envoyer les Casspirs ou les Nyalas* [des engins de transport de troupes blindés], *avec des unités anti-émeutes.»*

Dans les cités noires, il est de plus en plus difficile de faire la distinction entre criminalité « ordinaire » et violence politique. En 1993, selon la commission des droits de l'homme, une organisation indépendante, 4 398 personnes sont mortes dans ce qu'il est convenu d'appeler des «violences politiques» : douze par jour. La même année, selon la direction de la police, 17 467 meurtres ont été commis, soit 9 % de plus qu'en 1992 : un toutes les trente minutes, sans compter les 18 304 tentatives de meurtre. Une femme est violée toutes les dix-huit minutes. Un vol est commis toutes les six minutes.

Dans un tel climat de violence et de criminalité – qui fait de l'Afrique du Sud le pays le plus dangereux du monde –, plus de 2 000 compagnies privées de sécurité, employant quelque 100 000 gardes, rivalisent de prouesses techniques pour protéger leurs clients. Derrière des murs de plus en plus hauts et des clôtures électrifiées, des systèmes d'alarme perfectionnés, directement reliés au quartier général des compagnies, rassurent les particuliers. Dans les quartiers d'habitation, des associations locales baptisées Neighbourood Watch, «surveillance du voisinage», mobilisent les résidents pour patrouiller jour et nuit, à tour de rôle. Et, dans un souci d'autodéfense, les Sud-Africains continuent de s'armer.

Depuis l'accession au pouvoir du président Frederik De Klerk, le 20 septembre 1989, et le début des réformes, 200 000 permis de port d'arme ont été accordés chaque année. Les armureries fonctionnent à plein rendement. *«C'est un bon business, en ce moment*, reconnaît Uys, dont le magasin est installé dans un luxueux centre commercial au nord de Johannesburg. *Je ne peux plus répondre à la demande. Les modèles courants, pistolets 9 mm et revolver 38 spécial, sont introuvables. Il faut taper dans le haut de gamme. C'est très cher! Mais les gens achètent quand même. Jusqu'à présent, ils avaient peur des voyous et des voleurs, maintenant ils sont inquiets et le disent. La plupart d'entre eux, hommes et femmes, ne savent pas ce qui se passera au lendemain des élections. Ils achètent une arme comme d'autres prennent une assurance sur la vie. C'est un peu ridicule... non?»*

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Accord sur un éventuel Etat afrikaner. – Un accord visant à établir les mécanismes de la création éventuelle d'un Etat afrikaner (Volkstaat) en Afrique du Sud devait être signé samedi 23 avril par le Front de la liberté (FF), le Congrès national africain (ANC) et le gouvernement. Le FF exigeait cette garantie avant les élections (*le Monde* du 19 avril). – *(AFP.)*

Un appel d'offres ayant été jugé infructueux

La «Grande bibliothèque» est toujours en manque d'un système informatique

L'appel d'offres pour la réalisation du système informatique de la Bibliothèque nationale de France est déclaré infructueux.

Quatorze entreprises avaient étudié, en juin dernier, le volumineux cahier des charges (10 000 pages) nécessaires pour entamer la réalisation du système informatique de la Bibliothèque nationale de France (BNF). Le 17 décembre 1993, deux d'entre elles avaient été retenues : CAP-SESA Tertiaire alliée à Bull et à Alcatel TITN Answare, d'une part, et IBM alliée à CHGI, de l'autre. Ces deux groupes avaient trois mois pour présenter une offre. Le coût de ce marché avait été estimé, au milieu de l'année dernière, entre 200 et 220 millions de francs. Le 28 mars, les deux maîtres d'œuvre ont donc rendu leurs copies. Sans résultat. Jean Favier, président de la BNF, vient de faire savoir – sans commentaires – que l'appel d'offres est déclaré infructueux. L'une des propositions serait trop chère et l'autre ne serait pas satisfaisante sur le plan technique.

Il faut donc maintenant passer à une deuxième étape : trouver un accord dans le cadre d'un marché négocié avec l'une ou l'autre de ces sociétés – auxquelles pourront être associés d'autres partenaires – pour répondre aux contraintes financières et techniques de la Grande Bibliothèque. Rappelons que le système informatique est la clé de voûte du futur établissement puisque toute la chaîne du livre, des catalogues à la délivrance des volumes aux lecteurs, sera pilotée par ordinateur. La nouvelle procédure qui est mise en œuvre par la direction de la BNF risque de retarder *«de quelques semaines»* l'ouverture de la Bibliothèque, prévue pour les tout derniers mois de 1996.

E. de R.

Devant la cour d'assises des Côtes-d'Armor

Le secret d'amour du colonel des pompiers

La cour d'assises des Côtes-d'Armor a condamné l'ancien lieutenant-colonel Hervé Pastre, commandant les sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir à douze ans de réclusion criminelle et a infligé huit ans de prison à son épouse, Marie-Françoise, pour une série de hold-up commis en commun.

SAINT-BRIEUC

de notre correspondant

Hervé Pastre, quarante-neuf ans, et sa femme, Marie-Françoise, quarante-six ans, braquaient les banques. Au total, ils en ont visité trente-trois, réparties dans dix-huit départements, essentiellement dans le Nord-Ouest de la France. Le butin total s'est élevé à 1,7 million de francs. Les attaques à main armée ont eu lieu entre août 1989 et juillet 1991.

Les agences bancaires, de petite taille, étaient choisies sur le Minitel, puis soigneusement repérées par le couple qui, avant chaque visite, établissait une fiche technique. Pour se rendre sur place, le lieutenant-colonel utilisait, la plupart du temps, sa R 25 grise de fonction. Pendant les vingt-deux mois de sa dérive criminelle, le lieutenant-colonel Pastre a donné le change dans les bureaux de la préfecture de Chartres d'où il dirigeait les 3 000 pompiers d'Eure-et-Loir. Seul indice apparent, le train de vie du ménage : voyages à l'étranger, week-ends dans de grands hôtels, bijoux... Autant de petites folies qui, ajoutées aux importants travaux de rénovation d'une maison de campagne en Touraine, ont mis à mal le budget familial. Aussi, en 1989, malgré un salaire mensuel de 20 000 francs, un logement et une voiture de fonction, le ménage Pastre est criblé de dettes. C'est à ce moment que le pompier décide de devenir cambrioleur.

Le bâtonnier Michel Hardoin, son défenseur, a placé le dossier sur un terrain irrationnel, *«celui de l'amour et du désespoir»*. Il a décrit un homme follement amoureux d'une femme *«dépressive»*. *«La sentant fuir, lui échapper, voyant le couple sombrer, il a imaginé une union artificielle terrible de crimes perpétrés indéfiniment dans une souffrance réelle»*. Une sorte de secret d'amour.

PATRICK LE NEN

